
Rapport sur la période dite de « transmission des valeurs » et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM

RAPPORT N° 2014-087
Février 2015

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
madame la secrétaire d'État chargée de l'enseignement
supérieur et de la recherche



igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Rapport sur la période dite de « transmission des valeurs »
et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM**

Février 2015

Coordination : Bernard BÉTANT

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Avec la participation de :

Marc BUISSART, Jocelyne COLLET-SASSERE, Claude COQUART,
Sonia DUBOURG-LAVROFF, Jean-René GENTY, Rémy GICQUEL,
Gérard MARCHAND, Renaud NATTIEZ, Alain PLAUD, Hubert SCHMIDT,
Isabelle ROUSSEL, Christine SZYMANKIEWICZ, Alain TAUPIN

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Synthèse

La période de « transmission des valeurs » qui marque l'entrée à l'ENSAM des nouveaux élèves est potentiellement porteuse de valeurs positives pouvant contribuer favorablement à la formation des futurs ingénieurs, pour peu que les modalités de sa mise en œuvre respectent davantage les personnalités de chacun et la dignité de tous.

La mission observe que des évolutions favorables sont intervenues dans l'organisation de la PTV qui n'est - dans la majorité des cas - plus assimilable à un bizutage systématique impliquant des « actes humiliants ou dégradants » au sens de l'article L. 511-3 du code de l'Éducation.

Cependant, par son organisation et ses contenus, et par l'incontestable pression psychologique qu'elle exerce sur des jeunes gens en position de fragilité par rapport aux « gadz'arts », étudiants et anciens élèves confondus, la PTV est génératrice de dérives – potentielles et avérées – assimilables à des actions de bizutage et ressenties comme telles.

En effet, les témoignages recueillis par la mission, même s'ils sont rares, montrent que dans certains cas, et pour certains élèves, les pratiques de PTV ont bien « franchi la barre » du supportable et ont été vécues comme du harcèlement et de l'endoctrinement, sans pour autant que leurs auteurs aient été poursuivis, disciplinairement ou pénalement.

La mission attribue ces dérives à deux causes principales :

- La première est l'exclusion de la direction générale et des directions de centre de l'organisation de la PTV dans un moment important pour les nouveaux que constitue leur arrivée à l'école, ce qui exclut de fait l'administration de l'essentiel du travail d'intégration, qui relève pourtant de sa responsabilité première et de ses missions de service public. De cette exclusion naît un « déplacement » de l'autorité qui se trouve incarnée par les anciens, situation inacceptable dans une école de la République et dommageable pour la bonne gouvernance de l'établissement. Cette situation contribue à favoriser des comportements potentiellement incontrôlables.
- La seconde cause est liée au temps consacré à cette période qui peut se poursuivre dans certains centres jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année universitaire et qui entraîne fatigue, absentéisme et baisse de l'attention chez les étudiants, ainsi que démotivation chez nombre d'enseignants.

Les recommandations de la mission visent à remédier à ces deux causes, en excluant toute mesure d'interdiction jugée irréaliste.

SOMMAIRE

Introduction	1
1. L'ENSAM : un univers clos qui est largement structuré et mis en tension par la « transmission des valeurs »	2
1.1. Une école ancienne, nostalgique et consciente de son prestige	2
1.2. La « période de transmission des valeurs » : un ensemble disparate de pratiques	3
1.3. La controverse permanente autour de l' « usinage »	4
1.4. La méfiance historique à l'égard de la « Strass »	11
1.5. L'influence considérable des anciens élèves.....	12
1.6. Un cadre réglementaire en constante amélioration.....	15
1.6.1. Une évolution positive des statuts de l'école	15
1.6.2. Un cadre désormais solide pour la vie étudiante	15
2. Des centres qui perpétuent avec conviction les traditions	20
2.1. Centre d'Aix.....	20
2.1.1. Les pratiques de transmission des traditions	21
2.1.2. La réalité des pratiques de bizutage	22
2.1.3. La politique de centre.....	24
2.2. Centre d'Angers.....	25
2.2.1. Les pratiques de transmission des traditions	26
2.2.2. La réalité des pratiques d'usinage	27
2.2.3. La politique de centre.....	29
2.3. Centre de Bordeaux.....	31
2.3.1. Les pratiques de transmission des traditions	31
2.3.2. La réalité des pratiques de bizutage	33
2.3.3. La politique de centre.....	33
2.4. Centre de Châlons-en-Champagne	35
2.4.1. Le cadre réglementaire local.....	35
2.4.2. Les pratiques de transmission des traditions	36

2.4.3.	<i>La PTV et la politique de la direction</i>	38
2.5.	Centre de Cluny	41
2.5.1.	<i>La période de transmission des valeurs à Cluny</i>	42
2.5.2.	<i>La réalité des pratiques de bizutage</i>	43
2.5.3.	<i>La politique du centre</i>	45
2.6.	Centre de Lille.....	46
2.6.1.	<i>Les pratiques de transmission des traditions</i>	47
2.6.2.	<i>La réalité des pratiques de bizutage</i>	49
2.6.3.	<i>La politique du centre</i>	51
2.7.	Centre de Metz.....	53
2.7.1.	<i>Les pratiques de transmission des traditions</i>	54
2.7.2.	<i>La réalité des pratiques de bizutage</i>	56
2.7.3.	<i>La politique de centre</i>	57
	Conclusion générale et recommandations	59
	Réponse de MM. Charneau et Carraro	63
	Réponse de la mission au courrier en date du 9 février 2015 cosigné par le président	67
	Courrier du directeur de l'ENSAM et du président du conseil d'administration en date du 15 avril 2015	69
	Annexes	73

Introduction

À la suite de témoignages dont furent saisies la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et madame la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'IGAENR a été missionnée¹ pour mener une enquête de terrain dans les centres d'enseignement et de recherche de l'ENSAM².

L'objet de la mission est l'analyse du déroulement de la période d'intégration des élèves de première année, historiquement appelée « usinage », ainsi que celle des dispositifs d'encadrement des manifestations étudiantes mis en place par l'administration de l'école et les directions des centres.

La lettre de mission prévoit qu'une mission ultérieure de l'IGAENR sera conduite avant l'été 2015, afin de vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations qui font l'objet du présent rapport.

Une précédente mission sur le même thème a été conduite en 1999 par l'IGAEN³. Depuis cette date, « l'usinage » de l'ENSAM a régulièrement fait l'objet de mises en cause de la part d'élèves qui y furent soumis, de personnels et notamment d'enseignants de l'école, ainsi que d'associations de lutte contre le bizutage.

Deux accidents récents d'élèves, intervenus en 2013 et 2014⁴, ayant entraîné dans le premier cas le décès et dans le second de très graves blessures, ont ajouté aux soupçons pesant sur les soirées étudiantes de l'ENSAM et ont pu suggérer qu'elles échappaient largement au contrôle des autorités de l'école.

La mission rappelle que, dans les deux cas précis, la direction générale et les directions des centres concernés ont été exonérées de toute responsabilité par l'enquête administrative.

Il est cependant incontestable que ces accidents, intervenus sur fond de soirées alcoolisées, ont contribué à alimenter les interrogations qui pèsent sur la vie étudiante à l'ENSAM.

La mission s'est rendue dans l'ensemble des centres à l'exception du centre de Paris qui, accueillant les élèves à partir de la deuxième année, n'est pas concerné par « l'usinage ».

Dans chaque centre ont été entendus la direction, les responsables administratifs, des enseignants et une vingtaine d'élèves désignés au hasard par la mission. Pour des raisons de délai, les élèves ont été entendus par groupes, première et deuxième année séparées. Les personnes ayant spontanément souhaité être auditionnées ont été entendues en entretiens particuliers.

La mission a également entendu les associations périphériques à l'ENSAM (société des anciens, fondation Arts et Métiers) ainsi que la commission des titres d'ingénieur (CTI) et le CNCB⁵.

¹ Annexe 1 : Lettre de mission du 20 octobre 2014 et lettre de désignation.

² Annexe 2 : Liste des entretiens.

³ Rapport IGAEN n° 99-0071 – « Rapport sur les pratiques dites « d'usinage » et de « transmission des traditions » à l'école nationale supérieure des Arts et Métiers.

⁴ Rapports IGAENR n° 2013-075 (juillet 2013) et n° 2014-058 (juillet 2014)

⁵ Comité national de lutte contre le bizutage.

1. L'ENSAM : un univers clos qui est largement structuré et mis en tension par la « transmission des valeurs »

1.1. Une école ancienne, nostalgique et consciente de son prestige

Fondée en 1780 par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, l'école nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) est un établissement plus que bicentenaire qui a formé plus de 90.000 ingénieurs au cours de sa longue histoire.

L'article 1^{er} du décret de 2012 relatif à l'ENSAM indique que l'école est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et qu'elle constitue un grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation. L'article 2 des statuts place l'école sous la tutelle directe du ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui exerce à son égard les compétences du recteur.

La mission principale de l'école est la formation des ingénieurs et cadres de l'industrie et des services. L'organisation actuelle de l'établissement⁶ est récente, puisqu'elle est fixée par le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 qui a remplacé le précédent décret d'organisation n° 90-370 du 30 avril 1990, lequel s'était lui-même substitué au décret n° 74-562 du 17 mai 1974. Le dernier texte vise à créer une véritable école unique en centralisant les outils de gouvernance.

En effet, la modification des statuts en 2012 résultait du constat que, vingt ans après leur publication, ceux de 1990 n'avaient pas atteint leur objectif de faire de l'ENSAM un établissement multipolaire homogène, ainsi que l'avait souligné le rapport de 2010 de l'IGAENR⁷.

Deux exemples suffiront à illustrer ce propos : les directeurs de centre, pourtant non autonomes, étaient dans le passé nommés par le ministre et non par le directeur général, et chaque centre disposait de son propre agent comptable.

Ce court rappel historique donne une idée de l'enracinement des traditions portées par une communauté nombreuse et fière de son histoire, et qui peut se montrer résistante à toute réglementation – fût-elle pleinement justifiée – portant atteinte à celles-ci.

L'ENSAM jouit d'une bonne réputation. Le site internet de l'école⁸ affiche un certain nombre de références en matière de classements dans lesquels elle occupe une place enviable. On peut notamment lire sur la page « Classements Médias »⁹ :

- 13^{ème} école la plus innovante selon Industrie & Technologies ;
- 11^{ème} école d'ingénieurs au classement de l'Usine Nouvelle ;

⁶ L'ENSAM est constituée de huit centres d'enseignement et de recherche (CER) : Aix en Provence, Angers, Bordeaux, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille et Paris, et de trois instituts situés à Chambéry, Chalon-sur-Saône et Bastia dépendant respectivement des CER de Paris, Cluny et Aix-en-Provence. Elle est membre du PRES ParisTech.

⁷ Rapport IGAENR n° 2010-133 : « La situation d'Arts et métiers Paris Tech au regard de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités ». (décembre 2010).

⁸ www.ensam.eu

⁹ Précisons que la mission évoque ici la renommée médiatique des diplômés de l'ENSAM, ce qui ne signifie pas qu'elle cautionne les classements ci-dessus évoqués, lesquels sont parfois le produit de méthodologies contestées.

- 3 Mastères Spécialisés Arts et Métiers classés parmi les meilleurs de Allemagne par l'Étudiant ;
- 4^{ème} meilleure formation d'ingénieurs généralistes post-prépa au classement SMBG ;
- 8^{ème} meilleure formation d'ingénieurs spécialisés en mécanique au classement SMBG ;
- 5^{ème} au palmarès des directeurs de ressources humaines.

L'histoire et l'image de l'ENSAM en font donc une véritable institution qui forme annuellement près de 4 % des ingénieurs diplômés chaque année en France¹⁰.

1.2. La « période de transmission des valeurs »¹¹ : un ensemble disparate de pratiques

C'est peu de dire que l'ENSAM entretient avec ses élèves une relation particulière dont la principale composante est le culte assumé des « traditions ».

Celui-ci s'exprime par la mise en œuvre d'une période de transmission des valeurs, ou PTV, présentée comme période indispensable d'intégration des élèves de première année et dont le sigle est maintenant largement préféré par les intéressés au terme historique d'« usinage » qui évoque sans doute un peu trop le délit de bizutage, mais qui présente l'avantage de préciser l'objectif poursuivi : la transformation du nouvel élève vu comme un produit brut en un produit fini et calibré respectant un cahier des charges. On ne peut être plus clair.

L'appellation « PTV » traduit donc la volonté de signifier que la période d'intégration relève d'objectifs plus nobles qu'un vulgaire bizutage, dont les organisateurs et défenseurs contestent qu'elle y soit assimilable en quoi que ce soit.

À l'issue de la PTV, le « baptême » de l'élève lui permettra d'accéder au titre très respecté de « gadz'arts »¹², dont la mission a pu observer avec étonnement qu'il semblait susciter davantage de fierté chez certains élèves que l'obtention du diplôme de l'école ! Cette dernière observation n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur les relations que les jeunes étudiants entretiennent avec les savoirs qu'ils sont censés être venus chercher dans l'école.

Ordonnées dans un habile **mélange interdisant une catégorisation simpliste** – ce qui n'est évidemment pas fortuit – les pratiques d'usinage pourront apparaître à l'observateur extérieur et selon les cas utiles, dérisoires, généreuses ou empreintes d'un caporalisme d'un autre âge¹³. L'ambiguïté créée par ce mélange des genres est au cœur de la problématique de la PTV.

¹⁰ 1 100 diplômés par an à l'ENSAM pour 30 000 au plan national (sources : ENSAM et CDEFI).

¹¹ En abrégé « PTV ». Parfois appelée également « période de transmission des traditions ». Dans la suite du rapport, on utilisera indifféremment les expressions « PTV » et « usinage ».

¹² Ou « gadzarts » en un seul mot.

¹³ Ainsi par exemple des cours particuliers donnés par les anciens à leurs « petits », de la mise en peinture de tas d'allumettes, de la rénovation collective d'un local commun ou du défilé des élèves en rang et au pas cadencé.

Citons encore l'obligation faite aux nouveaux de se lever sur ordre ou celle d'attendre que les anciens aient terminé leur déjeuner pour être autorisés à passer à table, autant de « manips » rapportés à la mission.

La coexistence de pratiques initiatiques très contestables dans leur forme et d'actions véritablement solidaires ou formatrices¹⁴ permet aux élèves et aux anciens de présenter très sérieusement « l'usinage » comme **une véritable période de formation**, inculquant les valeurs de solidarité et de don de soi et plaçant la cohésion du groupe au sommet de la pyramide des « humanités » qui sont présentées par les partisans de la PTV comme indispensables à la future carrière de l'ingénieur.

Tout au long des entretiens conduits avec les défenseurs de la PTV, la question des valeurs a été au centre de leur discours sans qu'à aucun moment ils n'interrogent les modalités de cette transmission. Et lorsque la mission observait que la notion de valeur ne posait pas de problème contrairement aux modalités de « l'usinage » qui étaient beaucoup plus contestables, il lui était répondu à l'occasion que l'aspect ludique des manifestations facilitait l'apprentissage !

L'« usinage » s'est doté d'un folklore complexe incluant des pratiques qui peuvent être jugées dégradantes¹⁵ et un lexique particulier dont la fonction est manifestement de renforcer la cohésion du groupe en l'isolant du monde extérieur des non-initiés.

Cet isolement, appuyant le caractère élitiste de la démarche, est incontestablement facilité par la vie en vase clos de la communauté ENSAM, dont la plupart des élèves sont logés sur leur campus¹⁶, ce qui garantit aux « usineurs » la disponibilité de leurs « petits », ainsi qu'ils nomment les nouveaux. Il ne fait guère de doute que la présence des résidences étudiantes sur les campus est un élément constitutif, pour ne pas dire indispensable, du folklore de l'ENSAM et de l'existence de la PTV. Se déroulant fréquemment avant et après les cours, l'usinage profite ainsi du caractère « captif » des nouveaux élèves.

Ainsi, la plupart des manifestations de l'« usinage » se déroulent-elles au sein de la résidence - quand le centre en dispose - ou du foyer, généralement à l'abri des regards des agents et enseignants qui, après des années au sein de l'école, se déclarent souvent incapables de décrire avec précision les dites activités. Seuls quelques défilés et manifestations de fin d'année sont effectivement publics.

1.3. La controverse permanente autour de l'« usinage »

▪ L'« usinage » est-il un bizutage ?

Après avoir entendu un grand nombre de témoignages, certains favorables, d'autres hostiles, la mission s'interdit de tomber dans la caricature et d'assimiler globalement l'« usinage » à un bizutage, même s'il ne fait pas de doute que certains élèves vivent douloureusement cette période, comme les témoignages produits *infra* en attestent.

En outre, les pratiques peuvent varier d'un centre à l'autre et il ne serait pas pertinent de porter un jugement global à partir de témoignages qui dénoncent les pratiques d'un centre particulier. Les monographies de chaque centre (voir *infra*) sont destinées à apporter des nuances quant à l'appréciation du phénomène.

¹⁴ La PTV inclut par exemple des exposés d'anciens élèves sur le monde industriel et, à son issue, la préparation d'un gala de grande ampleur.

¹⁵ Ainsi par exemple de l'interdiction faite aux nouveaux de se couper les cheveux et la barbe et le folklore vestimentaire font rapidement ressembler les élèves, selon certains témoignages relevés au sein même de l'école « à des SDF plutôt qu'à des élèves ingénieurs ».

¹⁶ Cas particulier à Angers où les élèves résident hors du campus.

Il ne fait pas de doute en revanche pour la mission que des contraintes psychologiques sont exercées sur les élèves de première année par le seul fait de la délivrance du « titre » de « gadz'art » qui couronne la PTV. Refuser l'« usinage » revient à se mettre en marge de la communauté¹⁷, ce que peu d'élèves acceptent ou assument car cela peut entraîner – les élèves en sont convaincus – la mise à l'écart du réseau des anciens, lequel est jugé potentiellement décisif pour la carrière.

Remarquons que l'article L511-3 du code de l'éducation donne du bizutage une définition plus précise que le seul fait d'exercer une pression psychologique.

Code de l'éducation – article L511-3

L'infraction prévue dans la section 3 bis « Du bizutage » du livre II, titre II, chapitre 5 du code pénal est passible des sanctions définies dans cette même section, ci-après reproduite :

« Art. 225-16-1.

Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

La question porte donc sur le caractère éventuellement humiliant ou dégradant des actes que les élèves commettent sur leurs camarades (ou les contraignent à commettre) dans le cadre de l'« usinage » et que l'immense majorité d'entre eux affirme effectuer de son plein gré.

On pourra objecter que les promotions de première année seraient globalement atteintes d'une sorte de « syndrome de Stockholm »¹⁸, ce qui n'a pas manqué d'être évoqué par plusieurs contempteurs de la PTV, observateurs actuels ou anciens acteurs de celle-ci.

La mission n'a pas souhaité s'engager dans cette voie. Cependant, si la PTV est incontestablement vécue comme une période de contrainte douloureuse par certains élèves qui en ont témoigné et si à proprement parler elle ne peut être qualifiée de simple bizutage, son organisation même pose à la communauté de l'ENSAM de très redoutables problèmes.

▪ ***Le consensus fragile autour de la PTV***

Les témoignages des élèves reproduits ci-dessous ont été rendus anonymes.

Le sentiment premier ressenti par les membres de la mission est que l'« usinage » est une pratique qui divise la communauté de l'ENSAM. La PTV génère en effet des sentiments soit inconditionnellement favorables, soit résolument hostiles, soit encore volontairement indifférents.

La deuxième conviction est que la « ligne de fracture » est bien marquée entre les zéloteurs inconditionnels de la PTV, soit l'immense majorité des élèves et des « anciens », et ses pourfendeurs plus ou moins acharnés.

¹⁷ Les élèves qui refusent la PTV sont qualifiés d'« H.U. » (hors usinage).

¹⁸ Le syndrome de Stockholm qualifie un phénomène psychologique où des otages partageant longtemps la vie de leurs geôliers développent une empathie, voire une sympathie pour ceux-ci.

Ces derniers, exprimant des critiques souvent violentes à l'égard de l'« usinage », se recrutent dans plusieurs catégories de la communauté ENSAM et à l'extérieur de celle-ci : élèves et parents, enseignants et personnels des campus, anciens élèves et monde associatif.

Dans la catégorie des « indifférents », ou plutôt des personnes ne souhaitant pas prendre parti, se recrutent la plupart des personnels, notamment les enseignants, pris en tenaille entre une opposition qui n'est pas sans risques et un soutien qui serait en contradiction avec leurs convictions, particulièrement lorsqu'ils sont issus du monde universitaire.

Bien que très minoritaires, les opposants déclarés à la PTV se recrutent d'abord parmi les élèves qui s'en estiment victimes et c'est précisément la nature et la violence de leurs témoignages qui justifient que la PTV soit examinée de plus près.

Ainsi des exemples ci-dessous¹⁹.

BIZUTAGE ENSAM AIX EN PROVENCE	ENG CAB
12 09 2014 TEMOIGNAGE DE LA MERE D'UN ELEVE	
LE PREMIER SOIR : on les a fait boire avec des jeux d'alcool : vin rouge, en début de soirée on les a mis debout dans la cour pendant des heures, de temps en temps on leur donnait l'autorisation de s'asseoir très peu de temps et si ils s'asseyaient d'eux mêmes ils se faisaient remettre debout de façon très autoritaire. MENACES : ils doivent subir des tests ? le but est de les empêcher de travailler Si ils refusent de suivre ils seront isolés, ils ne seront pas dans l'annuaire des anciens et ne trouveront pas de travail Ils partent demain en WEI.	

WEI = week-end d'intégration

BIZUTAGE ENSAM 08 09 2014	
Nom du centre non communiqué Témoignage père d'élève « Lors d'un WEI le jeune est resté 10 heures inconscient. Les faits se sont déroulés dans la nuit de samedi à dimanche. Le père a rencontré le responsable du BDE. Il doit nous recontacter..... Il a peur pour l'avenir de son fils. »	
Envoyé au MESR le 15 09 2014	
APPEL Allemagne LE 18 09 2014 « Mon fils a été convoqué, il est stigmatisé par les autres. Le directeur l'a convoqué ce matin. Les anciens sont au courant. »	

Transmis par le MENESR

¹⁹ Témoignages transmis à la mission par le cabinet. Septembre 2014.

TEMOIGNAGE SOUTIEN - dégâts de l'usinage - 08 11 2013

« Bonjour. Je viens d'entendre Mme Henry s'exprimer sur Allemagne Infos au sujet de l'accident qui s'est produit au bizutage de l'EDHEC. Je tiens à vous exprimer notre soutien total.

.../...

Mon fils a subi sans broncher un bizutage hyper alcoolisé aux Arts et Métiers de Lille dans les années 2005-2010. Il a intégré les valeurs de l'école par mimétisme à notre grand désespoir : esprit grégaire, manque d'hygiène, consommations diverses, goût pour la violence et le harcèlement, mépris de la fonction publique, silence radio avec la famille d'origine. Les dommages persistent cinq ans après. Les A et M ont irrémédiablement Sali ce qui était bon en lui et il y a toujours escalade dans le sordide. Je leur ai dit tout le bien que je pensais de leur école ; ça m'a un peu soulagée même si mon fils me l'a fait payer cher. Nous avons eu de la chance malgré tout. Nous avons certes perdu la belle image que nous avions de notre fils mais il est encore vivant. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'aide ou de soutien dans le Nord de l'Allemagne. Quand je vois un facho éméché bizuter un étudiant sur la Place de Lille, je l'interpelle devant tout le monde dans des termes directs.

.../... »

BIZUTAGE ENSAM

ENG CAB

Je suis élève en 2e année aux arts et métiers. L'année dernière, la période d'usinage s'est vraiment mal passé pour moi (perte de poids, chute des notes, sorte de dépression...), mais je suis restée jusqu'au bout (ce que je regrette aujourd'hui). J'ai changé de centre, même si je m'entends bien avec ma promotion, car je ne voulais pas les voir faire ce qu'ils avaient subi (certains ont l'air d'avoir oublié leurs craquages).

Mais je n'arrive pas à me détacher de ce que je vois tous les jours, même si dans mon nouveau centre je ne prends pas part à l'usinage. Je ne veux pas sanctionner les anciens, qui sont, je pense, aussi victimes que ceux qu'ils bizutent. Mais je ne sais pas comment agir pour faire changer les choses, même si je suis au sein du système. Je n'arrive même pas à trouver les mots pour expliquer ce qui me dérange. Lorsque j'en parle avec quelqu'un, il s'agit toujours plus de mon ressenti personnel et particulier, et je n'arrive pas à exprimer ce qui est mal de façon générale.

Mes parents qui m'ont beaucoup soutenu l'année dernière m'ont envoyé le lien de votre site, et j'ai lu attentivement les publications que vous avez mises à disposition. Je viens vers vous pour vous demander des conseils sur la façon d'agir efficacement, d'essayer de faire quelque chose pour que personne ne ressente ce que j'ai ressenti (même si je sais que beaucoup ne ressentent pas ça, si je pouvais aider au moins une personne...). Je ne sais pas à qui m'adresser, ni de quelle manière mon expérience peut être utile.

J'ai vu dans les témoignages des exemples d'élèves des arts qui ont protesté, mais quand j'avais demandé s'il y avait parfois des refus, mes anciens m'avaient dit que ça devait être possible, mais qu'ils n'en connaissaient pas... C'est un soulagement de réaliser que je ne suis pas la seule à trouver que ce n'est pas normal. Certaines des explications mises en avant dans vos documents aident à comprendre ce qui s'est passé, et surtout à réaliser qu'il s'agit bien de bizutage, même s'il est essentiellement psychologique et donc peut visible.

Merci d'avance pour les conseils que vous pourriez m'apporter.

Ces témoignages ont généralement transité par le Comité national contre le bizutage²⁰, association nationale impliquée dans la lutte contre les pratiques de bizutage et pour le respect de la loi de 1998, dont la mission a rencontré la présidente.

La difficulté de certains élèves à exprimer leur souffrance est manifeste, tout comme l'est la conviction bien établie chez les parents du premier témoin que se mettre « HU » revient à s'exclure de la communauté, voire à ne pas trouver de travail à l'issue des études. Dès lors on peut supposer sans trop de risque que certains élèves subissent l'« usinage » plus qu'ils ne l'acceptent de bon gré.

Pour n'être pas très nombreux, les témoignages d'élèves sont cependant réguliers et peuvent se traduire par des demandes de changement de centre, comme ci-dessous²¹.

Objet : affectation Allemagne 2A

« Madame, Monsieur,

Je vous confirme mon souhait de pouvoir être affecté, l'an prochain, au CER de Bordeaux-Talence.

.../...

Ce souhait s'est confirmé dans l'année, notamment lors de la PTV. Comme j'ai pu le signaler à mon professeur tuteur à cette période, cette PTV a été très difficile pour moi. J'ai notamment, durant la période novembre décembre, eu plusieurs absences justifiées médicalement, notamment par le fait qu'en raison de cette PTV j'ai bénéficié d'un traitement antidépresseur assez lourd. Je peux, si vous le souhaitez, vous transmettre mon dossier médical correspondant à cette période.

J'ai particulièrement apprécié les compétences et l'implication des enseignants du CER de Châlons, ainsi que la qualité des enseignements qui y ont été dispensés.

J'ai bien conscience qu'un nombre de place limité permet le transfert d'étudiants de 1^{ère} année. Toutefois, je souhaiterais vivement pouvoir être affecté au centre de Bordeaux-Talence pour toutes les raisons que je vous ai précédemment citées.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à ma demande. »

Apparemment plus rares, des demandes de démission d'élèves liées à la PTV ont été évoquées devant la mission, ainsi du témoignage ci-dessous²².

LETTRE DE DEMISSION

Mr. Le Directeur,

Je vous informe par la présente de ma volonté de quitter l'école des Arts et Métiers ParisTech de Châlons-en-Champagne. En effet, la formation et l'esprit de l'école sont en désaccords avec mes principes moraux et mon projet professionnel ; ainsi vous comprendrez que je désire quitter ce centre de formation et mener mon projet à son terme par le biais d'une autre école.

Extrait

²⁰ <http://www.contrelebizutage.fr/>.

²¹ Source : direction du CER de Châlons-en-Champagne. Juin 2014.

²² Source : direction du centre de Châlons-en-Champagne. Octobre 2011.

On imagine aisément le désarroi qui pousse un élève ayant conclu ses années préparatoires par un succès au concours à reprendre à zéro un parcours scolaire difficile.

Certains élèves et parents ne sont pas les seuls à mettre en cause la PTV. Quelques enseignants mènent un combat ancien contre cette coutume qu'ils jugent d'un autre âge et dangereuse.

Ci-dessous un extrait du témoignage d'un enseignant de Cluny²³.

« Maintes fois par le passé nous avons été plusieurs enseignants du centre de Cluny, en général majoritaire, à signer des courriers, pétitions, lettres ouvertes, livres blancs réclamant plus de mesures dans les transmissions des traditions.

Maintes fois il y a eu des articles de journaux, des interviews radio ou des émissions télévisées citant le bizutage à l'ENSAM. J'ai eu l'occasion de tenir un site internet dénonçant le système. Un forum de discussion a été ouvert par le centre de Cluny en 2001.

.../... »

Le refus de la PTV se traduit parfois par des mesures de rétorsion à l'égard des enseignants critiques. Ainsi par exemple du saccage au moyen d'un extincteur à poudre du bureau d'un enseignant du centre de Châlons-en-Champagne qui s'opposait à la PTV²⁴.

Malgré les aspects éminemment critiquables voire nocifs de la PTV (privation de sommeil, détournement de l'étude...), la mission souhaite insister sur une affirmation qui ressort des témoignages recueillis : **même pour ses pourfendeurs, la PTV n'est pas considérée comme un bizutage.**

Notons cependant que pour les plus farouches opposants à la PTV, les pratiques d'intégration relèveraient de procédés de nature sectaire, puisqu'elles reposeraient sur une pression psychologique et des menaces sous-jacentes permanentes (exclusion de la communauté...).

La mission se refuse à valider de telles affirmations qui nécessiteraient un travail d'expertise qui reste à mener²⁵.

▪ **La PTV : formation ou entrave à l'apprentissage ?**

Si les témoignages de victimes et de certains observateurs suffiraient à eux seuls à disqualifier la PTV, ils restent néanmoins insuffisants pour assimiler l'« usinage » à des pratiques systématiques de bizutage, telles que définies par la loi de 1998, ce qui n'écarte pas le recours à un système élaboré de pression psychologique auquel le jeune élève peut d'autant plus difficilement se soustraire qu'il est largement accepté, voire cautionné par la communauté ENSAM.

S'il est nécessaire de stigmatiser les dérives liées à la PTV et d'approfondir la lutte contre celles-ci, la mission considère que pour l'essentiel, le problème est ailleurs.

²³ Courriel du 16 novembre 2014 envoyé au CNCB.

²⁴ Témoignage écrit reçu par la mission de M. Giraudeau, enseignant à Châlons.

²⁵ Signalons cependant deux documents :

- l'article « La fabrication du « Gadz'arts » de Denys Cuche, Université de Haute-Bretagne. Revue de la société d'ethnologie française, Armand Colin. Janvier-mars 1988 ;
- l'essai « La culture Arts et Métiers » de Gérard Donnadiou. Société des ingénieurs Arts et Métiers, Paris 1997.

Si la PTV, dans ses méthodes plus que dans ses objectifs, fait l'objet de critiques sévères, c'est avant tout par le temps qu'elle mobilise chez chaque élève pendant une durée qui peut varier entre 6 et 12 semaines, à raison de 2 à 5 heures par jour, ce qui est tout à fait considérable.

En effet, même si le temps consacré à la transmission des valeurs varie d'un centre à l'autre, il demeure que, sur chaque campus, les personnels rencontrés, au premier rang desquels les enseignants, déplorent une fatigue généralisée des élèves pour qui la PTV devient la principale, voire l'unique préoccupation pendant les semaines qui suivent leur arrivée à l'école.

Les personnels des centres ne sont pas les seuls à faire ce constat que l'on retrouve dans certains témoignages d'élèves qui évoquent la fatigue imposée et accumulée pendant cette période.

À titre d'exemple, le calendrier de la PTV dans le centre de Lille²⁶ fait apparaître que pendant les deux premiers mois, les élèves – « usinés » et « usineurs » – sont mobilisés quasi quotidiennement tous les jours de la semaine et un week-end sur deux.

Le calendrier de la PTV dans le centre d'Angers²⁷ est également révélateur, qui s'étale pratiquement, comme à Châlons-en-Champagne, jusqu'aux congés de fin d'année.

Rappelons également que ces calendriers « officiels » ne disent rien des « manips » plus ou moins spontanées intervenant dans les résidences de façon tardive et/ou très matinale.

Considérée par les anciens comme une période de formation indispensable, la PTV n'en est pas moins une entrave à la formation professionnelle des élèves et à leur développement personnel. En accaparant ainsi le temps de sommeil, d'étude et de loisir des élèves, la transmission des valeurs peut être considérée comme un frein au développement personnel de l'élève ainsi « absorbé » par le groupe où il perd son autonomie et sa liberté d'action.

À cet égard, la mission observe que de nombreux témoins ont évoqué le taux « anormal » d'échec en cours de scolarité. La mission regrette que les éléments statistiques demandés n'aient pas été transmis à temps, ce qui lui interdit de documenter ce constat²⁸.

De plus, organisée sans la participation active des directions de centre dont la capacité de maîtrise ne peut qu'être limitée, la PTV est la porte ouverte à des dérives avérées, dont la mission constate qu'elles sont marginales, mais qui n'en restent pas moins inadmissibles.

Dans ce contexte, il est surprenant que, dans son rapport de 2009²⁹, l'AERES, qui n'évoque à aucun moment la PTV dans la partie consacrée à la vie étudiante, considère que l'épanouissement des élèves justifierait une réduction du volume d'heures de cours. La mission ne saurait faire sienne cette conclusion.

²⁶ Annexe 3

²⁷ Annexe 4

²⁸ Cependant, une étude interne conduite à la demande du conseil d'administration qui n'en a pas encore pris connaissance au moment où ce rapport est achevé, confirme l'existence d'un taux d'échec important dont les causes sont perçues très différemment par les étudiants et enseignants, ce qui correspond au constat de la mission.

Ainsi 60 % des enseignants attribuent-ils les problèmes d'assiduité à la vie étudiante, quand la quasi-totalité des élèves considère celle-ci comme indispensable à la construction de « l'individu ingénieur », tout en reconnaissant à plus de 50 % que la vie étudiante impacte leur implication dans les études. L'enquête montre en outre une nette rupture de confiance des enseignants et des étudiants dans l'établissement.

²⁹ « Rapport d'évaluation d'Arts et Métiers ParisTech », AERES, octobre 2009.

« On remarque par contre qu'Arts et métiers ParisTech pourrait améliorer l'épanouissement de ses élèves et la qualité de leur vie associative avec une réduction du volume horaire hebdomadaire d'heures de cours. En effet, bien que les élèves apprécient la qualité des études à Arts et métiers ParisTech, la question du volume horaire est régulièrement évoquée lors des différents entretiens et semble entraver leur participation aux activités, aussi bien associatives que sportives.
.../... »

Ainsi la mission considère-t-elle que l'enjeu essentiel est celui de la « reconquête » du temps des élèves indûment accaparé par des instances privées quand – est-il nécessaire de le rappeler ? – l'ENSAM est un établissement public majoritairement financé par l'argent du contribuable.

1.4. La méfiance historique à l'égard de la « Strass »³⁰

La mission a observé que les témoignages impliquant directement la PTV, sauf quand il s'agit de justifier une demande de changement de centre, ne semblent pas être adressés aux directions de centre ou à la direction générale.

Une explication tient sans doute dans la méfiance que les élèves de l'ENSAM entretiennent « traditionnellement » envers l'administration de l'école, ainsi que le notait A. Van Huffel, ancien vice-président de la société des anciens de l'ENSAM et ancien vice-président d'un conseil de centre, auteur en 1998 d'un rapport dont l'objet était « Analyse et propositions concernant le problème des traditions-bizutage chez les Gadzarts. » et dont voici un extrait :

Dans un centre ENSAM, les relations entre les élèves et l'administration incluant les professeurs sont détestables.
La "Strass" c'est l'ennemi. C'est l'ennemi héréditaire depuis des époques très lointaines dans l'histoire desquelles on trouve des explications. Mais ce n'est pas parce qu'on explique le passé qu'on justifie le présent et encore moins l'avenir.
Ce cas doit être l'exception dans le système éducatif supérieur français.

Si le rapport Van Huffel commence à dater, cette méfiance – terme qui apparaît à certains enseignants comme un euphémisme – à l'égard de la « Strass » a été confirmée à la mission lors des entretiens qu'elle a conduits. À titre d'exemple il lui a été indiqué dans un centre que les colonnes d'élèves défilant pendant la PTV refusaient de s'écarter pour laisser passer un enseignant.

Plus généralement, la mission a été frappée par le peu de considération dont certains enseignants affirment être l'objet, ce qui semble indiquer que le constat de M. Van Huffel demeure d'actualité.

Cette attitude à l'égard de l'encadrement et des personnels des centres est sans doute une spécificité supplémentaire de l'école, qui ne lui fait pas honneur.

³⁰ Dans le jargon des Gadz'arts, la « Strass » désigne de façon méprisante les représentants de l'autorité à l'école : direction, corps enseignant, agents techniques et administratifs.

1.5. L'influence considérable des anciens élèves

L'ENSAM se caractérise notamment par l'influence des anciens élèves, rigoureusement et puissamment organisés et qui manifestent un interventionnisme assez singulier dans tous les secteurs de la vie de l'école : gouvernance, action sociale, insertion, pédagogie, investissements scientifiques et immobiliers.

La CTI avait déjà noté cet état de fait en 2012 et s'en inquiétait³¹ au point de le citer au nombre des points faibles de l'école (souligné par la mission).

« Et ses points faibles :

- la formation reste globalement très académique, le nombre d'heures de face à face est trop important, la place des SHS devrait être confortée et augmentée ;
- **la prééminence des anciens parmi les représentants des employeurs et entreprises ;**
- l'offre de formation est peu lisible, les étudiants et le personnel ont du mal à s'y retrouver ;
- le nombre de semaines de stage en entreprise n'est pas conforme aux critères de R&O ;

.../... »

Extrait de la conclusion de l'avis 2012/02-02 de la CTI

Interrogée par la mission sur cet avis, la CTI reconnaît l'avantage indiscutable de disposer d'un réseau puissant d'anciens élèves mais craint que l'influence de la société des anciens ne soit le signe d'une « *consanguinité* » (sic) susceptible de freiner la nécessaire adaptation de l'école.

De son côté en juillet 1999, l'IGAEN³² appelait de ses vœux des « évolutions qui s'imposent » dans le rôle que jouait au sein de l'école la société des anciens³³.

Tout en notant avec satisfaction que celle-ci avait « pris ses distances avec les formes anciennes de la transmission des traditions et manifesté officiellement une volonté d'évolution »³⁴, la mission notait : « On ne peut ignorer qu'elle exerce, au sein même de l'établissement et de ses centres, une autorité de fait qui outrepassé ce que doivent être la place et le rôle d'une structure associative dans un établissement d'enseignement supérieur ».

Ainsi la mission de 1999 relevait que les délégués de la société des anciens auprès des centres organisaient des réunions avec les élèves, intervenaient dans le choix de projets d'élèves et au final étaient à côté de la direction – ou en compétition avec elle ? – le représentant d'une « puissance » reconnue et qui paraît, à beaucoup, incontournable³⁵.

Pour l'essentiel, la mission observe que ce constat demeure pertinent.

³¹ Avis 2012/02-02 de la CTI relatif à l'habilitation à délivrer des titres d'ingénieur. Mars 2012.

³² Op. cit.

³³ La « SOCE » dans le jargon « gadzarique ».

³⁴ Le rapport fait allusion au supplément de septembre 1998 d'« Arts et métiers magazine », publié par l'association des anciens élèves, dans lequel des préconisations sont formulées pour la période d'intégration. Parmi celles-ci, on note par exemple le volontariat pour la PTV des élèves entrants, le respect des durées de sommeil, le port d'une tenue vestimentaire correcte, autant de préconisations restées majoritairement lettre morte.

³⁵ Op. cit. page 54.

▪ **La Fondation arts et métiers**

La Fondation arts et métiers est une personne morale distincte de la société des anciens. Elle a été créée en 1977 et reconnue d'utilité publique en 1978. Selon ses statuts, elle a notamment pour objet de faciliter l'accès à la culture scientifique et technologique et de favoriser la recherche et l'enseignement dans ces domaines.

Dotée d'un budget de 3 M€, ses revenus se composent pour les deux tiers de dons et legs et pour un tiers de revenus financiers. La fondation lève des fonds pour des projets spécifiques.

Exerçant une action sociale, elle a reversé en 2014 la somme de 1,4 M€ au titre de bourses pour les élèves et professeurs (voyages d'études) et pour le financement des laboratoires, ainsi que 0,8 M€ pour l'entretien des résidences.

Dans l'annuaire de la société, la fondation place en tête de ses missions le soutien à la formation des ingénieurs, notamment à l'ENSAM.

▪ **L'association des anciens élèves**

L'association des anciens élèves de l'ENSAM est une structure dotée d'un budget annuel de 3,5 M€ dont 1,5 M€ provenant de dons et legs. Elle emploie 25 salariés et revendique 32 000 membres, soit environ deux tiers des diplômés vivants. Seulement la moitié des membres cotisent, les nouveaux, les chômeurs et les anciens élèves de plus de 65 ans en étant dispensés.

Au 19^{ème} siècle, la « SOCE » a fait office de mutuelle des ingénieurs et de service de placement. À cette époque où n'existaient ni sécurité sociale, ni agence pour l'emploi des cadres, les cotisations représentaient 10 % du salaire. L'association a été reconnue d'utilité publique par décret impérial en 1860.

L'association est très active dans la vie de l'école. Elle participe à la maintenance des résidences, voire à leur construction. Un projet est ainsi en cours à Angers. Elle est également associée à des actions de prévention. Ainsi un programme de prévention de l'alcoolisme, doté d'un budget de 60 000 euros, est en cours en lien avec l'association nationale des élèves. L'association vient également de créer un réseau social : Ampedia³⁶.

La société a été partie prenante de la charte tripartite (école, association des élèves, association des anciens) signée à la suite du rapport de l'IGAEN en 1999. Outre la définition des principes présidant à la transmission des valeurs, la charte créée notamment les DSC (délégués de la société auprès des campus) qui sont nommés par le directeur général sur proposition de la société.

Jouant localement un rôle important, le DSC est une sorte de « référent » auprès des élèves et des familles. À titre d'exemple, celui de Cluny est en contact permanent avec les parents de l'élève gravement accidenté en juin 2014. Ainsi l'association des anciens a-t-elle conservé sa vocation sociale d'origine.

De nouveaux statuts seront soumis au conseil d'administration extraordinaire de janvier 2015.

³⁶ <http://ampedia.gadz.org/>

On peut notamment y lire (c'est la mission qui souligne) :

« Ces statuts permettent de réaliser ces ambitions généreuses et complètent les Valeurs humanistes de la formation des ingénieurs Arts et Métiers : fraternité, respect, exemplarité, solidarité, humanisme, don de soi, honneur, travail, compétence technique en prolongeant ainsi le caractère philanthropique, éducatif, scientifique, sportif, familial et culturel de son objet.

4-Domaine éducatif

a. En participant et en contribuant aux projets de l'Ecole, des associations d'élèves de l'Ecole concernant la formation initiale ou tout au long de la vie, l'innovation, la recherche, la vie étudiante à l'Ecole pour lesquels son aide est souhaitée,

.../...

c. En facilitant la participation de ses membres aux enseignements de l'Ecole ou de ses écoles partenaires pour que les enseignements soient en permanence en phase, voire en anticipation, avec les besoins évolutifs de l'industrie et de l'économie.

d. En apportant, dans la limite de ses moyens, sa contribution à la réalisation, l'entretien, la gestion des campus, des résidences, des locaux d'enseignement et de recherche et plus généralement, tous locaux utiles aux missions statutaires de l'Ecole ou de ses partenaires. »

Extraits du projet de statuts de l'association des anciens élèves de l'ENSAM

On constate notamment la référence aux valeurs qui font l'objet de la PTV, ainsi que le rôle que ces statuts confèrent à l'association des anciens en matière de formation des élèves mais également d'entretien et le développement matériel des campus.

On retrouvera les références aux « Traditions » (dotées d'une majuscule tout comme « Valeurs » et « École ») dans un éditorial du président de la « SOCE » d'arts & métiers magazine d'octobre 2014³⁷ dans lequel on peut lire : « *Quel meilleur objectif pour nos Traditions que de faire éclore la personnalité de nos jeunes dans un cadre fraternel et bienveillant ?* ». Les anciens sont donc les gardiens d'un ordre ancien, et veillent à ce que la transmission des valeurs communes à la communauté forme le socle de la formation des élèves.

Autant les statuts que l'éditorial expriment la volonté des anciens élèves d'être des acteurs de première importance dans la transmission des traditions dont ils sont les plus ardents promoteurs, étant persuadés que la PTV est une partie intégrante de la formation, quand ce n'est pas la plus importante³⁸.

Évidente sur le terrain, au sein même des centres, l'influence des anciens trouve également son expression dans la gouvernance centrale de l'école. Il en est ainsi de la composition du conseil d'administration au sein duquel ne siègent pas moins de dix-huit gatzarts (dont le président) sur trente-trois membres. Notons que les directeurs de centres sont associés mais non votants.

Comment s'étonner dès lors que le conseil d'administration n'ait officiellement jamais débattu de l'« usinage » depuis 2012 ?

³⁷ En annexe 5.

³⁸ Selon les propres termes d'un responsable national de la Société des anciens.

1.6. Un cadre règlementaire en constante amélioration

Le poids des traditions – omniprésent à l'ENSAM – ne doit cependant pas masquer que la situation a beaucoup évolué depuis les premières observations de l'IGAENR en 1999, sous les effets conjugués d'une modification des statuts de l'école et de toutes une série de mesures d'organisation interne prises par la direction générale pour encadrer tant les périodes dites d'usinage que les autres manifestations festives organisées par les élèves, dans ou hors des locaux de l'école.

1.6.1. Une évolution positive des statuts de l'école

Les changements statutaires introduits par le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012, s'ils peuvent sembler, à première lecture, s'apparenter essentiellement à des mesures de toilettage d'un texte qui avait plus de vingt ans et avait besoin d'être actualisé, sont – dans les faits – porteurs d'un vrai changement dans l'équilibre des pouvoirs.

Le directeur général se voit reconnaître une place centrale dans la gouvernance de l'établissement ; c'est lui qui nomme désormais les directeurs de centres mais aussi son équipe « rapprochée », et en particulier les directeurs adjoints et les membres du comité de direction qui, avant 2012, étaient nommés comme les directeurs de centre, par le ministre, créant une situation paradoxale où le directeur général ne pouvait choisir ni ses collaborateurs directs, ni ses directeurs en région.

La présentation « graphique » du décret statutaire révèle bien d'ailleurs ce changement réel dans la gouvernance de l'ENSAM. Le décret du 30 avril 1990 était encore marqué par une organisation où les centres, même s'ils n'étaient pas juridiquement autonomes, restaient au centre du dispositif, le directeur général n'étant au fond qu'un « *primus inter pares* » dépourvu d'autorité réelle sur ses centres

Le décret de 2012, s'il consolide l'organisation en réseau, marque la spécificité historique de l'ENSAM, renforce le rôle du directeur général qui se voit reconnaître toutes les compétences exercées normalement par un chef d'établissement d'enseignement supérieur autonome. Les directeurs de centres n'ont plus de pouvoir en propre mais seulement par délégation du directeur général, tous comme les conseils de centre doivent inscrire leurs travaux dans le cadre des orientations fixées par les organes statutaires centraux de l'établissement.

Le statut de 2012 donne ainsi au directeur général des moyens d'action dont il ne disposait pas dans le cadre juridique antérieur.

Cette nouvelle répartition des rôles s'est traduite très concrètement dès 2012 par le choix des directeurs de centre, tous nommés par l'actuel directeur général : le recrutement a été volontairement ouvert à de nouveaux profils et seul un d'entre eux est « gadzart » ; parallèlement, la présence des « gadzarts » dans le conseil d'administration, si elle reste importante dans les faits (plus de la moitié des membres comme il a été rappelé plus haut), a diminué par rapport aux périodes antérieures ne serait-ce qu'à cause de l'*universitarisation* du corps professoral.

1.6.2. Un cadre désormais solide pour la vie étudiante

Les tentatives d'encadrement de la vie étudiante ne datent pas de 2012, les directeurs généraux successifs ont fait de cet encadrement une de leurs priorités, comme le soulignait le rapport de l'IGAENR en 1999. Mais les accidents survenus en 2013 et 2014 ont relancé le sujet de manière aiguë. Dans la

suite de la réorganisation statutaire, la nouvelle équipe de direction a pris rapidement une série de mesures très concrètes pour renforcer l'organisation de la vie étudiante à l'ENSAM. Cette volonté de sécurisation des conditions de vie étudiante, pour prendre un terme neutre, couvrent aussi bien la période dite de PTV que l'organisation des événements étudiants, qu'ils aient lieu au sein et à l'extérieur de l'école.

- L'audit interne mené en 2013

En juillet 2013, suite à l'accident survenu dans le centre de Châlons-en-Champagne, ayant entraîné le décès de l'un des élèves, et avant même la mission conduite par l'IGAENR, le directeur général a lancé sans attendre une mission d'audit interne au sein de l'école.

Cet audit, conduit par la directrice générale des services, avait pour objectif d'apporter « *des outils permettant de promouvoir la réalisation d'évènements dans le respect des biens et des personnes, de réduire les risques liés à la tenue des manifestations festives au sein de l'école, et de favoriser le respect des valeurs qui sont celles de la communauté des arts et métiers*³⁹ ».

L'audit a permis de dresser un état des lieux très exhaustif de la réglementation existante. Il a permis également, à travers les entretiens qui ont eu lieu avec les principaux acteurs concernés (directeurs de centres, conseillers de prévention, présidents d'associations), de disposer d'un état précis des pratiques existantes, des modalités d'encadrement déjà mises en œuvre et des lacunes qui demeurent, comme le souligne l'extrait suivant, tiré de la conclusion du rapport d'audit :

« Il ressort, globalement, de ces entretiens que les événements majeurs, soit par le nombre de participants, soit par l'importance du symbole qu'ils ont dans la vie de la communauté des gazd'arts, jouissent d'une organisation réelle, et souvent pertinente, et assez souvent formalisée, selon les CER et notamment en fonction des contraintes techniques (montage de structures) et des lieux où ils se déroulent. L'ensemble des acteurs rencontrés lors de cet audit sont de par leur fonction fortement investis dans l'encadrement de ces événements. Ils ont manifestement largement participé au processus d'amélioration de ceux-ci dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, avec un vrai sens des responsabilités. Cependant force est de constater que les réglementations, responsabilités et procédures ne sont peu ou mal maîtrisés notamment au vu des auditions sur les sujets suivants :

- La maîtrise de l'accessibilité des locaux de l'école,
- La connaissance de la réglementation en matière de responsabilité individuelle ou liée à la fonction pour l'ensemble des protagonistes concernés (que ce soit pour des manifestations dans ou hors de l'école),
- La connaissance et l'application de la réglementation concernant la consommation et/ou la vente de produit alcoolique,
- La connaissance des liens institutionnels et ressources utiles à l'organisation de ces événements (mairie, préfecture, police, service universitaire de promotion de la santé, associations participants à des actions de prévention pour la population estudiantine),
- L'application de procédures de contrôle et d'évaluation (existence factuels d'autorisations, de registres d'incidents, de licences, présence de personnels d'encadrement lors d'évènement, état des lieux post évènementiel).»

Extrait du rapport d'audit op. cit.

³⁹ Extrait du rapport d'audit rendu au directeur général en juillet 2013 par Patricia FOURNIER, directrice générale des services, coordinatrice de la mission.

- Les suites données à l'audit interne et au rapport de l'IGAENR

Les conclusions des deux rapports ont donné lieu à la formalisation d'un plan d'action et d'un calendrier précis présenté au conseil d'administration de l'ENSAM dès septembre 2013 et que la direction générale est en train de déployer :

- ***Le règlement intérieur de l'ENSAM a été enrichi de dispositions spécifiques, concernant l'organisation de la vie étudiante.***

La version de novembre 2014 du projet de règlement intérieur précise ainsi le rôle des différentes instances dans l'organisation de la vie étudiante. Il prévoit en particulier que : « *chaque année universitaire, le conseil des études et de la vie à l'école crée, sous la direction du directeur général adjoint en charge de la formation ou de son représentant, une commission nationale de la vie à l'école (CNVE) qui se décline au sein de chaque campus en une commission régionale (CRVE).* »

La composition et le rôle de la CNVE et des CRVE sont précisés, avec l'affirmation de leur compétence dans tous les sujets ayant trait à l'accueil, l'organisation de la vie étudiante, ils doivent en particulier « *étudier les projets portés par le campus, les manifestations menées autour de la vie à l'école (promotion du recrutement, journée portes ouvertes, demande de subventions, accueil des nouveaux élèves, communication interne) et évènements mis en place autour du campus et dans sa région* ».

Tant au niveau national qu'en région, les anciens élèves sont représentés dans ces commissions. Dans les centres, elles se réunissent régulièrement. Comme le confirme les auditions des centres, les CRVE sont des lieux de rencontre entre le directeur et les associations étudiantes où est évoquée notamment l'organisation de la PTV⁴⁰ ; les réunions de la CRVE permettent au directeur, qui la préside, d'avoir des informations, de rappeler les règles en matière de sécurité, d'horaires et d'assiduité aux cours.

- ***La lutte contre les comportements addictifs (tabac, alcool, stupéfiants)***

Cette lutte était déjà inscrite dans le règlement intérieur de l'école depuis plusieurs années. Celui-ci, dans son ancienne version, approuvée par le conseil d'administration du 7 avril 2009, comportait en effet un chapitre relatif à l'« *hygiène, sécurité, environnement, prévention et lutte contre les addictions* », qui faisait un rappel de la réglementation.

Des dispositions analogues avaient été intégrées dans le règlement intérieur provisoire adopté juste après la publication du nouveau statut de l'école en 2012. Elles ont été renforcées dans le règlement intérieur actuellement applicable, pour suivre les recommandations de l'IGAENR de juillet 2013⁴¹.

⁴⁰ Les CRVE sont composée du directeur du campus (ou exceptionnellement son représentant) qui la préside, de représentants des usagers du campus, de représentants du personnel enseignants et non-enseignants du campus, de représentants des anciens élèves ingénieurs, du président du conseil de centre ou de son représentant.

⁴¹ Préconisation n°5 du rapport de l'IGAENR de : « Rendre le règlement intérieur plus explicite et plus précis quant aux obligations des étudiants en matière de transport, vente, achat et consommation d'alcool. »

« Le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme a posé le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif sauf dans les emplacements réservés aux fumeurs.
Il est, en conséquence, interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts de l'école, y compris lorsqu'il est utilisé pour des activités extra-scolaires, avec une tolérance dans les emplacements aménagés à cet effet et identifiés comme tels par le directeur compétent sur simple décision (directeur de campus, directeur général ou ses délégués).
Cette interdiction s'applique à tout usager ou personnel de l'école ».
Il est, par ailleurs, strictement interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue. La direction de l'école peut demander à toute autorité compétente de constater un état d'ébriété et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.
L'introduction de boissons alcoolisées ainsi que leur consommation dans les locaux de l'école est interdite, sauf autorisation écrite du directeur compétent, conformément aux conventions destinées à cet effet (...) »

Extrait du règlement intérieur

▪ ***Les « actes d'intégration, de bizutage ou de brimade »***

Le règlement intérieur rappelle qu'ils sont interdits et cite les textes applicables, avec notamment la mention des sanctions encourues ; de même, un paragraphe est consacré à la lutte contre toute discrimination ou harcèlement moral ou sexuel.

▪ ***Par ailleurs, des actions de prévention sont menées depuis plusieurs années, de façons récurrentes ou ponctuelles sur les différents campus.***

Quelques-unes des actions organisées dans les centres sont mentionnées ici à titre d'exemple :

- des actions de sensibilisation sur les addictions à destination des premières années ont lieu tous les ans, lors de la semaine de rentrée, sous la forme d'une conférence avec notamment des représentants de la police, de la mairie ou d'associations spécialisées ;
- depuis la rentrée 2014, des étudiants bénéficient d'un contrat étudiant pour être « relais-santé » dans le cadre d'un programme de prévention à la santé mis en place par le SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) ;
- intervention à destination des premières années dans le cadre de la semaine CESAM (confiance en soi aux arts et métiers) sur les addictions (plus particulièrement l'alcool) ; intervention réalisée avec les étudiants relais et l'infirmière du SUMPPS en charge de ce projet ;
- relai au quotidien pour informer les élèves des dispositifs existants sur l'accompagnement par des professionnels de la santé...

▪ ***Des documents d'information ont été élaborés et diffusés dès 2013 ou sont en cours de diffusion présentant la réglementation existante, les risques, les mesures à prendre.***

Ces documents sont à l'usage des associations et des directeurs de centres ; à titre d'exemple, ont été élaborés :

- une note sur la classification des boissons et débits de boissons ;

- un projet de charte des bonnes pratiques « Manifestations étudiantes »;
- une présentation des recommandations de l’OMS pour une consommation d’alcool responsable.

Dans chacun des centres ont par ailleurs été mis en discussion un certain nombre de documents de travail (fiches opérationnelles) portant sur des thèmes liés à la sécurité : conditions d’utilisation des locaux ; mode opératoire avant, pendant, après les manifestations ; documents et lettres-types pour les démarches ; fiche de procédure rapide ; procédures de respect de l’ordre et de la sécurité...

▪ **De nouvelles modalités de mise à disposition des locaux**

Dans le cadre de l’application de l’article L811-1 du code de l’éducation, le règlement intérieur prévoit :

« Les locaux et matériels de l’établissement ne peuvent être utilisés à des fins autres que celles liées aux missions confiées à l’établissement.
 Le directeur général ou le directeur de campus peut autoriser par écrit, toute personne physique ou morale à utiliser les locaux et le matériel de l’école.
 Des locaux peuvent être mis à dispositions des associations étudiantes sous réserve de respecter les conditions d’hygiène et de sécurité en vigueur et d’en permettre le libre accès à la direction du campus dans lequel ils sont situés.
 Toute demande d’attribution de local fera l’objet d’une convention ou autorisation. »

Le directeur général a par ailleurs engagé, avec les associations étudiantes, des négociations difficiles qui ont abouti, en octobre 2014, à la signature, pour tous les centres, de conventions tripartites d’occupation des locaux ; les conventions, signées entre le directeur général de l’ENSAM et les associations étudiantes, rappellent notamment que l’ENSAM reste unique affectataire des locaux, comme le montre l’extrait ci-après⁴².

« En application de l’article L. 811.1 du code de l’éducation et dans le cadre des préconisations faites par l’IGAENR, rappelées dans le préambule ci-dessus, l’ENSAM met à disposition des associations étudiantes qui en font la demande, et ce, à titre gracieux, des locaux aux fins d’organiser, sous leur propre responsabilité, des activités étudiantes, à caractère festif ou non, s’exerçant dans le cadre de leur liberté d’information et d’expression. Malgré cette mise à disposition, l’ENSAM demeure l’affectataire exclusif des locaux ainsi désignés vis-à-vis des autorités de l’état, et reste responsable des dommages aux murs, ainsi que de l’entretien courant ou spécifique des locaux mis à disposition dans le cadre des présentes. (...) ».

Parallèlement, le directeur général a signé le 16 octobre 2014, une décision fixant les horaires de fermeture des locaux ; cette décision s’applique à tous les centres⁴³.

La limitation des horaires d’ouverture des locaux, même si elle est parfois jugée insuffisante (les locaux sont ouverts de 6 h 30 à 2 h du matin en semaine, jusqu’à 5 h du matin les vendredis, samedi et veilles

⁴² La convention type figure en annexe 6. En décembre 2014, elle a été signée par tous les représentants d’associations.

⁴³ En annexe 7 : décision du 16 octobre 2014 sur l’occupation des locaux.

de jours fériés), constitue une avancée car elle revient sur une pratique « historique », qui était celle d'une ouverture 24 h/24, 7 j/7 de tous les locaux étudiants. L'accord des étudiants a d'ailleurs été difficile à obtenir.

Comme on le verra, ci-après, ces nouvelles dispositions ont été déclinées immédiatement dans tous les centres régionaux et devraient donner des outils sur lesquels les directeurs de centres pourront s'appuyer.

Il faut enfin souligner qu'une large publicité est donnée au règlement intérieur dans les centres où il est diffusé à tous les élèves au moment de l'arrivée dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'école.

La direction de l'ENSAM s'est donc engagée dans une politique très volontariste d'encadrement des horaires, de l'accès aux locaux ; elle cherche parallèlement à sécuriser les manifestations festives, en travaillant sur les outils à destination des organisateurs de manifestations, associations étudiantes et directeurs de centres et en s'appuyant sur une politique de dialogue avec les associations des élèves.

2. Des centres qui perpétuent avec conviction les traditions

Le relatif isolement géographique des centres de formation et de recherche de l'ENSAM prédisposant à des pratiques d'usage différentes, il était utile de visiter l'ensemble des centres régionaux. Suivent sept monographies pour autant de centres⁴⁴.

À la lecture, on constatera que les situations sont assez voisines, avec cependant une situation particulière quand le centre ne dispose pas de résidence intégrée au campus.

2.1. Centre d'Aix

Le campus d'Aix-en-Provence dispose d'un fort ancrage territorial sur deux secteurs industriels stratégiques et économiquement porteurs : l'aéronautique (Airbus Helicopters – pôle de compétitivité Pégase) et les énergies nucléaires et renouvelables (CEA Cadarache – pôle de compétitivité Capénergie – institut de Bastia).

Deux laboratoires sont implantés dans le campus :

- Laboratoire de Sciences de l'Information et des Systèmes – Ingénierie Numérique de Systèmes Mécaniques (LSIS – INSM CNRS n° 7296) ;
- Laboratoire Mechanics, Surfaces and Materials Processing (MSMP).

Le label Institut Carnot ARTS (Actions de Recherche pour la Technologie et la Société) témoigne de la qualité de la recherche menée par l'école. Par ailleurs, le campus dispose d'une plateforme technologique : INOVSYS, pour booster la recherche appliquée en faisant travailler ensemble les industriels, les enseignants-chercheurs, les doctorants et les élèves-ingénieurs.

⁴⁴ Il est rappelé que le centre de Paris qui n'accueille pas d'élèves de première année n'a pas été visité.

Le campus représente en chiffres : 782 étudiants (433 en formation d'ingénieur technologue, 252 en formation d'ingénieur en partenariat, 18 masters recherche, 60 mastères spécialisés et 19 doctorants), 18 enseignants-chercheurs, 22 enseignants, 21 vacataires enseignants.

2.1.1. Les pratiques de transmission des traditions

▪ ***Description, temps consacré, organisateurs...***

La période de transmission des traditions (PTV) s'est déroulée du 8/09 au 24/10/2014 sur les créneaux horaires « officiels » de 11 h 45-13 h 30 / 17 h 45-20 h 30 y compris les repas. Toutefois, des initiatives liées aux transmissions de tradition peuvent se dérouler hors ces créneaux. Pour exemple, le compte rendu du CRVE du 12 novembre 2014 fait apparaître « une pause traditionnelle » à 9 h 45 mais qui n'est pas officielle.

Les organisateurs sont le président du cercle des élèves, le « major Traditions » et quatre « fourriers Tradition ».

La caractéristique du centre d'Aix-en-Provence est que la direction de l'école n'assure pas la gestion de la résidence et donc ne régule pas « les activités » de PTV hors horaires pédagogiques.

La volonté de la direction et le dialogue constructif avec les élèves permet de cantonner l'usinage dans une période de 6 semaines. Il a été indiqué que l'usinage est achevé fin octobre, même si la mission a pu constater que le bal qui clôt « les baptêmes » s'était déroulé quelques jours avant sa venue, soit plutôt fin novembre.

La reconquête du temps pédagogique sur l'usinage et la limitation à une manifestation par jour n'est pas un impératif encore atteint par le centre.

L'objectif de la direction et du corps enseignant d'affirmation du rôle pédagogique du temps de l'école et des rythmes nécessaires aux apprentissages est à poursuivre et renforcer.

Au-delà des aspects de chronobiologie, la pause méridienne est un temps « de respiration » nécessaire à l'apprentissage. Il faudrait convenir que l'exercice de l'usinage pendant cette période n'est pas possible et notamment pendant « les pauses ». Cela aurait l'avantage en outre de régler les problématiques de perception des autres usagers du campus qui ne maîtrisent pas le codes (usagers du restaurant universitaire et 45 % d'élèves en apprentissage, étudiants en master ou doctorat non concernés par la tradition de l'usinage).

Le dialogue entre la direction et les représentants des élèves devrait avoir pour objectif de ne pas déplacer ce gain sur d'autres temps pris sur les loisirs et le sommeil (par exemple des pratiques d'usinage tôt le matin avant la prise officielle des cours).

Par-delà les appréciations divergentes sur le bien-fondé du maintien des pratiques de transmission des traditions, direction et enseignants rencontrés déplorent le temps pris par la PTV et ses conséquences négatives sur l'efficacité au travail.

- ***Le rôle de l'association des élèves dans la transmission des traditions***

C'est l'association des élèves qui s'occupe de la période de transmission des traditions. Certains élèves de première année sont élus en fin d'année et s'engagent entre autre sur le respect d'un programme de transmission des valeurs.

- ***Les relations avec les anciens élèves et leur éventuelle implication dans la transmission des traditions***

L'association des anciens élèves et son représentant local apportent un appui d'expérience et une caution morale. Le représentant des anciens élèves à Aix nous a indiqué que le major tradition et les fourriers lui demandaient « des conseils » en amont sur leurs projets liés à la PTV. C'est lui aussi « qui rassure les parents » en début d'année ou dans le cas où les parents s'interrogent sur les pratiques de transmission des traditions, ce seul fait montrant que la PTV peut poser problème.

Les anciens élèves sont associés à l'usinage lors des soirées et des week-ends. Ils participent également à des actions de « sensibilisation » à la résidence sous une forme qui n'est pas portée à la connaissance du directeur.

2.1.2. La réalité des pratiques de bizutage

- ***« Usinage » versus bizutage***

La mission a constaté, surtout de la part des élèves et de leurs représentants, un refus de qualification de certaines pratiques d'usinage en terme de bizutage par volonté concertée et collective de ne pas évoquer publiquement les pratiques constitutives de la tradition, par méconnaissance du contour juridique de la notion de bizutage et par affirmation des valeurs constitutives de l'usinage perçues et exprimées positivement.

À cet égard, au-delà d'une expression prudente et maîtrisée du contenu de cette période, les élèves semblent ne pas avoir conscience du contour juridique et pratique des actes de bizutage.

L'expression des personnels est plus mesurée. S'agissant des enseignants, ils s'accordent à dire que cette période de six semaines est contre-productive en terme de rendement d'acquisition de connaissances et de compétences notamment du fait que les élèves sont fatigués et mobilisés par d'autres activités.

La période de transmission des valeurs et plus largement « l'usinage » ont été résumés ainsi par l'un des membres du corps enseignant auditionné : « Il y a lors des usinages des aspects positifs, il y a des dynamiques de groupe, de cohésion et de transmission de valeurs qui se mettent en place. Ce sont les moyens pour amener ces valeurs qui sont critiquables » et plus loin dans l'entretien cette affirmation : « personne n'est opposé à la tradition mais tout le monde est ennuyé ».

- ***Existence, description, quantification***

Il y a une difficulté réelle à quantifier et à qualifier l'ensemble des pratiques « d'initiation » notamment du fait que beaucoup échappent au programme officiel et ne se déroulent pas dans le cadre du temps pédagogique de l'école (par exemple lors des week-ends ou le soir à la résidence) et que ces pratiques relèvent du rite initiatique, donc non exprimables devant des non-initiés (qui en l'espèce peuvent

paradoxalement représenter l'administration). Ces pratiques de tradition avec leur vocabulaire et leur objectifs spécifiques (« manip », « fourchetage » etc.) sont fondées sur la loi du silence collectif et la fierté de l'appartenance à une communauté dotée de ses codes.

Les quelques exemples connus de l'administration ou du corps enseignants sont partiellement relatés et à chaque fois s'inscrivent dans un contexte qui rend difficile l'interprétation : les élèves responsables de la PTV (organiseurs) présentent en amphithéâtre devant le corps enseignant et la direction un calendrier générique de manifestations, sous forme de diaporama.

Certaines manifestations ou activités s'inscrivent explicitement dans la tradition coorganisée et régulée par l'école tels que « arts aux arts » ou « Saint-Eloi », d'autres sont uniquement organisées par les élèves mais leur teneur est plus facilement appréhendable par la direction (elles font parfois l'objet d'un financement direct ou indirect du FSDIE), telles que « le grand projet fédérateur » ou les sorties sportives. Ce sont ces deux blocs d'événements qui ont plutôt été mis en valeur par les élèves interrogés.

À noter que les manifestations de traditions apparaissent explicitement à la rubrique « Traditions et festivités » sur le site internet de l'école :

« ...Le tutorat prend au début l'aspect de festivités en commun, manière ludique de transmettre les traditions de l'école, la plupart issues du compagnonnage, dont la principale est l'entraide et le respect d'autrui. Les élèves les plus anciens aident et conseillent les plus jeunes, souvent originaires des mêmes régions ou lycées. L'une des traditions est la fête de la Saint-Eloi, patron des orfèvres et de tous ceux qui travaillent les métaux, fête encore vivante dans le milieu industriel. Deux autres fêtes rythment l'année, le baptême de la nouvelle promotion, qui marque l'intégration des élèves dans la longue suite des Gadzarts (anciens élèves) et la cérémonie des Cent Jours, qui termine l'année scolaire, au cours de laquelle la promotion sortante transmet symboliquement les « valeurs gadzarts » à la promotion qui la suit. Ces fêtes se concluent toujours par des bals qui sont parmi les plus courus d'Aix et de la région... ».

Enfin sont présentées des « manifestations diverses et multiformes » comme la « semaine noire », le « pass pour Cythère », « la prise en main », « parrainage » ou « le week-end des troisièmes années », qui relèvent d'une tradition de thématiques et d'organisation à l'initiative des élèves et dont les modalités peuvent changer parfois d'une année sur l'autre.

▪ **Refus de l' « usinage » et éventuelles conséquences (démission...)**

Le discours des élèves de première et de deuxième années et des représentants des élèves sont « étonnants » d'homogénéité. Ils s'accordent, comme les représentants des élèves, à indiquer que « chacun est libre ou non » de participer en conscience à la PTV.

Interrogés sur les conséquences d'un refus d'usinage, nos interlocuteurs nous ont indiqué qu'il n'y en avait aucune en termes d'ostracisme ou de conséquences futures relatives au monde professionnel. Néanmoins, le représentant local des anciens élèves a déclaré à la mission que les élèves ayant refusé la PTV (et donc non baptisés) se voyaient refuser l'obtention de prêts bancaires à des taux préférentiels à la sortie de l'école !

Par ailleurs, deux lettres anonymes ont été adressées au cabinet, l'une se plaignant de l'obligation de devoir rester debout pendant quatre heures à l'occasion d'une « réception » sur le campus, l'autre de boire du vin pour avoir le droit de rester à table (lors d'une « manip » dans la résidence).

Sur le nombre de démissions : la direction du centre a constaté deux démissions (l'une en 2013, l'autre en 2014). Les élèves interrogés indiquent qu'il n'y a pas de corrélation entre le refus de la PTV et les démissions mais imputent celles-ci au fait que les élèves démissionnaires avaient finalement intégré l'école de leur premier choix. Les deux démissionnaires ont rejoint d'autres établissements (Mines de Saint Etienne, Centrale Marseille).

La mission s'est procuré les lettres des deux élèves démissionnaires attestant que les deux démissions étaient pourtant bien liées aux pratiques d'usage :

- 20/09/13 : « *Je vous fais part de ma volonté de démissionner de l'ENSAM d'Aix, la formation et certaines traditions de l'établissement ne me convenant pas* » ;
- 16/09/14 : « *Les raisons de ce choix [de démissionner] reposent essentiellement sur ma difficulté à accepter et vivre les traditions au quotidien. Je respecte ces particularités qui font de l'ENSAM une école unique mais refuse d'y adhérer car je les perçois comme envahissantes et décalées par rapport à ma conception de vie* ».

2.1.3. La politique de centre

▪ En matière d'encadrement des manifestations et des soirées

Le centre s'appuie sur le règlement intérieur général provisoire de l'ENSAM et sur la convention d'utilisation des locaux du 16 octobre 2014 signée avec les représentants nationaux et locaux des associations d'élèves qui fait notamment référence à l'article L. 811.1 du code de l'éducation qui traite de la mise à disposition des locaux. Par ailleurs, chaque manifestation donne lieu au renseignement d'un formulaire préalable extrêmement précis et détaillé intitulé « Préparation des manifestations – Mode opératoire ».

Outre le descriptif et le budget prévisionnel de la soirée, ce formulaire traite de la question de la gestion de la vente d'alcool (y compris la formation des référents et des élèves responsables) mais aussi du dispositif de reconnaissance-détection des problèmes (guide de comportement et de reconnaissance face à un comportement de sobriété, consigne de limitation de service) et l'incitation à la présence d'un stand ou des personnes ressources en matière de prévention. Cette autorisation préalable ne mentionne pas, toutefois, la suite à donner dans le cas d'un manquement à l'un des points jugés essentiels (gestion de la consommation d'alcool, des nuisances sonores..).

Il existe un règlement intérieur spécifique pour l'occupation des espaces communs et privatifs à la résidence, qui a été remis à la mission.

▪ En matière de formation, d'information, de prévention et de sensibilisation aux questions de sécurité et d'addiction

Sur le site d'Aix le représentant des anciens élèves indique que leur association va débloquer 60 000 € pour des actions de prévention dans le domaine des addictions, actions comprises dans le programme des projets menés par les anciens élèves.

▪ **Conclusion pour le centre d'Aix**

Quelques pratiques non vérifiées « semblent » pouvoir se tenir entre la frontière ténue de l'usinage et celles qui, dans un autre contexte d'interprétation pourraient être qualifiées de bizutage, même si elles ne sont pas considérées comme telles, et de bonne foi, par les élèves qui en minimisent la portée ou la qualification et ne retiennent que l'effort surmonté et la fierté réelle d'appartenance à une communauté de valeurs.

Les notions de valeurs et de traditions et leur transmission pourraient faire l'objet d'un travail spécifique avec des regards croisés de type anthropologique et sociologique portés à la connaissance de tous sous une forme à déterminer (qu'est-ce que la tradition ? les vertus et les limites de la tradition, meneurs et soumission, le groupe et ses codes, le parcours initiatique et ses objectifs etc...).

À cet égard une attention particulière est à porter à « la sensibilisation ». Sur la question des valeurs, il conviendrait certainement, comme l'exprime la direction, de rappeler que c'est l'histoire de cette formation singulière d'ingénieur, les attendus et les caractéristiques de sa pédagogie qui fondent les valeurs d'identification et que c'est dans ce cadre que peuvent intervenir, en complémentarité les initiatives des élèves en matière d'usinage, dès lors qu'elles ne dérogent pas à la loi, aux règles de bienséance et ne peuvent en aucun cas être assimilées de près ou de loin à des pratiques de bizutage.

2.2. Centre d'Angers

La visite du centre d'Angers s'est déroulée le 26 novembre 2014. La mission a pu rencontrer l'équipe de direction, les responsables des services scolarité et formations, des enseignants, les représentants des élèves (président de l'association des élèves, les majors tradition et d'estime), les représentants des anciens élèves (dont le délégué de la société des anciens élèves) ainsi que, séparément, onze étudiants de première année (sur quinze invités) et huit étudiants de deuxième année (sur quinze invités).

Le campus Arts et Métiers d'Angers est chargé d'histoire et de traditions. Il fêtera ses 200 ans en 2015. Cet anniversaire donnera lieu à plusieurs manifestations organisées par l'école avec ses acteurs familiaux : la fondation Arts et Métiers, la société des anciens élèves et l'association des élèves.

Le centre héberge 194 personnels (dont 139 personnels enseignants ou vacataires) et 507 étudiants (dont 410 en formation initiale sur le campus, 18 doctorants et 40 étudiants en master recherche). Le centre accueille également une trentaine de futurs ingénieurs militaires de l'infrastructure (IMI). Dans l'enceinte du campus se trouve un internat de 80 places (concedé pour sa gestion à un prestataire extérieur), la grande majorité des étudiants étant logée dans des logements individuels du centre ville.

Le centre ENSAM d'Angers comprend cinq laboratoires industriels : « formatage par déformation plastique », « fonderie », « des matériaux », « de mécanique des fluides » et, *last but not least*, « d'enlèvement de matière ». La fiche technique de l'école présentant celui-ci porte la définition des compétences utiles soit ...celles de l'usinage !

L'usinage y est défini ainsi : « l'usinage est une famille de techniques de fabrication de pièces mécaniques. Le principe : enlever de la matière afin de donner à la pièce brute la forme voulue à l'aide d'une machine-outil. Par cette technique, on obtient des pièces d'une grande précision ». La tradition d'usinage des nouveaux étudiants ne peut être totalement déconnectée de cette définition concrète !

2.2.1. Les pratiques de transmission des traditions

▪ **Sur l'organisation de l'usage**

La loi de 1998 et les articles du code pénal relatifs au bizutage sont portés par différents moyens et par l'entremise du président de l'association des élèves à la connaissance des étudiants et personnels du centre d'Angers.

La direction aborde de son côté largement cette question lors de rencontres avec des petits groupes d'étudiants de première année (quatre à huit personnes), organisées dans les semaines qui suivent la rentrée, dans le but d'évaluer leur degré d'intégration dans l'école sous différents aspects : l'accueil administratif, l'organisation pédagogique, le projet personnel, la vie associative et enfin la transmission des valeurs.

Le « planning de la PTV »⁴⁵ est en général adressé par l'association des étudiants à la direction aux mois de mai/juin. Il ne donne pas lieu à concertation. Le document d'accompagnement qui figure ci-dessous en atteste clairement :

« Ce planning a pour seule vocation de présenter les grandes dates des manifestations qui auront lieu pendant la période de transmission des valeurs ou traditions (PTV/PTT). Beaucoup de soirées « plus classiques » ne sont pas mentionnées dans ce planning. Un planning complet vous sera transmis le plus rapidement possible.

Ce calendrier ne présente pas une version effective et finale du calendrier de la Période de Transmission des Traditions 2014. Le Comité des Traditions se réserve le droit de modifier certains aspects de celui-ci en cas de force majeure et surtout en fonction des réactions et évolutions des futurs élèves de 1^{ère} année. L'administration sera bien entendu informée après tout changement de programme.

Nous rappelons que cette Période de Transmission des Traditions a pour but de former une nouvelle promotion rassemblée autour de valeurs chères aux Gadz'Arts telles que l'Entraide, le respect de l'autre et la Fraternité.

Cordialement

Le Comité des Traditions 213 »

▪ **Sur la durée de l'usage**

L'usage se déroule chaque jour de 19 h 30 à 21 h 30/22 h. Les interlocuteurs de la mission s'accordent sur le fait que l'essentiel des séances d'usage est regroupé sur ces horaires.

Selon le directeur du Centre les enseignants (dont la majorité n'est pas gadz'Arts) ne comprennent pas la durée très longue (3 mois) de la transmission des valeurs. Ils observent certes que les premières années sont régulièrement en manque de sommeil et donc d'attention, mais cela ne suscite chez eux aucune réaction apparente, comme si cette période « initiatique » était partie intégrante de leurs études. Aucun des enseignants interrogés par la mission n'a évoqué la question de l'opportunité de diminuer la PTV.

⁴⁵ En annexe.

▪ **Sur la pratique de l'usinage**

Les pratiques d'usinage ne peuvent être décrites précisément car les étudiants et les usineurs s'attachent à maintenir autour de ces pratiques un certain secret. On sait qu'il y a l'apprentissage de chants, d'un langage, d'une technique de défilé et « la transmission de valeurs de fraternité et de solidarité ». Les étudiants auditionnés parlent de transmission des traditions qui passent de promotion en promotion. Parmi les principaux rituels mentionnés figurent les marches nocturnes à la bougie.

L'usinage est une formule propre aux Arts et Métiers, comme indiqué plus haut, cela à la faveur d'une tradition industrielle. Toutes les personnes rencontrées, des représentants des anciens élèves aux étudiants ou aux membres de l'association des élèves responsables de l'usinage dénie à cette pratique toute correspondance avec le bizutage. Ils ne sont pas en mesure d'en marquer les différences mais leurs arguments s'appuient sur un discours éprouvé : l'usinage n'est jamais humiliant, ni imposé, et se pratique sans aucun contact physique.

Aucun élève rencontré par la mission (après tirage au sort) n'a émis la moindre critique sur la procédure d'usinage et sur son déroulement. Ils considèrent bien au contraire, dans une belle unanimité, que cette démarche d'usinage est très positive sur de nombreux points : acquisition des valeurs de solidarité et d'entraide, du sens du travail en équipe, du développement de l'esprit de communauté... et que l'usinage participe pleinement de leur construction individuelle et collective. Les exemples cités par la mission sur la mise à l'écart des HU ont été reçus avec incrédulité et scepticisme.

À Angers quasiment tous les étudiants arrivants participent aux séances d'usinage avec des fréquences de participation fluctuantes en fonction des obligations liées aux enseignements et aux travaux à effectuer. Cette année, selon le président de l'association des étudiants, il n'y a aucun HU à Angers. Selon lui cette quasi-unanimité n'était pas du tout de mise il y a une trentaine d'années où environ un quart des étudiants se faisaient usiner.

2.2.2. La réalité des pratiques d'usinage

La mission a eu connaissance de trois situations : la démission d'un étudiant en 2013 de l'école d'Angers, le départ d'une étudiante de l'école de Metz pour venir à Angers où elle se considère comme HU (la mission a pu recueillir son témoignage) et une situation d'alcoolisation avancée dans le cadre d'une manifestation étudiante.

▪ **La démission d'un étudiant**

Le mail non signé du 23 septembre, adressé par la famille, sous l'intitulé « histoire à diffuser », relate la « prise en main et les pressions exténuantes physiquement et psychologiquement » qui ont conduit leur fils à démissionner de l'ENSAM.

Le jeune homme est entré à Angers le 2 septembre 2013 et la première semaine, aux dires de ses parents, s'est déroulée calmement. Ensuite, l'usinage a commencé.

Témoignage de la famille

« Ils sont « pris en main » par les deuxièmes et troisièmes années chaque soir de 19h à 22h ou 23h ainsi que le jeudi après-midi qui est normalement la demi journée consacrée au sport, et les week-ends et cela dure pendant neuf semaines !

Ils se font hurler dessus tous les soirs au cours de cérémonies secrètes, ils doivent apprendre des chansons traditionnelles des Gadz'arts et marcher en file indienne en se tenant par l'épaule, ils doivent rester debout des heures, etc...

Il n'y a rien de physique – quoique rester debout sans avoir le droit de s'appuyer pendant 3 heures ça finit par être physique – mais ce sont des exercices débiles et répétitifs dans une ambiance stressante dans le noir etc... et comme ça dure quelquefois 4 heures d'affilée et que c'est quotidien, c'est finalement exténuant physiquement et psychologiquement.

Le lendemain matin ils dorment debout en cours et le soir ça recommence.

Les premiers jours, notre fils s'est fait un devoir de participer à ce qu'il prenait pour un bizutage bon enfant plus maladroit que méchant, mais les jours passant les « cérémonies se sont faites plus longues et la pression des « aînés » de plus en plus lourde. Pas question de pouvoir manquer une soirée ou un après-midi pour aller faire de la musique. Il faut toujours rejoindre le troupeau et ressasser les rites jusqu'à l'épuisement.

Après avoir déclaré qu'il opterait pour devenir « HU » soit « Hors Usinage », il a vite compris que cette possibilité n'était que théorique et qu'il allait avoir à subir pendant toute l'année la pression du groupe.

Alors qu'il commençait à être pris de nausées chaque fois qu'il apercevait les tristes blouses grises des heureux élus usinés qui telles des chapes de plomb écrasent les singularités, il a pris ses cliques et ses claques et a quitté cette école machiste arriérée à force de « tradition » mal comprise.

Il a quitté avec tristesse la douceur angevine pour intégrer ... une école d'ingénieurs située à ...

Aujourd'hui la tension de ces dernières semaines retombe pour lui comme pour nous et la quiétude revient. Les impressions s'émeussent. L'horreur devient moins horrible. Cependant les autres jeunes sont toujours dans cet enfer.

Et il y a 10 centres en Allemagne comme celui d'Angers.

Avec des promotions de 160 étudiants.

Toutes ces jeunes intelligences « usinées » dans cette infâme moulinette.

Et tout cela dans une école publique...

Tout ce qui a été fait ou écrit (Comité national contre le bizutage) semble être resté lettre morte et rien n'a changé en 2013.

C'est toute la force de cette grande secte, car il s'agit bien d'activités sectaires avec l'arsenal technique de l'endoctrinement : cérémonies rituelles, tenues vestimentaires, langage ésotérique... Le bizutage est tout aussi méprisable mais correspond à une autre réalité.

Ici il s'agit de pressions qui persistent bien au-delà de la période dite d'intégration et qui sont l'œuvre concertée et structurée d'une organisation extrêmement puissante et très ancienne.

Pourtant lorsqu'on en parle autour de soi c'est toujours le même discours lénifiant des anciens élèves...

Il est évident que quelqu'un qui a accepté (sous la pression du groupe et du système) d'être l'invocation de la « tradition » en minimisant tout ce qui s'est en réalité passé...

Rien n'est dit de la stérilité et du sadisme de ce formatage qui ne semble là que pour la jouissance des aînés... »

▪ **Une situation de « HU »**

La mission a reçu, en entretien particulier, une étudiante de deuxième année qui a souhaité témoigner discrètement de son expérience d'étudiante de première année « usinée » dans le centre de Metz et de la manière dont elle vit sa deuxième année à Angers.

Elle a mal vécu l'année à Metz à cause de l'usinage (hurlements, manque de sommeil, manque de temps pour apprendre les cours, stress). Celui-ci l'a laissée très fatiguée et même dépressive. Ses notes ont chuté. Elle s'est retrouvée isolée de sa promotion à laquelle elle reste cependant attachée.

Elle a quitté Metz pour Angers à la rentrée 2014. Elle a gardé un surnom, un numéro et un filleul à Metz mais elle ne peut s'en occuper directement depuis Angers. Elle n'a pas voulu, à Angers, « usiner » les étudiants de première année pour ne pas leur faire subir ce qu'elle avait elle-même enduré. En conséquence, elle n'a pas le droit de porter la blouse grise, n'a pas accès au foyer des élèves et n'a pas la possibilité de participer à des activités extra scolaires organisées dans le cadre associatif. Elle avoue avoir eu du mal à se reconstruire après avoir été en grande souffrance. Elle a conclu l'entretien en reconnaissant que les étudiants ne ressentent pas l'usinage de la même façon.

▪ **Une situation d'alcoolisation avancée**

Une situation d'alcoolisation avancée lors d'une soirée étudiante (hors campus) a conduit le père d'un élève de première année à accompagner son fils au service de réanimation du CHU d'Angers pour « vérifier s'il n'y avait pas autre chose que de l'alcool ». Le président de l'AE a reconnu que des élèves de deuxième année avaient incité l'élève à boire. Aucune plainte n'a été déposée, ni par la famille, ni par le centre.

2.2.3. La politique de centre

Dans le titre IV du règlement intérieur de l'école, des dispositions relatives aux règles de sécurité s'appliquent aux soirées et manifestations étudiantes. Les élèves de première et de deuxième année interrogés ont reconnu ne pas connaître le contenu du règlement intérieur y compris ses dispositions relatives à l'usinage.

À chaque rentrée le directeur de l'école consacre une partie d'une session d'amphi d'accueil à l'usinage et aux activités des associations d'étudiants. Mais il ressort clairement de ses propos qu'il ne dispose pas sur le site de l'école de tous les moyens d'action nécessaires à un contrôle efficace des événements qui s'y déroulent.

Le directeur regrette notamment que les décisions soient négociées et prises par la direction générale pour les centres délocalisés. Alors qu'il assume les responsabilités juridiques liées à sa fonction de directeur du site, il considère qu'il n'est pas en mesure d'exercer pleinement son autorité et ce problème de positionnement le met en porte à faux. Dans ce cadre, le rapport de force entre la direction et les associations (d'étudiants et d'anciens élèves) tourne très souvent à l'avantage des associations. Le directeur parle ici « d'inversion des paradigmes ».

Les associations des élèves ont, sur le site d'Angers, la jouissance de locaux qui leurs sont affectés et dont ils sont les locataires. Ainsi les étudiants finissent-ils par se considérer propriétaires du foyer des élèves (cadenas aux portes et issues de secours, destruction de cloisons), voire d'autres parties du

campus (la direction a dénoncé, dans un mail à la direction générale, un certain nombre d'intrusions illégales et la présence, à des fins autres que pédagogiques, d'étudiants dans les ateliers un dimanche après-midi). La mission remarque que ces « écarts » ne font l'objet ni de rapports officiels, ni de dépôts de plaintes.

L'absence quasi-totale de contrôle du directeur et plus globalement des personnels administratifs sur le foyer des élèves nous a été confirmée par le responsable du patrimoine immobilier et conseiller de prévention. Il regrette à son tour que le statut juridique de l'ENSAM ne permette pas de donner aux directeurs des sites les moyens d'action en rapport avec leurs responsabilités administrative, civile et pénale, en particulier à l'égard des associations d'élèves. Seul le directeur général peut porter plainte.

Même s'il reconnaît que l'absence d'internat limite les risques de débordements internes au campus, le directeur dit se sentir seul face aux « outrances » de l'usage car tous les autres protagonistes, à l'exception relative de certains professeurs, soutiennent ces pratiques. Ainsi, les anciens élèves sont dépositaires de cette tradition et participent aux baptêmes des nouvelles promotions. Il y a un délégué de l'association des anciens (et un adjoint) dans chaque site des Arts et Métiers. Les représentants des anciens élèves, reçus par la mission, affirment que la direction générale leur a attribué un rôle de médiation et d'interface entre le directeur du site et les associations d'élèves. Cette organisation très structurée contribue, selon le directeur, à faire barrage entre la direction et les élèves. Il cite à ce propos les précédents rapports de l'IGAENR, qui soulignaient que l'association des Anciens devait être placée auprès et non au sein de l'école.

▪ **Conclusion pour le centre d'Angers**

Le site ENSAM d'Angers organise, promotion après promotion, par l'intermédiaire des associations d'élèves et d'anciens élèves, la transmission des valeurs portée par cette école depuis sa création. Cette transmission des valeurs, qui mobilise les élèves de deux à trois heures par jour en soirée pendant trois mois, emporte clairement des conséquences négatives sur la scolarité des élèves au cours du premier trimestre.

L'absence d'internat permettant de loger dans l'enceinte de l'école l'ensemble des élèves (à Angers seulement 80 élèves sont logés à proximité de l'école) a sans doute contribué à éviter, jusqu'à présent, des phénomènes de masse générateurs de dérives et de débordements d'une extrême gravité. Il n'en reste pas moins qu'une chapelle désaffectée et une église toute proche donnent régulièrement lieu à des escalades et balades nocturnes à la bougie particulièrement dangereuses au cours desquelles des accidents peuvent se produire à tout instant.

La direction du centre dit ne pas disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance accrue du site. Elle fait également état de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve d'édicter des normes de sécurité plus coercitives. Le directeur du centre dit ne pas être en mesure, en effet, pour des raisons juridiques (le centre n'a pas d'autonomie juridique) et en raison du poids des traditions et de l'influence considérable des associations d'anciens élèves dans le fonctionnement même du centre, d'inscrire dans le règlement intérieur des dispositions restrictives en matière d'ouverture du site et d'accès aux locaux.

2.3. Centre de Bordeaux

Comparativement aux centres historiques de l'ENSAM, le septième Centre régional arts et métiers ParisTech de Bordeaux-Talence ouvert en 1963 sur le campus universitaire est de création récente puisqu'il n'a que cinquante ans.

Le campus de Bordeaux-Talence de l'ENSAM vise à constituer un pôle d'excellence dans la région Aquitaine où sont implantées des industries de haute technologie : aviation civile et militaire, espace, matériaux composites, électronique, par sa présence forte dans l'industrie locale en tant que membre fondateur du pôle de compétitivité « Aéronautique espace et systèmes embarqués » et grâce à de nombreux partenariats avec tout le tissu industriel régional, grands groupes ou PME.

En 2014, le centre compte 631 étudiants dont 16 % de filles et 24 % de boursiers. 435 élèves relèvent de la formation FITE⁴⁶, 24 étudiants de celle de « Bachelor », 127 apprentis de la FIP et 24 étudiants en formation continue. Enfin, 11 étudiants sont en master recherche et il y a 21 doctorants.

Chaque année, le campus arts et métiers ParisTech Bordeaux accueille des promotions de 150 élèves en première année, environ 125 élèves en deuxième année et de 70 à 90 élèves en troisième année. En 2014, il compte 631 étudiants dont 16 % de filles et 24 % de boursiers.

Le centre est dirigé par un directeur, en fonction depuis le 12 décembre 2012, agrégé en mécanique, non issu de l'ENSAM qui est secondé par un directeur adjoint, un responsable des formations, une équipe stratégique regroupant les responsables des départements pédagogiques. Les personnels comptent 25 enseignants-chercheurs, 14 enseignants (PRAG-PREN), 7 enseignants contractuels et 55 personnels non enseignants. Le budget 2014 du campus est de 1 400 K€ en fonctionnement et de 950 K€ en investissement.

La plupart des élèves habitent sur le campus dans « leur » résidence composée de 150 T1bis accueillant 300 étudiants, dont 293 élèves ingénieurs ENSAM. Elle dispose de très nombreux locaux collectifs (foyer, bar, salles de réunion, bureaux, locaux de stockage, salles collectives d'étages...), l'essentiel étant loué par l'Association des élèves au CROUS. C'est en effet le CROUS qui est chargé de sa gestion et est lié par une convention de location avec l'OPH Aquitanis, propriétaire de la résidence, et une convention de réservation de logements avec le Centre ENSAM de Talence. La résidence a été réhabilitée en 1999 selon un programme établi essentiellement par les anciens élèves.

Lors des entretiens avec le directeur de la résidence, la mission a noté qu'en 2002, le CROUS avait décidé de reprendre 80 places de la résidence pour y affecter des étudiants venant des universités afin de mixer la population de la résidence. Il a dû y renoncer devant les pressions de toutes sortes exercées par la communauté des « Gadz'arts ».

2.3.1. Les pratiques de transmission des traditions

La vie sociale et hors enseignement d'une promotion de première année est scindée en deux étapes essentielles : d'abord la « période de transmission des valeurs » (PTV) qui « formate » les élèves et les fait entrer dans « la grande famille des Gadz'arts », ensuite le reste de l'année où en-dehors des cours et

⁴⁶ Formation d'ingénieurs technologues.

apprentissages divers, ils enchaînent les fêtes et les activités associatives à un rythme plus ou moins soutenu.

Ces deux temps se déroulent à l'intérieur ou dans le périmètre de la résidence du CROUS et pas sur le territoire de l'école. Selon un interlocuteur de la mission, chacune de ces périodes entraîne des comportements à risques de la part des élèves, comportements qui se sont traduits par des incendies, des atteintes à la sécurité, des accidents corporels, des addictions à l'alcool voire des troubles psychologiques chez certains élèves.

Les enseignants, dans leur grande majorité, dénoncent la part trop importante prise par la PTV et les manifestations qui s'en suivent sur le temps consacré à l'apprentissage et à l'enseignement. Certains d'entre eux expriment une forme de lassitude par rapport à ces pratiques et aux comportements des élèves qui en résultent. Cela est d'autant plus perceptible que désormais bon nombre d'enseignants viennent de l'université et ne sont plus issus du milieu « Gadz'arts ».

▪ ***Description, temps consacré, organisateurs***

La PTV dure 9 semaines, de début septembre à mi-novembre. Un calendrier sommaire est présenté par les organisateurs à la direction « pour information ».

Les horaires et conditions de déroulement des manifestations sont discutés hebdomadairement. La direction du centre reconnaît qu'il lui est difficile de faire fléchir les organisateurs sur certains points mais relève des évolutions notables. La difficulté vient du fait que le directeur n'a pas autorité sur ce qui se passe à la résidence du CROUS.

La PTV est organisée et suivie par le « comité des traditions » ou « comité des fignos » dont le « major des traditions » et ses « fourriers ». Les manifestations ont un caractère très « potache ». Elles sont le fait des « grands gardiens des traditions » qui encadrent les « petits » nouveaux.

▪ ***Le rôle de l'association des élèves dans la transmission des traditions***

L'association des élèves, déclarée en préfecture de Gironde, est une antenne locale de l'union des élèves de l'ENSAM. Son action s'inscrit dans le cadre de la convention du 16 octobre 2014 qui en précise les modes et les conditions d'utilisation des locaux du centre. L'association a souscrit une assurance au titre de ses activités. La mission qui s'est entretenue avec sa présidente a relevé le caractère positif et constructif des relations entretenues avec la direction et le dialogue direct qui est maintenu en permanence entre les deux.

À défaut d'être foncièrement modérateur sur les comportements des élèves, il est manifeste que l'association joue un rôle accru pour responsabiliser ceux-ci et communique vers l'extérieur pour sortir les élèves du « huis clos » volontaire ou imposé par la communauté « Gadz'arts ».

▪ ***Les relations avec les anciens élèves et leur implication dans la transmission des traditions***

Officiellement, les relations avec les anciens élèves sont marginales. Mais la présence fréquente d'anciens élèves dans les activités (baptêmes des promotions, échanges sur le vécu de leur propre scolarité et expérience professionnelle chants et monômes) et le poids de l'association locale (600 membres) sont indéniables.

À travers leur association et leur participation à la vie du centre, les anciens exercent un rôle d'influence et disent encourager les jeunes élèves à préparer leurs manifestations dans un esprit de responsabilité afin d'en assurer la sécurité et éviter les incidents et accidents. Leur credo est « responsabilisation », ce qui à l'évidence sous-entend qu'il existe de véritables prises de risques dans les pratiques en vigueur dont ils disent ne pas avoir connaissance et tiennent un discours très convenu.

2.3.2. La réalité des pratiques de bizutage

Tous les interlocuteurs rencontrés par la mission ont déclaré l'inexistence de pratiques liées au bizutage. Le terme même paraît surprendre certains élèves qui ne voient dans la PTV que l'opportunité d'apprendre à se connaître entre eux (attribution d'un surnom qui supprime le patronyme dans les relations quotidiennes) et d'acquiescer cet esprit d'entraide et de solidarité qui est hautement revendiqué.

Le discours très responsable du « comité des traditions » et de l'association ne convainc pas par rapport à la forme d'« omerta » qui règne sur ce sujet. On ne sait pas, par exemple, ce qui se passe à la résidence.

La transmission des valeurs serait donc l'unique finalité de l'« usinage ».

▪ Le refus de l'« usinage » et ses conséquences éventuelles

Selon les élèves rencontrés, aucun élève n'est obligé de se soumettre à ce parcours initiatique et cela n'occasionnerait aucune conséquence pour ceux qui refuseraient. Il n'y aurait pas d'ostracisme à leur encontre, sauf que les deuxièmes années ne parlent pas aux premières années ni ne les touchent et ne s'adressent à eux que par le biais de médiateurs...

Les élèves rencontrés affirment ne vouloir ni renoncer aux pratiques de transmission des valeurs, ni en changer ; c'est un rite qui fait partie du début de la vie d'un élève à l'ENSAM.

Au cours de l'année 2013-2014, le centre a enregistré 5 démissions dont 4 élèves sur 150 e première année. Selon la direction du centre, celles-ci seraient sans lien avec l'« usinage ».

2.3.3. La politique de centre

La direction confirme que les élèves ne sont pas contraints de participer aux ou à toutes les manifestations liées à l'usinage, mais certains élèves participent sans enthousiasme à la PTV.

À sa connaissance, il n'y a donc ni brimades ni exclusion résultant de refus de la PTV à Bordeaux. En revanche, elle dit ne pas avoir connaissance de ce qui se passe dans les autres centres, ce qui paraît surprenant dans la mesure où tous les directeurs de centre se réunissent régulièrement au comité exécutif de l'ENSAM.

Toutefois, la mission observe que la direction n'a pas la main sur toutes les données du problème, ni sur tous les leviers. Comme on l'a vu plus haut, le centre a un partenaire très étroit : le CROUS pour ce qui se passe à la résidence et où elle ne peut réglementairement intervenir. Cependant, on sent une volonté de la direction de bien faire et de chercher à éviter les problèmes, notamment au travers d'une concertation permanente et étroite avec l'association des élèves qu'elle rencontre au moins une fois par semaine et en tant que de besoin, la mission a pu le constater sur place.

On mentionnera également l'implication – que la mission n'a pu vérifier – des services de la police nationale grâce à un référent, qui doit être plus utile pour les problèmes survenant à la résidence qu'au sein du centre lui-même.

D'une manière générale, la direction fait preuve d'un volontarisme réel pour contrôler tant que faire se peut les comportements individuels et collectifs des élèves.

▪ ***En matière d'encadrement des manifestations et des soirées***

Comme on l'a vu, la direction tient des réunions hebdomadaires avec les responsables de l'association des élèves et les « usineurs » pour maintenir un contact permanent qui permet de dialoguer voire de négocier.

Lorsqu'il y a un risque de débordement même minime (exemple d'élèves en écharpe et béret en salle de cours), elle échange très rapidement parfois par téléphone avec les responsables afin d'éviter tout incident. Le directeur est très réactif et dispose du numéro de portable des responsables élèves et n'hésite pas à les appeler immédiatement en cas de besoin.

L'organisation des manifestations et des soirées donnent lieu en amont à des échanges avec la direction du centre et le responsable « hygiène et sécurité ». Ils se traduisent par des fiches de consignes actées par les organisateurs qui précisent les conditions d'organisation et de déroulement des manifestations (limitation des horaires, consommation de boissons alcoolisées). Ce sont cependant les soirées « spontanées » à la résidence qui posent le plus problème car elles sont difficilement contrôlables et ni la direction du centre ni le responsable du CROUS ne sont en mesure de vérifier et de dire ce qui s'y passe.

On observera à cet égard que le budget des réparations courantes réalisées à la résidence de l'ENSAM est de 43 008 € en 2012 et 42 358 € en 2013, ce qui représente environ 14,30 € par lit et par mois. Par comparaison, le budget moyen de trois autres résidences proches de l'ENSAM et de typologie comparable est de 7,60 € par lit et par mois, soit presque deux fois moins. Cette situation a amené le CROUS à augmenter les charges de la résidence de l'ENSAM plus rapidement que celles des autres résidences.

▪ ***En matière de formation, d'information, de prévention et de sensibilisation aux questions de sécurité et d'addiction***

Tant la direction du centre que les responsables associatifs élèves insistent sur la sensibilisation à la responsabilisation qui est engagée depuis quelques années à travers un dialogue permanent et encadré.

Au quotidien, le responsable « hygiène et sécurité » agit par le rappel des consignes de sécurité, notamment en prévision de manifestations et de soirées. Tous les échanges sont écrits, traçables voire opposables le cas échéant. Il semble que les relations soient ainsi normalisées même si les comportements demeurent par définition non prédictibles.

▪ **Conclusion pour le centre de Bordeaux**

Sur le site ENSAM de Bordeaux, la transmission des valeurs portées par l'école est réalisée depuis sa création par les élèves de seconde année et les associations d'élèves et d'anciens élèves. Cette transmission mobilise beaucoup les élèves de première année pendant quasiment les dix premières semaines de leur scolarité. Même s'ils ne le disent pas, et comme le rapporte un certain nombre d'interlocuteurs de la mission, cette période a des conséquences négatives sur la scolarité des élèves. Les auditions effectuées par la mission n'ont pas permis de conclure qu'il y a eu cette année ou les années précédentes des actes assimilables à du bizutage. Néanmoins, la mission estime que le discours porté par les élèves est trop largement « formaté », même s'il se veut en apparence responsable.

La direction du centre n'a pas tous les leviers, la résidence accueillant près de 300 étudiants sous la responsabilité du CROUS avec qui la collaboration est excellente. La direction montre un engagement incontestable par un dialogue et une concertation permanente avec les élèves et les anciens élèves.

Toutefois, le centre de Bordeaux n'est pas à l'abri d'un éventuel dérapage.

2.4. Centre de Châlons-en-Champagne

Le centre ENSAM de Châlons-en-Champagne est le plus ancien, ce qui en fait le centre historique des traditions de l'ENSAM. Il a été créé en 1806 par le transfert de l'école Impériale d'Arts et Métiers de Compiègne. La résidence est installée sur le campus.

L'origine singulière du centre de Châlons en fait une sorte de conservatoire et dépositaire historique des traditions de générations de gadzarts, ce qui explique certainement la place toujours très importante prise par la période de transmission des valeurs (PTV) dans ce centre.

À cette rentrée, l'école accueille 211 élèves ingénieurs Arts et métiers : 125 en première année, 86 en seconde année, aucun en troisième année, auxquels s'ajoutent 94 étudiants inscrits dans le cursus des ingénieurs de spécialité : 30 en première année à Reims par convention avec l'université, 25 en deuxième année et 39 en seconde année sur le site de Châlons.

Le corps professoral est composé de 24 enseignants dont 1 professeur des universités, 9 maîtres de conférences, 9 PRAG et 5 PRCE., d'un ATER, de 2 contractuels et 2 lecteurs d'anglais.

Le directeur est l'unique responsable de centre gadz'art.

2.4.1. Le cadre réglementaire local

Le cadrage réglementaire est accessible via l'intranet de l'école. Il n'existe pas de règlement spécifique local. Un règlement intérieur national est en cours de mise au point mais sans clause spécifique pour les centres ; seules des notes séparées ou annexes, pour certaines déjà existantes, sont prévues.

Le directeur indique que la résidence étant située sur le campus, il en assume l'entière responsabilité et trouve celle-ci très lourde et « chronophage ». Le règlement de la résidence est diffusé sous forme papier ; il doit être revu. Les élèves ont confirmé que l'alcool est interdit dans les chambres (règlement de la résidence) ; en revanche, dans le foyer géré par l'association de l'alcool (bière) peut être consommé.

Une convention d'utilisation des locaux a été signée entre l'ENSAM, l'association des élèves de Châlons et l'union des élèves de l'ENSAM le 16 octobre dernier.

Un schéma fonctionnel relatif à l'organisation des événements étudiants est annexé. Une convention de même type a été signée avec l'association sportive de Châlons.

Concernant l'organisation des soirées et manifestations étudiantes sur le site, les conventions récemment mises en place, sans trop de difficulté, signées par le président de l'association des élèves (national et local), le président de la junior entreprise et de l'association sportive, sont opérationnelles.

La loi de 1998 et les dispositions du code pénal relatives au bizutage font l'objet d'une information au moment de l'accueil des élèves ; un document écrit signé du directeur reprenant les points essentiels de la loi est distribué, on y trouve les coordonnées téléphoniques des responsables de la scolarité, de la résidence et de la direction.

La mission a noté qu'un effort significatif était fait par la direction pour mettre en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité, afin de responsabiliser les élèves dans la conception, l'organisation et l'encadrement de manifestations, y compris en dehors de l'école, et un cahier des charges est mis en œuvre depuis l'accident de 2013.

L'association confirme aussi que toutes les soirées publiques sont déclarées à la mairie et à la préfecture. Par ailleurs il y a un correspondant identifié police (commandant) joignable à tout moment par le président de l'association des élèves.

À cette rentrée ont par ailleurs été organisées des formations de sauveteur-secouriste du travail (SST).

Avant la rentrée, 24 élèves de 2^{ème} année occupant des postes de responsables (résidence, fêtes, événementiels, comité des traditions, ...) ont été formés. Un formateur SST sera dédié à terme à la formation des étudiants. Ainsi, un groupe de 12 élèves de première année a débuté en novembre la formation SST.

D'autres formations de prévention sont organisées par le conseiller de prévention : prévention incendie et sensibilisation aux addictions (alcool et drogues) en lien avec une mutuelle (MGEL) et le commissariat ainsi que sensibilisation à l'addiction aux jeux vidéos.

2.4.2. Les pratiques de transmission des traditions

▪ *L'organisation, le temps consacré*

À Châlons, la question de la transmission des traditions revêt une grande importance. La PTV s'étale de fait sur trois mois, en deux périodes, de l'accueil en septembre au « Bal des Fignos » début décembre. Le calendrier en est présenté et discuté au CRVE (Commission régionale de vie à l'école) ; il est arrêté par le directeur (les comptes rendus de la CRVE sont transmis à la CNVE). Le document, très complet a été présenté à la mission. Il annonce les principes et objectifs poursuivis, les horaires et conditions de mise en œuvre des activités quotidiennes (matin, midi et soir), le « suivi pédagogique », les « activités exceptionnelles », week-ends, « grands projets fédérateurs » et autres manifestations telle le « grand défi ». Le programme fourni est précis et détaillé. Il indique formellement que le règlement de la résidence sera respecté (pas d'activité organisée entre 22h et 6h30), et que les deuxièmes années

(anciens) sensibiliseront les élèves de première année « à l'importance du sommeil, que ce soit pour leur assiduité aux cours ou pour leur état de santé général ».

- ***La PTV : deux grandes périodes sur trois mois***

La première période de la PTV, du 8 septembre au 19 octobre (Saint Eloi), est « dédiée à la découverte des principes de la communauté, des activités traditionnelles ainsi qu'à la connaissance de la culture « gadzarique », les horaires retenus pour la PTV sont les suivants : du lundi au vendredi de 7 h à 7 h 30 tous les matin, de 12 h 45 à 13 h 15 sauf le jeudi, de 19 h 45 à 20 h 45 tous les soirs (sauf le vendredi pour les week-ends « libres ») : animation, apprentissage d'un chant, lecture du carnet. Puis mise à disposition jusqu'à 22 h d'une salle pour le regroupement de la promotion.

La seconde période, du 20 octobre au 5 décembre « est celle du début de la vie à l'école pour la promotion en devenir. Elle pour but d'approfondir et de consolider les valeurs acquises », les horaires sont identiques mais formellement un peu allégés en soirée (19 h 15-19 h 30 du mercredi au vendredi). Comme l'indique cependant le texte « certains soirs, les activités proposées pourront éventuellement dépasser l'horaire prévu mais n'excéderons pas 22 h. Si tel était le cas, une autorisation serait demandée ».

- ***Des activités très chronophages***

Au total, si l'on s'en tient au schéma formel annoncé dans le document, ce sont environ 9 h 30 à 15 h 45, non incluses les activités de regroupement après 22 h, qui sont consacrées régulièrement chaque semaine à la PTV (hors week-end et activités exceptionnelles). La seconde période étant globalement organisée selon le même principe, **on peut considérer qu'au premier trimestre, un élève consacre entre environ entre 100 et 170 heures à la PTV** auxquels s'ajoutent les week-ends et activités exceptionnelles. Il s'agit donc d'une activité très chronophage comme nous l'ont fait remarquer le directeur et les enseignants rencontrés ; celle-ci empiète largement sur la vie de l'école et nous verrons qu'elle a un impact sur la qualité du suivi des enseignements, y compris pour les deuxième années : fatigue, absences importantes constatées dans les cours en amphithéâtre des secondes années, difficultés d'investissement dans des projets académiques et de recherche.

- ***Les organisateurs de la PTV***

À Châlons, le « général aux fignos » responsable de la PTV est aussi le président de l'association des élèves. Il est secondé par le « colonel aux fignos », aussi vice-président de l'association. Tous les élèves de seconde année sont associés à la mise en œuvre des actions de la PTV, une réunion est prévue tous les matins à 6 h 30 pour évoquer l'organisation des actions et « manips » de la journée et celles à venir. L'engagement des élèves de seconde année, organisateurs de la PTV, est apparu très fort à la mission.

- ***Les actions liées à la PTV***

La mission a pu constater comme bien vivantes à Châlons les principales caractéristiques « folkloriques » de la tradition commune aux « gad'zart » : défilés en ville, blouse grise des premières années, diversement « accommodées », blouse blanche des seconde années, grandes écharpes etc... apprentissage des chants, carnet individuel. Le document concernant la période de transmission en décrit d'ailleurs assez précisément les principaux éléments : monômes et répétitions de chants traditionnels, petits déjeuners en amphi, haies d'honneur, « famille gadzarique », déjeuners communs,

contacts avec les anciens élèves, utilisation de l'argot gad'zart, discussions concernant les traditions et leur sens, présentation de sketches, lecture du carnet de tradition, désignation du « facteur » (distribue le courrier), du « pomp's », élève le plus petit, du « kanass », élèves le plus grand etc... Le week-end de Fagnières avec construction d'un canon, pour commémorer une action historique des anciens de l'école en 1815 illustre la prégnance de la transmission d'une histoire, reprise sous la forme d'une initiation traditionnelle.

À la Saint-Eloi qui marque la fin de la première période de la PTV, les deuxième année coupent leurs cheveux et rasent leur barbe.

Les élèves de seconde année ont évoqué leur proximité avec leur « petit », élève de première année dont ils assurent l'accompagnement. Des actions de soutien pédagogique sont mises en place avec leur concours, et le document concernant la PTV indique que les horaires doivent être respectés pour le début des cours.

Les actions mises en place le sont dans la résidence, même si les responsables de la résidence sont vigilants, le fait que celle-ci soit implantée au cœur de l'école engage la responsabilité du directeur.

2.4.3. La PTV et la politique de la direction

La direction suit attentivement le déroulement de la PTV qui constitue une préoccupation constante au cours du premier trimestre.

Le responsable de la résidence et du patrimoine et le conseiller de prévention joignables à tout moment (numéros de portables connus des premières années), sont très vigilants et en contact constant avec les élèves au sein de la résidence. Ils jouent un rôle essentiel dans la prévention des débordements et l'accompagnement des élèves. Les responsables de l'association sont aussi en concertation constante avec les responsables sécurité et de la résidence lors de la préparation de manifestations.

▪ La commission régionale de la vie à l'école (CRVE) et la PTV

La commission régionale de la vie à l'école, présidée par le directeur, est régulièrement réunie depuis sa création. Le compte-rendu de la CRVE du 9 février 2014, mis à disposition de la mission, montre qu'elle a permis de faire un bilan officiel des actions de la PTV 2013. Le directeur y évoque à la fois les contraintes liées à la PTV et la fatigue générée.

Le président de l'association justifie celles-ci notamment par la réussite du « grand défi 2013 » consistant en la peinture intérieure d'un gymnase de la ville. Le directeur y regrette aussi les nuisances sonores dans la résidence pendant la PTV engendrant des demandes de location en ville. La propreté des locaux dans les parties communes est aussi évoquée notamment après des événements importants.

Concernant la PTV 2014, le directeur indique qu'il souhaiterait qu'elle puisse être réduite à deux mois, comme dans d'autres centres, avec un seul rendez-vous par jour pour libérer du temps pour les élèves. Pour le directeur, cette proposition, qui supposerait de revoir la PTV « *en gardant l'essentiel* », apparaît une évolution nécessaire. Il se heurte cependant aux tenants d'un attachement prioritaire aux traditions de l'ENSAM.

Le directeur évoque aussi les départs en fin de première année qui seraient liés à la PTV et la désorganisation pédagogique qu'elle induit, incluant l'absentéisme en cours. Il établit une corrélation entre les redoublements nombreux et la PTV.

Année universitaire	Élèves de première année			Élèves de deuxième année		
	Nombre d'étudiants revalidant une année	Nombre d'étudiants revalidant un semestre	Nombre d'étudiants quittant l'école	Nombre d'étudiants revalidant une année	Nombre d'étudiants revalidant un semestre	Nombre d'étudiants quittant l'école
2009-2010	2	7				
2010-2011	8					
2011-2012	17	4		4	5	
2012-2013	5	2	3			
2013-2014	4	15	2		4	

▪ **La commission de suivi de l'intégration des nouveaux élèves**

La direction a mis en place une commission réunie chaque semaine. Composée d'enseignants mais aussi de personnels administratifs et techniciens, elle reçoit dix élèves tirés au sort (deux par groupe d'étude dirigée) qui sont invités à s'exprimer sur les études et la vie à l'école. Le taux de réponse positive à l'invitation de commission est de 80 % environ, ce qui est un progrès.

Un document de synthèse, rédigé par le directeur du centre à la suite de six de ces réunions a été remis à la mission. Il confirme les propos tenus par les différents interlocuteurs rencontrés par la mission.

Les difficultés concernant les études portent essentiellement sur l'adaptation d'élèves qui, venant de classes préparatoires, sont au départ déroutés par l'organisation pédagogique, ce qui n'est pas le cas des élèves venant d'IUT.

La vie associative et la période de PTV sont longuement abordées (cf. infra point 6).

Les entretiens de la mission avec les dirigeants de l'association des élèves confirment la constance des relations avec la direction.

▪ **Le point de vue des organisateurs**

Le caractère « historique » de la situation de Châlons est souvent évoqué pour indiquer le fort attachement à la tradition et à sa transmission dans ce centre par rapport à d'autres de création plus récente.

Pour le président de l'association des élèves comme pour son vice-président, tous deux organisateurs de la PTV, la période longue de transmission des valeurs est un élément essentiel pour une reconnaissance en profondeur des vertus morales qui sont transmises, selon eux en totale opposition

avec les journées d'intégration d'autres écoles qui ne se fondent pas, elles, sur ces principes partagés par toute une promotion finalement soudée par un fort esprit de camaraderie.

Leurs témoignages et ceux des autres élèves rencontrés confirment la possibilité de laisser ceux qui le souhaitent libres de suivre ou non la PTV, d'entrer dans le dispositif, d'en sortir et d'y revenir le cas échéant.

La mission a constaté en effet qu'il n'y avait pas de réel ostracisme à l'égard des « HU », peu nombreux.

Les organisateurs banalisent les effets du temps passé à la PTV : « *Ce n'est pas parce qu'il y a des activités supplémentaires que les élèves dorment moins !* », selon eux, les contraintes pédagogiques sont prises en compte ainsi que les contraintes d'un travail régulier : incitation à l'assiduité aux cours, préparation de devoirs etc. Ils regrettent que les difficultés psychologiques, lorsqu'elles existent, puissent ne pas être toujours détectées mais ils déclarent y être tous vigilants, notamment par la proximité des secondes années avec leur « petit ».

Selon eux les « anciens » jouent un rôle secondaire dans la PTV ; ils ne prendraient part aux manifestations que pour parler devant les élèves de leur expérience professionnelle ou lors de conférences.

▪ **Le point de vue des élèves**

Les élèves rencontrés ne voient que des avantages à l'acquisition de compétences telles que prise de parole, gestion de projet, cohésion partage, solidarité qui sont à l'opposé de la pratique d'humiliation inhérente au bizutage. Pour eux « l'intégrité de chacun est respectée ».

« *Il n'y a pas de contrainte* », « *Ce qui se passe ici est différent d'autres écoles où les élèves sont contraints* », il y a même un certain enthousiasme devant les « surprises » organisées par les anciens et une réelle admiration du travail d'animation effectué par les deuxième années.

Sur le fond de la PTV, la question des valeurs partagées, les élèves entendus par la mission sont donc unanimes pour souligner le caractère positif de ces activités, créatrices de forte solidarité entre les élèves. Sur la forme, le compte-rendu de la commission hebdomadaire pointe que c'est bien là que se situe le point négatif souligné par beaucoup avec des jugements plus nuancés sur le temps occupé par des activités jugées parfois trop répétitives : « *perte de temps* », « *difficulté de concilier sport et PTV, à trouver du temps pour autre chose* », « *obligation d'abandon de la musique* », etc...

Il apparaît, de fait, que le temps de sommeil est certainement réduit, même si les élèves témoignent qu'en cas de difficulté ou de retard accumulé, une dispense d'activités de transmission des valeurs leur est accordée par les anciens assez facilement, ce qui par parenthèse signifie que cela ne va pas de soi.

Comme le note le directeur dans la synthèse des réunions hebdomadaires de suivi de la PTV, « *C'est certainement sur le point du temps de travail personnel et de sommeil, que les élèves s'interpellent le plus, toujours gentiment, devant la commission. Les besoins en travail personnel et en sommeil ne sont pas les mêmes suivant les individus et chacun a sa perception. Une des difficultés supplémentaires sur la gestion du temps est que le groupe de première année prolonge parfois (et même souvent) le temps d'activités encadrées par les anciens par leur propre activité de groupe, plus informelle.* »

Si le fond n'est pratiquement jamais contesté, la forme, en revanche, peu donc assez souvent être qualifiée de « pesante ».

Il n'en reste pas moins que les rares lettres d'élèves adressées à la direction et communiquées à la mission concernant des demandes de changement de centre, font toujours état de la difficulté rencontrées par leurs auteurs pour traverser une période vécue par eux comme une de perte de temps consacré à des activités « folkloriques » et répétitives qui rendent difficile l'étude régulière et approfondie qui les motive, et provoque un état de fatigue qui a pu générer parfois de réels problèmes de santé.

▪ **Conclusion pour le centre de Châlons-en-Champagne**

La mission n'a pas mis en évidence d'actes dégradants et/ou humiliants de bizutage au sens de la loi au centre de Châlons-en-Champagne. Les actions mises en place au cours de la PTV, indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur leurs formes et contenus, apparaissent suffisamment encadrées pour que des pratiques dégradantes relevant du bizutage ne soient pas aujourd'hui repérables.

Par son intensité, (trois rendez-vous quotidiens sur trois mois plus les week-ends), la PTV exerce cependant à l'évidence une contrainte psychologique parfois difficile à supporter pour quelques élèves.

La mission considère que cette mobilisation très forte autour de la PTV se fait au détriment de la vie privée et d'un investissement dans les études pourtant fondamental dans une école d'ingénieurs. Ce point est fortement signalé par certains enseignants et confirmé par les quelques élèves en réaction contre ce système.

2.5. Centre de Cluny

Le Centre Arts et Métiers de Cluny est installé depuis 1901 dans l'abbaye de Cluny. Le centre accueille 480 étudiants dont 192 en première année (154 garçons et 38 filles). Il emploie 150 agents dont 44 enseignants. Il comprend deux laboratoires de recherche qui accueillent 19 étudiants en thèse de doctorat. Enfin, l'établissement assure 50 000 heures stagiaires de formation continue.

Le campus de Cluny a forgé sa réputation sur trois domaines d'excellence : l'usinage à grande vitesse, l'industrie du bois et la maquette numérique et l'image virtuelle.

Les activités d'enseignement, de recherche et de transfert industriel sont centrées sur les techniques de mise en forme des matériaux (usinage, fonderie, forge, déformation plastique...), sur la conception et l'industrialisation des systèmes industriels, sur les techniques d'imagerie 3D ainsi que sur l'éco-construction et l'éco-conception des systèmes industriels.

La formation des élèves ingénieurs est généraliste dans le domaine du génie mécanique, industriel et productique. En revanche, le campus de Cluny propose sept filières métiers donnant une coloration thématique dès la première année de formation d'ingénieur dans les domaines suivants :

- bois, matériaux durable ;
- transition énergétique, énergie renouvelable et efficacité énergétique ;
- fabrication, ingénierie et machine outils ;

- technologie pour le sport, la santé et le handicap ;
- ingénierie numérique ;
- innovation technique et entrepreneuriale.

2.5.1. La période de transmission des valeurs à Cluny

Les traditions très marquées des élèves du cursus *ingénieur Arts et Métiers* remontent à un passé très lointain. Soumis à des conditions de vie spartiates et à des règlements tatillons inspirés des pratiques militaires, les élèves ont développé au fil du temps un esprit de résistance pour assurer leur vie dans ce contexte.

Historiquement, le folklore étudiant Arts et Métiers a fortement influencé celui des écoles nationales professionnelles (1880-1960). En effet, celles-ci ont longtemps fourni une importante source de recrutement de « gadzarts ». La communauté gadzarts revendique aujourd’hui ces traditions fondées sur les valeurs d’entraide et de fraternité ainsi que sur la mémoire orale des nombreuses anecdotes et des nombreux chants liés à l’histoire de l’école.

Au cours de cette PTV, les étudiants de première année auront encore l’occasion de rencontrer des anciens élèves dans leur milieu personnel et/ou professionnel. Après la cérémonie du baptême qui symbolise l’entrée du nouveau dans la communauté gadzarts, le dispositif de parrainage par la promotion entrée à l’école 25 ans plus tôt et de grand-parrainage par celle entrée 50 ans plus tôt renforce ce lien intergénérationnel très fort.

Au centre Arts et Métiers de Cluny, la PTV se déroule de la rentrée à fin novembre, du lundi au vendredi midi et un week-end sur deux. Elle est clôturée par la cérémonie de baptême qui, pour cette année, s’est tenue le 23 novembre 2014. La PTV est présentée comme un moyen de créer un groupe, de développer les qualités d’organisation des élèves et de réussir des actions à caractère social (le grand défi).

La transmission des valeurs comporte chaque semaine :

- 5 « gals » en argot « Gadzart », qui consistent, en fin de matinée en un alignement dans un couloir de tous les élèves de première année sous la surveillance inquisitoriale et « hurlante » des élèves de deuxième année : chants, vérifications du carnet, de la connaissance des noms des camarades. La durée des séances est d’environ 45 minutes chaque jour ;
- 4 « manips » de 2 heures ou 2,5 h le soir (cela se termine à 22h 30 au plus tard ; la durée est plus courte un soir par semaine en raison d’activités sportives). Les manips consistent en des regroupements pour la préparation d’événements (cf. le grand défi), conférences en amphithéâtre, voire séances de travail quand les élèves sont en retard sur leur programme ou connaissent des difficultés dans leurs études.

En fonction des réactions du groupe, le programme de la PTV peut connaître des adaptations.

L’association des élèves est très impliquée dans la transmission des traditions. Le président de l’association est l’interlocuteur privilégié de la direction de l’établissement pour tout ce qui touche à l’organisation de manifestations festives ou non intervenant durant la PTV ou en dehors de cette période.

Une convention a été passée entre la direction de l'établissement et l'association des élèves ingénieurs Gadzarts de Cluny. Cette convention a été signée récemment, en date du 16 octobre 2014. Il est à noter qu'il n'y avait pas de convention jusqu'à présent et la signature de la convention fait suite aux recommandations de l'IGAENR en son rapport de juillet 2014.

Pour chaque utilisation de locaux, qu'il s'agisse des soirées ou des manips (dans le cadre de la PTV), il y a un plan de prévention établi par l'équipe des élèves, transmis au directeur et signé par le président de l'association des élèves ; la désignation d'un responsable de sécurité ainsi que des consignes strictes sur la vente de boisson alcoolisées.

Les étudiants déclarent respecter les consignes édictées en raison de la responsabilité personnelle et pénale du président de l'association qui est engagée au travers de sa signature sur la convention passée entre l'établissement et l'association.

Il est à noter que l'hébergement des élèves est assuré au sein même de l'établissement, ce qui facilite pour la direction, les conditions d'encadrement et de suivi des activités organisées par l'association des élèves. Mais l'hébergement assuré au sein même de l'école est aussi un facteur d'isolement et de repli sur soi du groupe qui rend peu lisible de l'extérieur la réalité des pratiques d'usage.

La relation avec les anciens élèves est régie par la charte tripartite signée en 2003 entre l'ENSAM, l'association des élèves et la société des ingénieurs Arts et Métiers qui regroupe les anciens élèves de l'école. Les anciens élèves sont associés à la transmission des valeurs de manière indirecte : ils peuvent donner des conseils, viennent faire des conférences et parrainent les élèves de première année mais ils n'interviennent pas dans la mise en œuvre de la PTV. Seuls les élèves de deuxième année l'organisent. Toutefois, tous les anciens élèves ont un jugement positif sur la période de transmission des valeurs, la façon dont elle est mise en œuvre et les évolutions qu'elle peut connaître.

L'équipe de direction de l'établissement souligne l'importance de l'aide des anciens auprès des élèves de deuxième année organisateurs de la PTV pour faire évoluer les choses. Il y a une forte implication des anciens élèves sur la vie étudiante mais aussi la volonté de l'école de leur faire connaître les évolutions pédagogiques de l'école. De ce fait, le discours des anciens élèves sur la transmission des traditions a changé. Certaines pratiques doivent évoluer et la direction s'emploie à le faire et à le faire partager, notamment par les anciens élèves.

2.5.2. La réalité des pratiques de bizutage

Des élèves de première année tirés au sort ont été interrogés sur l'existence de pratiques de bizutage. Ils sont unanimes : il n'existe pas de pratiques de bizutage à l'école. À aucun moment les élèves disent avoir eu le sentiment d'être contraints ou humiliés. Au contraire, ils déclarent avoir insisté pour être « usinés » après avoir cru un moment qu'ils n'y auraient pas droit. Ils considèrent qu'il n'y a aucun traitement individuellement humiliant : c'est le groupe qui peut être rappelé à l'ordre.

De plus, c'est un jeu de rôle où chaque partie joue le sien. Les élèves de première année ont une opinion très positive et on relève même un enthousiasme généralisé au sein de l'échantillon. En outre, ils ont le sentiment que leurs camarades de deuxième année sont très dévoués et s'impliquent beaucoup au bénéfice des élèves de première année.

À *contrario*, le seul élève qui ait demandé à rencontrer la mission de façon confidentielle⁴⁷, considère quant à lui que cette période de transmission des traditions constitue un ensemble de coutumes issues d'un autre âge, que si l'on peut s'accorder sur les valeurs de la PTV, c'est la manière dont elles sont transmises qui pose problème. Selon lui, mais sans qu'il cite d'exemples précis, certains élèves de deuxième année se permettent de tenir des propos insultants et dégradants, au nom des traditions.

Si la grande majorité des élèves considère qu'il s'agit en fait de théâtre, on peut estimer à 10 % ceux qui le vivent mal. L'élève qui s'est confié à la mission n'a pas dénoncé de traitements individuels humiliants mais des exercices sans intérêt, voire absurdes. Les contraintes psychologiques et une forme de conditionnement peuvent selon lui s'apparenter à du bizutage. Toutefois, cet élève confirme qu'il n'y a aucun débordement sur le champ du bizutage durant les soirées qui sont organisées par les élèves. Enfin, ce dernier considère que la durée des traditions est frustrante pour le suivi des cours du premier trimestre. Les cours lui semblent organisés en fonction de l'usinage et il le déplore. Selon lui, il faudrait *a minima*, un raccourcissement de la PTV.

Les professeurs de l'établissement estiment qu'il conviendrait d'améliorer la lisibilité des pratiques d'usinage, notamment à destination de l'extérieur, qu'il s'agisse des parents, des partenaires, voire des habitants de Cluny ou des touristes qui visitent le site. Ils déplorent la recherche du secret qui subsiste dans les pratiques d'usinage qui, pour l'extérieur, conduit à assimiler ces pratiques à du bizutage pur et simple.

Les professeurs ressentent des tensions parfois très fortes chez les étudiants. Ils considèrent que les élèves passent beaucoup trop de temps à la transmission des valeurs au détriment de leurs moments de détente ou de travail personnel.

Des enseignants considèrent que certaines actions peuvent s'apparenter à du bizutage, même si d'autres peuvent être vues de façon très positive. Un professeur souligne que lorsqu'un étudiant n'adhère pas à la PTV, il est mis hors usinage (HU) et on se trouve là dans une pratique discriminatoire, mais ce professeur n'apporte aucun élément probant pour étayer son propos. Il considère qu'on ne laisse pas la liberté de choix aux étudiants. Un élève qui ne rentre pas dans ces pratiques ne devient pas « gadzart ».

Dans la mise en œuvre de la PTV, les professeurs souhaiteraient que les organisateurs respectent la part du temps qu'un étudiant doit consacrer à son travail. L'organisation actuelle de la PTV leur paraît beaucoup trop longue et contraignante. Il leur semble qu'on arriverait aux mêmes résultats en matière de cohésion de groupe avec une période « d'usinage » beaucoup plus courte. Cependant, malgré le caractère contraignant de la PTV, l'établissement n'a enregistré cette année aucune démission d'élève qui pourrait être liée aux pratiques « d'usinage ».

Les élèves sont libres de suivre ou non « l'usinage », d'entrer dans le dispositif, éventuellement d'en sortir de manière temporaire et d'y revenir. Ils peuvent décider de ne pas participer à une ou plusieurs activités s'ils le souhaitent, à la condition d'informer de leur absence « le major d'estime ».

En outre, les représentants de l'association ont affirmé à la mission qu'il n'y avait pas d'ostracisme à l'égard des élèves « hors usinage » (HU).

⁴⁷ Cet élève suit la transmission des valeurs comme ses camarades ; il ne s'est pas mis HU.

2.5.3. La politique du centre

Monsieur Arnaud, directeur du centre de Cluny n'est pas « gadzart » ; il est ingénieur des Ponts et issu d'un corps de fonctionnaires de l'État ; il déclare porter un regard extérieur et maintenant, après deux années d'exercice, un regard intérieur sur le fonctionnement de l'école. Le directeur souligne la forte intégration de l'école dans la ville et de la ville dans l'école, à savoir que tout ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de l'école lui est connu et que tout est sous contrôle.

À la question de savoir quelles sont les conséquences négatives de la période de transmission des valeurs, le directeur du centre précise que les pratiques de la PTV ont évolué ces dernières années et continuent à évoluer grâce à un travail assidu mené entre la direction de l'établissement et les étudiants via leur association. Il considère que le point positif de la PTV est le lien que développent les étudiants entre eux et l'existence d'une réelle vie communautaire. En revanche, le directeur considère que les pratiques doivent évoluer. Il estime en effet que la période d'usinage est trop longue et devrait être réduite tant dans le volume des activités journalières que dans la durée de la période de transmission des valeurs.

Toutefois, certains enseignants de l'établissement, s'ils ne remettent pas en cause la volonté de l'équipe de direction de raccourcir et contrôler la période de transmission des valeurs, considèrent que l'administration n'a pas le pouvoir de faire réellement évoluer les choses, soumise qu'elle est à des réseaux d'influence issus du monde politique et industriel.

La direction générale et la direction du centre ont pris les mesures d'actualisation des règlements intérieurs, notamment sur les conditions d'occupation des locaux et l'organisation de manifestations festives ou non au sein de l'établissement. Une large publicité est assurée sur le règlement intérieur qui fait l'objet d'une diffusion à tous les élèves au moment de l'inscription dans l'établissement et d'une publication sur le site Internet de l'école. Le règlement intérieur prévoit notamment les conditions d'usage et de vente d'alcool dans les locaux de l'établissement.

Une convention a été passée entre l'établissement et l'association des élèves pour l'organisation de toutes les manifestations qui se déroulent au sein de l'établissement. À cette convention s'ajoutent également un plan de prévention sécurité ainsi que la désignation d'un responsable sécurité pour chaque manifestation.

Durant l'année scolaire, des réunions hebdomadaires sont organisées entre la direction de l'établissement, le président de l'association des élèves, le major des traditions et le major d'estime pour faire le point sur le déroulement de la PTV et lister les éventuelles difficultés rencontrées.

Enfin, des actions de formation sont mises en place en lien avec le CHSCT de l'établissement sur les conduites addictives et la prévention en alcoologie et addictologie.

▪ Conclusion pour le centre de Cluny

La mission qui s'est rendue sur place au centre Arts et Métiers de Cluny, au travers des entretiens qu'elle a conduits, a acquis la conviction que les pratiques « d'usinage » ou encore appelées transmission des valeurs, ne peuvent être assimilées à du bizutage, les pratiques ne présentant pas le caractère d'actes humiliants ou contraignants au sens de l'article L511-3 du code de l'éducation.

Les représentants des élèves professent que les traditions aux arts et métiers trouvent leurs origines dans des valeurs humanistes, mais aussi dans des sources issues du compagnonnage, des sources militaires et des sources d'influence syndicale et ouvrière. Elles portent notamment le mythe d'une opposition entre les étudiants et l'administration de l'école, une tradition d'opposition à l'autorité qui forge l'adhésion du groupe, ce qui explique que la totalité des élèves adhère, avec peut être plus ou moins de conviction, aux principes de la transmission des traditions.

Si les valeurs de solidarité, de fraternité et d'esprit d'initiative des gadjarts sont tout à fait louables, le rituel peut apparaître comme un ensemble de coutumes désuètes et on peut comprendre que, pour certains, elles soient davantage acceptées par intérêt, ou par peur de la marginalisation, que par réelle adhésion au cérémonial de l'usinage.

La mission s'étonne d'ailleurs de l'unanimité parfaite des discours qu'elle a entendus des élèves, à une seule exception près. Le fait qu'aucun élève des échantillons d'élèves de première et de deuxième année, n'ait émis la plus petite critique y compris sur des points de détail mais, au contraire, qu'ils aient tous manifesté leur adhésion enthousiaste au processus, s'est révélée un peu gênante.

De plus, force est de constater que la durée hebdomadaire de « l'usinage » voisine d'une quinzaine d'heures, perturbe les conditions d'apprentissage des étudiants qui se trouvent pour la plupart d'entre eux confrontés à des disciplines d'enseignement nouvelles qu'ils auraient besoin de travailler en dehors des heures de cours.

Même si le contenu des enseignements n'est pas allégé durant la période « d'usinage », on ne peut que constater que les trois premiers mois sont peu propices à des conditions sereines d'apprentissage. Les enseignants font état de la fatigue des élèves en cours, du peu de travail fourni en dehors des heures de cours et s'interrogent sur les conséquences de la PTV sur la qualité de la formation de l'école.

La mission a pris conscience de l'attachement aux traditions manifesté par les élèves, les anciens élèves mais aussi les réseaux d'influence issus du monde professionnel. De ce fait, elle perçoit la difficulté de la direction générale ou de la direction du centre à limiter les modalités de cette période de transmission des valeurs dont le rituel peut apparaître choquant aux non-initiés, même si certains de ses fondements sont louables.

La mission a fait le constat d'un renforcement du cadre juridique régissant les pratiques festives au travers du règlement intérieur et des conventions passées en appui de ce règlement. Elle souligne la volonté et l'engagement de l'équipe de direction de conduire un dialogue resserré avec l'association des élèves et leurs représentants de manière à demeurer attentif à l'organisation de toutes les manifestations.

2.6. Centre de Lille

L'ensemble architectural qui abrite le centre est situé à dix minutes du centre de la ville. Les bâtiments achevés à l'orée du XXème siècle occupent un espace urbain important encadré par quatre rues. La création de l'école s'inscrit dans le grand mouvement d'implantation des formations d'enseignement

supérieur à Lille qui s'échelonne entre 1875 et 1900⁴⁸ impulsé par les milieux politiques et les dirigeants de l'industrie.

Le Centre ENSAM de Lille accueille environ 260 élèves en première et en seconde année.

Très intégré au milieu industriel régional, Le centre lillois a développé deux domaines d'expertise :

- l'ingénierie des véhicules de transport terrestre ; le centre fait partie du pôle de compétitivité « I-TRANS » qui regroupe des acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie du ferroviaire ;
- un système mécatronique pour l'innovation industrielle.

Il abrite quatre laboratoires de recherche auxquels sont adossés trois spécialités de master.

La direction est assurée depuis deux ans par Monsieur Antonio Dias, universitaire et haut fonctionnaire portugais.

Le centre affiche une image contrastée, celle d'une modernité affirmée et revendiquée (s'exprimant à travers ses laboratoires), enchâssée dans de nombreux éléments de tradition (la vie étudiante et son animation) extrêmement prégnants.

2.6.1. Les pratiques de transmission des traditions

▪ Description, temps consacré, organisateurs...

La période de transmission des valeurs, dite « PTV », s'étend sur trois mois entre le 1^{er} septembre et la fin du mois de novembre. Cette période apparaît très chargée en activités diverses, avec toutefois une plage de relâche qui correspond aux vacances d'automne dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Ainsi, chaque jour de la semaine, un événement est programmé (amphis de réflexion et/ou activités avec la « Soce » – (l'association des anciens élèves)). S'ajoutent à cela des exercices collectifs comme des « monômes » qui ont lieu tous les soirs après le repas. Le temps consacré aux activités de la PTV est estimé par tous les interlocuteurs rencontrés à deux heures quotidiennes en période de croisière.

En outre, deux week-ends sur trois sont consacrés à des périodes d'intégration. Les activités développées dans ce cadre seraient plutôt de l'ordre d'actions humanitaires ou liées à des travaux utiles à la collectivité (rénovation pour le compte de la ville de Lille des murets de la Deûle cette année)⁴⁹. Au retour des vacances d'automne, la PTV reprend et s'achève avec le gala qui se situe à la fin du mois de novembre.

La période est encore, par ailleurs, ponctuée « d'événements » importants et significatifs comme les « shops », – présentation des étudiants à la ville de Lille –, la « nuit des souts » – la nuit des souterrains – qui prend appui sur la distribution particulière des bâtiments de l'école⁵⁰ et, enfin, le « gala des fignos » (le gala de fin de PTV) qui sanctionne le « baptême » de la promotion et constitue un événement

⁴⁸ 1875 : faculté de médecine et de pharmacie, 1887 : déménagement des facultés de droit et de lettres de Douai à Lille, création de l'institut Pasteur en 1875, ENSAM en 1900, etc...

⁴⁹ Les élèves du campus ENSAM de Lille ont reçu en octobre 2014 le prix de l'initiative solidaire étudiante de la mairie de Lille.

⁵⁰ L'ensemble monumental de style néo-classique avec de nombreuses cours intérieures (cloîtres) comporte un niveau en sous-sol très étendu.

mondain régional auquel sont conviés à participer, moyennant une participation financière, tous ceux qui le souhaitent.

L'organisation de la PTV est prise en charge par l'association des élèves et le processus de préparation démarre au second trimestre de l'année universitaire précédente avec l'élection des différents responsables, président de l'association, major d'estime, major de tradition ainsi que cinq organisateurs : le « général des fignos », qui fait l'interface avec le directeur (une jeune fille cette année), le responsable de « la nuit des souts » (les souterrains), le responsable élèves de la logistique générale, le responsable des « shop's », le délégué aux relations avec la société des anciens élèves) et le trésorier⁵¹. Ces différents responsables élèves sont élus à bulletin secret avec motivation possible du vote sur le bulletin. Il faut obtenir deux tiers des suffrages pour être élu.

Au mois de mai, le contenu et le calendrier de la PTV sont arrêtés après une réflexion en commission d'une vingtaine d'élèves qui, se référant à leur expérience de l'année passée, déterminent l'évolution nécessaire du contenu. Le planning est communiqué au directeur. Le projet est susceptible d'évoluer à la marge consécutivement aux observations portées par ce dernier.

▪ ***Le rôle de l'association des élèves dans la transmission des traditions***

L'association des élèves occupe une place centrale, voire exclusive, dans la transmission des traditions et donc dans l'organisation de la « PTV ».

Outre cet aspect organisationnel, il faut souligner la force avec laquelle tant les responsables associatifs que les étudiants portent un discours commun, unique et identique, pour expliquer la forme actuelle de la PTV et, le cas échéant, la défendre.

Deux arguments reviennent en priorité :

- la PTV, outre son rôle dans la constitution d'une promotion soudée, constituerait un parcours indispensable et irremplaçable (la mission dirait un parcours « initiatique ») qui, seul, permettrait de faire découvrir progressivement aux jeunes étudiants les valeurs de l'école ; ainsi les étudiants de première année découvrent-t-ils au fur et à mesure les activités programmées par les deuxièmes années ;
- la PTV procéderait, en outre, et favoriserait le cursus de formation du futur ingénieur dans la mesure :
 - où elle donnerait l'occasion aux élèves d'apprendre à travailler sur un projet pour les premières années ou à diriger un petit un petit groupe s'insérant dans cette démarche pour les deuxièmes années ;
 - où, par la densité des activités proposées, elle préparerait les futurs ingénieurs à une organisation programmée et serrée des missions qu'ils auront à mener.

À ce titre, elle serait partie intégrante de la formation.

⁵¹ Le trésorier a notamment en charge l'achat des uniformes.

- **Les relations avec les anciens élèves et leur éventuelle implication dans la transmission des traditions**

Au-delà de la stricte période de la « PTV », les anciens élèves par le biais de leur association, sont institutionnellement très présents, notamment au sein du conseil de centre. Les relations étudiants/anciens reposent sur la construction de chaînes reliant par un parrainage l'étudiant de deuxième année à la génération la plus ancienne (étudiant première année/étudiant deuxième année/étudiant troisième année/ingénieur néo-diplômé/anciens d'il y a vingt-cinq ans, etc...)

Au cours de la PTV, les « anciens » sont officiellement partie prenante puisque leur présence est affichée dans le programme, généralement le vendredi en fin d'après-midi où ils viennent partager le repas des étudiants et se rendent au foyer. Selon le directeur, il s'agit essentiellement de « jeunes anciens », sortis depuis peu de l'école. Certains reviennent participer à différents événements et notamment au bal des « figness » ou sur 4 000 invités, plus de 2 000 sont d'anciens élèves et des membres de leurs familles. Selon certains interlocuteurs, l'association des anciens ne se prive pas d'avoir un rôle très direct dans l'organisation même de la PTV. Ainsi, cette année, le calendrier proposé aurait été remis en cause par certains de ses membres. Il a même pu être entendu que l'association des anciens, selon certains responsables administratifs, « n'observerait aucune réserve » et se considérerait comme partie prenante des choix mêmes de mise en œuvre de la PTV.

Concernant la transmission des valeurs, les propos tenus par les élèves, les cadres de l'animation (présidente de l'association, major d'estime, major de tradition et délégué de résidence) et les anciens élèves sont semblables, voire uniformes. Cependant, certaines remarques formulées de façon plus ou moins explicites par la direction de l'école, partiellement le président du conseil de centre et par quelques élèves laissent entendre que les positionnements entre les uns et les autres seraient un peu différents au sujet de l'observance des traditions. Les plus anciens seraient les plus conservateurs, la résistance aux évolutions ou adaptations souhaitées par d'aucuns proviendrait des membres les plus âgés de l'association des « anciens ».

2.6.2. La réalité des pratiques de bizutage

- **« Usinage » versus bizutage**

Le terme « usinage » est employé au sein de l'école plutôt par les membres de la direction. Les élèves préfèrent recourir à l'acronyme PTV. Considérant que le terme d'usinage est trop connoté « bizutage », ce qu'ils réfutent dans le cas du campus de Lille. On signalera que les élèves soulignent qu'ils connaissent bien la caractérisation des pratiques de bizutage, citant les termes de la loi de 1998 : pratiques humiliantes ou dégradantes.

Incités à définir l'objectif de la PTV, un élève explique que la PTV est « *la valeur, qui permet d'acquérir une compétence managériale au sein d'un groupe. On fait toujours mieux ensemble que seul* ». L'accent est mis sur le sens des activités de la « PTV » qui visent avant tout à inculquer les valeurs de l'école et d'accéder à la connaissance et à la maîtrise des valeurs de la corporation des ingénieurs « gadzarts »⁵² : solidarité, fraternité et entraide.

⁵² À titre d'exemple, des élèves évoquent des exercices comme la copie par l'élève de première année en lettres gothiques du « livret de tradition » à la lumière d'une bougie pour ajouter immédiatement que cela ne se passe plus ainsi.

▪ **Existence, description, quantification**

Il a été impossible, compte tenu du postulat d'une démarche « initiatique » qui se veut discrète, voire secrète, d'obtenir des descriptions précises et une quantification des activités regroupées dans l'usage. Dans ce contexte, les intéressés considèrent qu'ils ont un devoir de silence.

▪ **Refus de l' « usage » par certains élèves et éventuelles conséquences**

Il est d'usage de distinguer, semble-t-il, entre les HU (hors usage) et les HP (hors promotion). Entreraient dans la première catégorie des élèves ayant refusé volontairement de participer régulièrement aux activités d'intégration. L'étiquette HP (hors promotion) résulterait d'une décision de l'association des étudiants qui prononcerait l'exclusion.

Cette année, le refus de l'usage dans sa dimension officielle de « PTV » concernerait entre trois élèves – au dire des élèves – et une quinzaine selon la direction. La différence d'appréciation tiendrait, selon les élèves, au fait que certains étudiants choisissent de participer à plus ou moins de manifestations et ne seraient pas considérés par eux comme de véritables « HU ». Il y aurait eu un seul HU l'an dernier. Des élèves étrangers ont pu être surpris mais se seraient vite ralliés. Selon les anciens, l'étiquette de HU n'aurait jamais été stigmatisante pour les élèves qui ne souhaitent pas participer à la PTV. L'association des élèves signalerait dès le début de l'année que la participation aux « manips » (aux différentes activités) n'est pas obligatoire.

Cependant, le discours unanime, uniforme et lénifiant tenu par les élèves – usinés et usineurs – laisse entrevoir des éléments qui ne manquent pas d'interroger :

- la distance observée à l'égard de la PTV peut faire l'objet de tentatives de persuasion répétées de la part du groupe d'élèves.
- conformément au principe du parcours initiatique, les élèves de première année reconnaissent ne pas bien connaître la procédure qui mène à la qualification de « HP ». Celle-ci serait déclenchée et conduite par les étudiants de deuxième année et notamment ceux qui occupent des positions de leaders. Les propos tenus aux inspecteurs visent à insister sur la logique de la démarche. Il s'agirait d'étudiants qui, par leur comportement, ont montré qu'ils étaient dans l'incapacité de s'agréger au groupe. Les responsables de deuxième année insistent, quant à eux, sur le fait que les trois HP (Hors Promotion) auraient les mêmes droits que les autres. Ainsi, ils reçoivent les cours et les annales élaborés par les deuxièmes années comme les autres élèves engagés dans la PTV. De plus, cette position ne serait pas définitive. Il serait possible à tout moment pour un HP ou un HU de réintégrer le groupe par un système de recommandation/cooptation ;

Dans cet univers totalisant, les justifications essentialistes pointent parfois. Ainsi celui qui demeure sur son quant-à-soi au cours de cette période pour diverses raisons est suspecté de ne pas adhérer aux valeurs de l'école ou plus exactement à la corporation qu'elle forme. De ce fait, il apparaît moins fiable.

La mission a entendu des responsables élèves dire : « *On ne leur fait simplement pas autant confiance qu'on ne se fait confiance entre nous* » (ainsi, par exemple, alors que les élèves adhérant à la PTV peuvent, au foyer géré par l'association des élèves, simplement inscrire leur nom sur un cahier lorsqu'ils

prennent une boisson ou un en-cas, un HU ou un HP sera contraint de payer immédiatement sa consommation).

▪ ***La question du comportement des groupes restreints***

Au cours des différents entretiens a émergé l'idée selon laquelle il existerait une certaine possibilité de comportements à risque venant de la part d'individus ou de groupes restreints susceptibles d'échapper à l'encadrement social général.

Les différents interlocuteurs évoquent à mots couverts des soirées privées entre étudiants au cours de la PTV. Théoriquement, les actions quotidiennes de la PTV s'achèvent à 22 heures mais des étudiants n'hésiteraient pas à les prolonger dans les chambres en groupes restreints. Il est difficile pour la direction de l'école d'intervenir au sujet de pratiques se déroulant dans des domiciles privés et sur lesquelles elle dispose de peu d'éléments tangibles.

En outre, une pratique à risque semble avoir perduré, consistant à monter, depuis les fenêtres des chambres, sur les toits de l'école et à y déambuler. Elle correspondrait à une forme ancienne d'usage rapportée par « les anciens » aux élèves lors de leurs rencontres. Le responsable de la sécurité repèrerait chaque année quelques élèves s'adonnant à cet exercice particulièrement dangereux.

2.6.3. La politique du centre

En préalable, force est de constater que dans l'organisation actuelle du système, le directeur ne dispose pour agir dans ces domaines que d'un magistère d'influence auprès des différentes composantes : conseil d'école à composition nettement endogène, association des anciens et association des élèves.

▪ ***En matière d'encadrement des manifestations et des soirées***

La direction (on rappellera que le directeur actuel a pris ses fonctions il y a deux ans) regarde sans empathie excessive les différentes manifestations organisées par l'association des étudiants tout en pratiquant un pilotage reposant sur des contacts permanents avec les responsables étudiants.

L'encadrement administratif des services observe une réserve critique quant aux activités liées à la PTV, excepté certains personnels ayant effectué la totalité de leur carrière dans l'école. Les enseignants adoptent des attitudes échelonnées entre l'affirmation du principe de « l'enfermement magistral » : « *Je réalise ma mission qui consiste à faire cours* » et, à l'opposé, la légitimation de l'usage et l'accompagnement de tous les instants des étudiants. Ces attitudes reflètent, en partie semble-t-il, les origines académiques des uns et des autres (professeur des universités versus enseignant gadzarts).

La direction a adopté une entrée dans le dossier par le thème de la sécurité en mettant en place une convention locale qui complète et décline la convention nationale. Le document est signé par le directeur et les quatre associations des élèves reconnues sur le site (l'association locale des élèves et trois autres associations : humanitaire, sportive et junior entreprise).

La question délicate des horaires relève de la convention nationale prise par le directeur général de l'école (décision nationale : pendant la semaine, les locaux doivent être fermés à partir de 2 h du matin et rouverts seulement à partir de 6h30 le lendemain. L'autorisation est cependant donnée d'ouverture plus tardive le week-end (vendredi et samedi soir ouverture des locaux jusqu'à 5 h du matin).

Selon les différents interlocuteurs, la convention serait respectée à Lille grâce aux excellentes relations existant aujourd'hui entre, d'une part, l'association des élèves et le directeur, entre, d'autre part, l'association des élèves et l'ensemble des élèves. Une décision prise par l'association après concertation avec le directeur serait respectée ensuite par l'ensemble des élèves. Cette forme de confiance et de discipline semble réellement partagée (sondage auprès de différents élèves pris au hasard). Seul un petit groupe d'élèves (entre 5 et 10) se montrerait rétif à ce respect des horaires.

La question de l'organisation de la vie quotidienne dans la résidence (258 places, 253 occupées) se situe dans un contexte différent. Assujetti aux règles juridiques d'une location privée, l'occupant reçoit le règlement de la résidence et en signe un résumé. La direction de l'école a conscience du caractère succinct de la procédure en cours et le CRVE s'est penché sur ce règlement récemment. Le conseil a conclu que la rédaction en est particulièrement édulcorée et trop peu explicite dans sa formulation actuelle recommandant de se conduire « *en bon père de famille* ». En outre, le paragraphe consacré à la prohibition de l'alcool, du tabac et des stupéfiants ne développe que le volet « tabac ». Il est, en conséquence, prévu de faire évoluer ce règlement dans les mois qui viennent.

▪ ***En matière de formation, d'information, de prévention et de sensibilisation aux questions de sécurité et d'addiction***

Pour éviter les comportements condamnables, la direction a récemment instauré l'obligation pour l'association des élèves et les organisateurs d'élaborer, pour chaque manifestation, un dossier sécurité spécifique, cosigné par la présidente de l'association locale des élèves et le directeur.

En outre :

- il existe un suivi quotidien par le conseiller de prévention et le responsable de la résidence (logés sur place) ;
- la surveillance de nuit est assurée par deux vigiles qui circulent constamment et qui ont consigne de se montrer.

De son côté, l'association des élèves organise des formations des élèves aux risques liés au non-respect des règles de sécurité et plus généralement, une sensibilisation générale des élèves face aux « risques de dérives » (l'association va jusqu'à surveiller et prévenir l'absentéisme des élèves le matin aux cours en leur expliquant à quel point cette attitude est dommageable à la poursuite des activités de l'association (sic)).

▪ ***Conclusion pour le centre de Lille***

La mission qui s'est rendue dans le centre de Lille n'a pas constaté le recours à des pratiques de bizutage selon la définition pénale du terme.

En revanche, les entretiens réalisés ainsi que les documents recueillis ont mis en évidence :

- la place, quotidienne et très prenante des activités liées à la PTV au cours des trois premiers mois de l'année universitaire (durant trois mois, différentes activités quotidiennes d'environ deux heures auxquelles s'ajoutent des activités durant deux week-ends sur trois, et la participation à différents événements ponctuels en ville). La mission considère que cette

mobilisation très forte se fait, malgré les dénis argumentés des élèves, au détriment de l'investissement dans les études ;

- une uniformité totale des discours formulés par les élèves de première et seconde années qui conduisent à une forme de malaise d'autant que des interrogations précises ont permis de mettre en lumière des formes d'ostracisation (précisées ci-dessus) à l'encontre de ceux – trois élèves cette année selon les élèves eux-mêmes / quinze élèves selon la direction – qui adoptent une certaine distance dans la participation à ces pratiques collectives.

Compte tenu de l'attachement aux traditions manifesté par les élèves comme par les anciens élèves, la mission a perçu la vraie difficulté de la direction du centre à limiter la durée et peser sur les modalités de cette période de transmission des valeurs.

Mais la direction a adopté, récemment en tout cas, une approche ferme qu'elle est parvenue à faire partager aux élèves, consistant à sécuriser le plus possible les activités prévues dans le cadre de la PTV. Ces principes nouveaux ont déjà fait évoluer positivement la situation.

La direction souhaiterait manifestement réduire désormais la période de PTV mais rencontre de fortes résistances à ce sujet. La présence de la résidence dans l'enceinte de l'école rend également difficile le contrôle du comportement de petits groupes qui « greffent » des activités annexes dangereuses (liées à la boisson ou à la déambulation sur les toits de l'école) sur le calendrier officiel de la PTV

Enfin, il semble que la présence très forte des « anciens », notamment lors de la période de la PTV, ne comporte pas que des aspects positifs. La transmission par certains d'entre eux des aspects les plus archaïques et parfois les plus contestables de certaines modalités de la PTV ne faciliterait pas toujours l'évolution des comportements.

2.7. Centre de Metz

Le centre de Metz est le plus récent des centres ENSAM. Il a ouvert en 1997 en liaison avec la création de l'université franco-allemande.

Il accueille 481 étudiants (dont 16 % de filles en première année et 18 % en deuxième année), 40 enseignants-chercheurs, 37 ITRF et 14 personnels administratifs.

Le centre est installé dans des bâtiments modernes situés sur le technopole de la ville de Metz, sur un vaste campus (84 hectares) qui rassemble des entreprises, des centres de recherche, des écoles et des centres d'affaires, principalement axés sur les domaines de l'information et des télécommunications.

Le centre de Metz se présente comme répondant « à une vocation très spécifique de campus international, bidualtôtant et multiculturel ». Sur les 481 étudiants du centre, 200 (dont une trentaine d'étudiants étrangers) sont dans un double cursus franco-allemand (avec le « *Karlsruhe institute of technology* » et la « *Technische Universität Dresden* ») et une trentaine dans un cursus franco-américain (avec le « *Georgia Institute of technology* » d'Atlanta). Le centre a une activité recherche relativement développée avec deux laboratoires⁵³ et une équipe de recherche⁵⁴, deux spécialisations de master recherche et 36 doctorants (deux fois plus qu'à Cluny).

⁵³ Laboratoire « étude des microstructures et de mécanique des matériaux, » et laboratoire « conception, fabrication, commande ».

Il convient de souligner que les élèves ingénieurs concernés par la PTV (153 en première année et une centaine en seconde année) sont insérés dans un milieu plus ouvert que dans certains autres centres. Ils logent dans une résidence (qui accueille 5 % d'étudiants d'autres écoles) hors des locaux de l'école, voire en ville, et déjeunent dans le restaurant du CROUS voisin avec de nombreux étudiants d'autres écoles. Aucune manifestation liée à la PTV n'intervient dans les locaux de l'école ; tout se passe dans la résidence. Cette situation ainsi que les caractéristiques architecturales des locaux expliquent que l'on ne ressent pas l'impression de confinement et de repli sur soi éprouvée à Cluny.

Le directeur du centre, enseignant-chercheur venu de l'université de Besançon et qui n'est pas un ancien de l'ENSAM, a pris ses fonctions en octobre 2014. Il se considère en phase de « découverte d'un nouvel univers » dont il fait cependant une analyse structurée.

Le directeur adjoint, ancien dans l'établissement et ancien élève de l'ENSAM, a exercé l'intérim de la direction pendant quelques semaines. Il a à la fois une grande connaissance du milieu et du recul sur les pratiques. L'équipe de direction apparaît soudée.

Dernière caractéristique notable : le centre de Metz semble se distinguer dans la période récente par un fort taux de redoublement (12 %), sur les raisons duquel s'interroge l'équipe de direction.

2.7.1. Les pratiques de transmission des traditions

▪ Description, temps consacré, organisateurs

La PTV dure de la deuxième semaine de septembre à fin novembre.

Ses composantes sont globalement celles de tous les centres. Elles consistent en éléments identitaires divers : caractéristiques vestimentaires (blouse grise pour les « première année », blouse allongée, chamarrée et fortement « customisée » pour les « seconde année ») et capillaires (les élèves de seconde année ont longs cheveux et barbe pendant la PTV des « première année » puis rasant le tout après le baptême de ces derniers), utilisation d'un argot spécifique, tenue du carnet individuel, obligations et tabous divers (interdiction pour les « première année » de regarder en face les « seconde année » en début de PTV,) chants et monômes, « manips » en soirée.

Inversement, il convient de noter qu'alors que, dans d'autres centres, les « manips » se déroulent soit midi et soir soit matin, midi et soir, elles ne se passent qu'en soirée au centre de Metz et sont d'une durée moins longue.

Les « manips » se passent dans la résidence (dans des salles du foyer des élèves et/ou des couloirs) chaque soir entre 20 h et 22 h, en deux temps. Pendant la première heure, les élèves de première et de seconde année sont réunis, les seconds transmettant les « valeurs » aux premiers. Pendant la deuxième heure, les élèves de première année restent entre eux (ceux de seconde année vont faire la fête au bar du foyer) pour s'organiser en vue de réalisations en commun (et corriger les « erreurs » signalées par les élèves de seconde année). Certains élèves disent se dispenser de cette seconde partie de soirée sans considérer pour cela qu'ils renoncent à la PTV. Certaines manips se font également sous la forme de travail en amphithéâtre avec l'aide des « seconde année ».

⁵⁴ Equipe de recherche « automatismes et simulation pour la sécurité des systèmes industriels ».

Quelques week-ends (quatre ou cinq selon les élèves) sont également consacrés à la PTV, sous la forme notamment de travaux de réhabilitation d'une abbaye.

Par ailleurs, la PTV est partagée en deux phases de six semaines chacune : celle de la transmission des valeurs proprement dite pendant laquelle les élèves de première et de seconde année sont séparés, puis celle, plus souple, de la préparation du gala, commune aux deux promotions qui peuvent alors partager des activités.

Au sein de l'école, la PTV pèse sur la scolarité des élèves en accaparant une grande part de leur temps. Il est difficile de savoir si la fatigue en cours signalée par les professeurs est réellement due aux « manips » ou aux réunions festives et veillées alcoolisées pratiquées en seconde partie de soirée, au foyer s'agissant des élèves de seconde année et dans les chambres s'agissant des élèves de première année qui n'ont pas accès au bar du foyer pendant la PTV.

Inversement, il apparaît certain que les élèves de première et de seconde année sont, avant toute autre chose, occupés par la PTV. C'est manifestement l'affaire essentielle (ou pour certains quasiment exclusive) du premier trimestre et même au-delà.

▪ ***Le rôle de l'association des élèves dans la transmission des traditions***

La PTV est principalement organisée par le trio formé par le président de l'association des élèves, le major des traditions et le major d'estime qui est ici l'équivalent d'un vice-président (contrairement à ce qui se fait à Cluny, il est élu et non pas choisi par acclamation « à l'estime »), ainsi que par quatre à cinq élèves plus impliqués (qui défilent au pas avec les premiers). Mais tous les élèves de deuxième année sont consultés sur les pratiques liées à la PTV. Tous les élèves de seconde année rencontrés se considèrent investis d'une mission de transmission et la remplissent avec beaucoup de sérieux.

Les manifestations sont évaluées après coup en continu et les organisateurs les font évoluer en fonction des réactions de la promotion de première année.

▪ ***Les relations avec les anciens élèves et leur éventuelle implication dans la transmission des traditions***

Les anciens sont très présents auprès des élèves et font preuve d'énormément de dévouement : rencontres, parrainages individuels, tutorat.

Tous les élèves insistent cependant pour dire qu'ils sont seuls responsables de la PTV et qu'ils l'organisent librement. Les anciens donnent leur avis mais les décisions quant au contenu des « manips » appartiennent en dernier ressort aux promotions concernées.

Les représentants des anciens rencontrés par la mission, qui ont parfois connu dans le passé des bizutages pénibles, reconnaissent et apprécient les évolutions actuelles dans le sens d'une diminution des pratiques critiquables.

2.7.2. La réalité des pratiques de bizutage

▪ « Usinage » versus bizutage

Tous les élèves sont unanimes sur ce point : la PTV telle qu'elle est pratiquée (aucun n'emploie le terme d'usinage) n'a rien à voir avec le bizutage.

Les élèves connaissent, dans ses grandes lignes, la loi de 1998 sur le bizutage : ils ont intégré que cela se réfère à des actes dégradants, humiliants, pratiqués sous la contrainte (ils ignorent seulement qu'il y a bizutage avec les conséquences en matière pénale que cela entraîne, même en cas d'acceptation de ces actes par la personne bizutée).

Or, pour eux, on ne peut pas parler de bizutage pour plusieurs raisons :

- la PTV n'a pas un caractère individuel ; s'il y a parfois des réprimandes appuyées, elles s'adressent au groupe des élèves de première année et non pas à tel ou tel individu ciblé. Les élèves de première année confirment qu'ils ne se sentent jamais agressés (verbalement) à titre personnel ;
- il n'y a pas d'actes véritablement dégradants, ni de violence ; l'objectif est de développer un esprit de groupe et des pratiques de solidarité et de fraternité : des élèves donnent des exemples dans ce sens (cf. aide matérielle et psychologique apportée par le groupe à un élève momentanément hospitalisé) ; Il s'agit également, grâce à ces pratiques solidaires de mener des projets dont ils sont convaincus qu'ils n'aboutiraient pas sans cela (préparation du gala, réhabilitation d'une abbaye) ; il s'agit en grande partie de théâtre, de jeux de rôle si bien que chacun ne se sent pas réellement mis en cause ;
- beaucoup d'élèves ont choisi cette école en toute connaissance de cause et justement parce qu'elle offrait cette PTV.

Les membres de la mission, à l'issue des différents entretiens, ont été effectivement convaincus que l'on n'est pas en présence de pratiques de bizutage.

Non seulement les élèves des panels sont apparus comme adhérant à ces pratiques de façon unanime mais ils ont été nombreux à manifester un véritable enthousiasme à leur égard. Une telle unanimité apparaît d'abord un peu suspecte. Un enseignant hostile à la PTV considère même qu'il s'agit d'un phénomène « *d'emprise totale sur les élèves* ».

Cependant, il ressort des échanges avec les différents interlocuteurs que l'adhésion quasi généralisée au dispositif de la PTV peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- tous les élèves voient l'intérêt de l'appartenance à la communauté des gadzarts, très protectrice ;
- ils profitent de l'occasion institutionnalisée et autorisée de relâchement scolaire après la période de la classe préparatoire ;
- l'élément identitaire est apprécié des élèves encore proches de l'adolescence ; le côté ésotérique, le mystère entretenu, la recherche du secret est en correspondance avec les jeux de rôle très pratiqués par leur génération.

Cela ne doit pas masquer le fait qu'il n'est pas exclu que certains élèves subissent une forme de pression psychologique plus ou moins insidieuse et qu'ils adhèrent à la PTV pour ne pas risquer de se trouver marginalisés.

- **Refus de l' « usinage » et éventuelles conséquences (démission...)**

Les refus de participation à la PTV sont rarissimes. Il n'y en avait pas l'année dernière au centre de Metz.

Cette année, un seul élève a refusé la PTV et s'est mis volontairement hors usinage. Il revendique haut et fort sa position qu'il explique par le fait qu'il n'a choisi ni l'école ni le centre et qu'il aspire à rejoindre une autre école. Il ne se considère pas bizuté.

Ses camarades sont intervenus dans un premier temps pour l'amener à les rejoindre puis ils y ont renoncé. Cet élève n'est pas ostracisé mais dans la mesure où les autres élèves sont énormément absorbés par la PTV et où il ne loge pas dans la résidence, il est *de facto* exclu d'activités par manque d'informations.

Si la PTV ne paraît pas poser de problème à la quasi-totalité des élèves français, il semble qu'elle a généré des difficultés avec quelques élèves allemands. L'école garde le souvenir d'un véritable « clash » avec l'un d'entre eux. Depuis, il existe une forte disproportion entre le (faible) nombre d'élèves allemands dans l'école, et le nombre (important) d'élèves français en Allemagne, sans que l'on puisse l'attribuer avec certitude à l'existence de la PTV.

2.7.3. La politique de centre

- **En matière d'encadrement des manifestations et des soirées**

Bien que l'essentiel de la PTV se passe en dehors des locaux de l'école, dans la résidence Résam, la direction semble bien exercer un certain contrôle sur les manifestations sans être pour autant impliquée dans celles-ci.

La direction procède en début d'année à un rappel oral des règles, notamment en matière de bizutage, devant tous les élèves en amphithéâtre.

Il existe une convention d'utilisation des locaux (signée en octobre 2014), passée par le directeur général de l'ENSAM avec le contreseing du directeur du centre de Metz, avec le représentant de l'association des élèves des Arts et Métiers ParisTech de Metz et le président de l'union des élèves de l'ENSAM (document en annexe).

Les organisateurs de la PTV transmettent en début d'année au directeur, le planning des différentes « manips » et manifestations prévues (document fourni). La direction peut demander des modifications dans le planning ou dans le contenu des manifestations, ce qu'elle a fait, notamment, pour obtenir que les déplacements dans un autre centre se fassent en car et non avec des voitures personnelles. Des dossiers de sécurité sont établis avant chaque évènement qui dépasse les horaires habituels.

La commission régionale de la vie à l'école sur le campus de Metz permet au directeur, qui la préside, d'avoir des informations sur le déroulement de la PTV. Elle permet également de rappeler les règles en matière d'horaire d'utilisation des locaux (dont ceux de la résidence), et de faire passer des messages sur l'importance de l'assiduité et du travail scolaire.

En dehors de cette instance, le président de l'association des élèves informe régulièrement le directeur. Ce dernier interroge par ailleurs des élèves pris au hasard sur le déroulement des activités de transmission des valeurs.

L'ensemble de l'équipe apparaît très à l'écoute des élèves. L'enseignante chargée de mission sur la formation initiale, qui a par ailleurs une formation de psychologue, exerce une surveillance attentive pour détecter les éventuels problèmes des élèves et les aider. Elle considère que la philosophie de la transmission des valeurs, qui amène les élèves à se sentir responsables les uns des autres et à se soutenir, constitue un point positif et une aide pour la direction.

- ***En matière de formation, d'information, de prévention et de sensibilisation aux questions de sécurité et d'addiction***

Les élèves reçoivent des messages de la direction en matière de risques liés à la consommation d'alcool.

- ***Conclusion pour le centre de Metz***

On ne peut pas parler de bizutage au centre de Metz : il n'y a ni actes dégradants et humiliants, ni véritablement de contrainte. Les élèves rencontrés se sentent dépositaires d'une tradition, d'une histoire, et ils sont attachés à exercer leurs responsabilités de vecteurs de la transmission de valeurs auxquelles ils adhèrent, même s'il est probable que certains autres élèves s'obligent à participer à la PTV pour ne pas se singulariser et/ou pour avoir ainsi la possibilité d'accéder au statut de « gadzart » censé leur faciliter leur avenir professionnel.

Son principal inconvénient est qu'elle absorbe un temps important (même s'il est moindre à Metz que dans d'autres centres), et accapare énormément les élèves de première et de seconde année. Manifestement, la PTV est l'affaire essentielle d'une bonne partie du premier trimestre. Plus que la fatigue que manifestent beaucoup d'élèves durant les cours mais qui n'est sans doute pas due uniquement aux « manips » de la PTV, c'est le fait que toute leur énergie est mise au service de la PTV, qui fait problème.

À Metz, le volume des « manips » est moindre que dans d'autres centres puisqu'elles ne sont organisées qu'une fois par jour en soirée, et ne semblent mobiliser les élèves qu'entre une et deux heures chaque soir. Néanmoins, la réduction de la durée de la PTV, apparaît comme une solution de bon sens.

Cette préconisation est rejetée par les élèves qui considèrent « *qu'il faut bien ça* » pour construire une culture de groupe et qui constatent que le centre de Metz a le taux de redoublement le plus important alors que la « charge » de la PTV y est moins forte qu'ailleurs. Cette situation les amène à penser que le lien entre la PTV et manque d'assiduité scolaire n'est pas avéré.

Conclusion générale et recommandations

La mission observe une grande similitude entre les centres dans la mise en œuvre de la PTV, ainsi que dans les discours de ses défenseurs, souvent ressentis comme convenus ou stéréotypés.

Elle constate également que les témoignages de victimes, bien que peu nombreux, mettent en évidence que cette période est occasionnellement le cadre d'actes de bizutage qui font l'objet d'une impunité inadmissible.

Elle relève enfin que la PTV prive les élèves d'une part importante de leur temps libre, qu'elle mobilise une énergie considérable au niveau des équipes de direction pour éviter que des problèmes graves ne surviennent et qu'elle divise les communautés de l'ENSAM : d'un côté les élèves et les anciens, de l'autre les enseignants et l'administration.

C'est pourquoi la mission formule des recommandations qui s'appuient sur les principes suivants :

- le refus absolu du bizutage, donc de toute action potentiellement humiliante ou dégradante, ainsi que de toute discrimination, à l'entrée à l'école comme après l'obtention du diplôme ;
- le respect des valeurs qui ont structuré l'histoire de l'ENSAM dans leur seule dimension positive ;
- la limitation dans le temps et au quotidien de la durée de la PTV ;
- la séparation du temps scolaire et du temps de l'intégration ;
- le respect de l'autorité de la direction de l'école et de ses structures statutaires et réglementaires.

Recommandation n°1

Sous l'impulsion du conseil d'administration, une réflexion sera conduite sur la nature et la place des pratiques rituelles liées à la PTV, leur adéquation ou inadéquation aux valeurs qu'elle est censée porter au sein d'une école dont l'objectif principal doit être de s'ouvrir aux défis qui s'offrent à elle.

Recommandation n° 2

Les manifestations liées à la PTV et non assimilables à des périodes de formation prendront fin entre le petit déjeuner et la fin des cours de l'après-midi afin de préserver le temps d'enseignement et de ménager également le temps de détente du déjeuner.

La PTV ne pourra se poursuivre au-delà de la fin du mois d'octobre.

Recommandation n° 3

Sous l'impulsion de la CNVE, une charte et un règlement spécifique à la période de transmission des valeurs seront établis. La référence à la loi n°98-468 y sera explicite.

Quand cela sera nécessaire, le CROUS sera associé à ce travail.

Après validation par le conseil d'administration, ces documents seront intégrés au règlement intérieur national.

Y seront notamment proscrits le bizutage, la consommation d'alcool sur le campus et l'atteinte au sommeil. L'obligation du port d'une tenue correcte pendant les cours sera instaurée. L'obligation de présence aux cours sera réaffirmée et contrôlée. Le terme « usinage » sera proscrit de l'ensemble des supports de communication, qu'ils proviennent des anciens élèves, des élèves ou de l'administration.

Les directeurs de centre seront les garants du respect de ces règles dans le cadre des responsabilités qu'ils exercent, par délégation du directeur général, en matière de maintien de l'ordre et de sécurité. Toute infraction à ces dispositions devra faire l'objet d'une saisine du conseil de discipline.

Recommandation n° 4

La signature de la charte par l'association des élèves marquera son acceptation des principes édictés qu'elle devra mettre en œuvre lors de l'organisation de la PTV.

La supervision de la PTV sera confiée à une commission issue de la commission régionale de la vie étudiante (CRVE) et dirigée par les directeurs de chaque centre qui disposeront d'un droit de veto sur les modalités de mise en œuvre de la PTV.

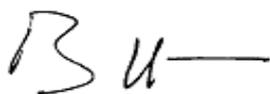
Recommandation n° 5

Dans chaque centre, un séminaire traitant des questions liées à la « transmission des valeurs » sous tous ses aspects (juridique, sécuritaire, psychologique...) sera organisé avant son démarrage.

Des anciens élèves pourront y témoigner.

Recommandation n° 6

L'école veillera à valoriser, dans le cadre du cursus, les travaux d'intérêt collectif effectués par les étudiants dans le cadre de la PTV ainsi que les activités d'intérêt général réalisées sous l'impulsion des associations étudiantes.

Handwritten signature of Bernard Bétant, consisting of stylized letters 'B' and 'U' followed by a horizontal line.

Bernard Bétant

Handwritten signature of Isabelle Roussel, featuring a stylized 'I' and 'R' followed by a horizontal line.

Isabelle Roussel

Réponse de MM. Charmeau et Carraro



Direction Générale

**ARTS
ET MÉTIERS**
ParisTech

151, boulevard de l'hôpital
75013 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 24 62 76
Fax : + 33 (0)1 44 24 63 26

Directeur général

Cabinet du Directeur général

LC/MF 2015-02 / 062

Contact :
Alexandre RIGAL
Directeur de cabinet du Directeur général

Tél : 01 44 24 63 20

Paris, le 9 février 2015

Ministère de l'Éducation nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur le Chef du service de l'IGAENR
A l'attention du pôle-rapports
Carré Suffren
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Observations de l'ENSAM relatives au Rapport, reçu le 5 janvier 2015

de la mission de l'Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

Sur la période dite de « transmission des valeurs »
et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM

La lecture du rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, sur la période dite de « transmission des valeurs » et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM, appelle de notre part un commentaire général ainsi que deux observations ponctuelles, relatives à des points relevés dans le rapport.

Commentaire général

D'une manière générale nous confirmons les observations contenues dans le rapport et comptons mettre en œuvre l'ensemble des recommandations, de manière à faire de la période de « transmission des valeurs » une période porteuse de valeurs positives pour nos étudiants, dans un strict respect de la loi. Pour reprendre des termes issus du rapport, l'ensemble doit être effectué en respectant les personnalités de chacun et la dignité de tous, en préservant le temps d'étude et en repositionnant la direction de l'école (direction générale et directions de campus).

Nous remercions tout particulièrement Monsieur BETANT d'avoir accepté de présenter les conclusions de son rapport aux administrateurs de l'école, lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 janvier dernier. La qualité de son exposé a été unanimement appréciée. Certains administrateurs ont signalé que quelques propos reproduits dans le rapport ne leur semblaient pas parfaitement fidèles. Néanmoins le débat qui a suivi au sein du Conseil a conclu à une prise en compte unanime des recommandations et à la formulation d'un plan d'action.

La prise en compte des recommandations va ainsi se dérouler dans le cadre des instances prévues à cet effet (CNVE et CRVE) pour une mise en pratique dès la rentrée universitaire de septembre 2015, même si l'application de certaines recommandations – on pense notamment à la recommandation n°6 – nécessite un travail de longue haleine.

Nous avons bien noté qu'une mission ultérieure de l'IGAENR sera conduite avant l'été 2015, et percevons tout l'intérêt de bénéficier d'un tel suivi de la part de l'IGAENR, qui pourrait utilement se poursuivre au-delà.

Observations ponctuelles

1. Référence : Page 3 du rapport, note de bas de page n°11

Citation : « En abrégé « PTV ». Parfois appelée également « période de transmission des traditions ». Dans la suite du rapport, on utilisera indifféremment les expressions « PTV » et « usinage ». »

Le rapport utilise indifféremment cet acronyme ou le mot « usinage », cependant, nous tenons à remarquer que, les mots ayant un sens, il ne nous semble pas neutre d'utiliser indifféremment l'un ou l'autre.

Il lui semble qu'il pourrait être introduit dans les recommandations du rapport, que l'abandon, pur et simple, et par tous, du terme « usinage », assez connoté par sa consonance avec le terme « bizutage », comme cela est rappelé à juste titre en page 49 du rapport, soit intégré, par exemple, dans la charte prévue à la recommandation n°3.

De même, la recommandation n°5 du rapport pourrait-elle être légèrement modifiée dans ce sens, afin que les travaux préconisés se focalisent bien sur le respect et la transmission de valeurs effectives et qui peuvent être portées par l'école.

Il paraît essentiel à l'ENSAM d'évoluer, en commun avec les élèves, sur le plan de la communication.

2. Référence : Page 11 du rapport

Citation : « Ainsi la mission considère-t-elle que l'enjeu essentiel est celui de la « reconquête » du temps des élèves indûment accaparé par des instances privées quand – est-il nécessaire de le rappeler ? – les études à l'ENSAM sont financées par l'argent du contribuable. »

Nous tenons à souligner, hors de toute polémique et de tout esprit de revendication, que l'ENSAM est loin d'être financée à 100% par l'argent du contribuable puisque, en intégrant les activités de la structure de valorisation ARTS, la part de la subvention de l'Etat subventionne dans les recettes de l'école avoisine les 53%.

Nous suggérons une rédaction légèrement différente, mettant en avant le statut d'établissement public de l'école, qui suffit à lui seul pour conférer des obligations quant au respect scrupuleux des autorités de l'Etat et du contribuable.

Alain CHARMEAU



Président du Conseil d'Administration

Laurent CARRARO



Directeur général de l'ENSAM

Réponse de la mission au courrier en date du 9 février 2015 cosigné par le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ENSAM

La mission a pris connaissance de courrier du président du conseil d'administration et du directeur général de l'ENSAM, en date du 9 février 2015, en réponse au rapport provisoire sur la période dite de « transmission des valeurs » et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM, communiqué le 5 janvier 2015.

L'ensemble des suggestions proposées dans ce courrier ont été prises en compte et intégrées dans la version définitive du présent rapport.

**Courrier du directeur de l'ENSAM et du président du conseil
d'administration en date du 15 avril 2015**



Direction Générale

**ARTS
ET MÉTIERS**
ParisTech

151, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 24 63 20
Fax : + 33 (0)1 44 24 63 26

Direction générale

LC/JAR/LL//MF 2015-04 / 071

Affaire suivie par
Alexandre RIGAL
Directeur général adjoint :

Alexandre.rigal@ensam.eu

Tél : 01 44 24 64 22

Paris, le 15 avril 2015

Le Directeur général

à

Monsieur le Chef du service de l'IGAENR

Ministère de l'Éducation nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Service de l'IGAENR
A l'attention du pôle-rapports
Carré Suffren
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Chef du service de l'IGAENR,

Nous tenons par la présente à vous faire part de notre très vif étonnement quant à la publication sur le site internet du ministère, le 23 mars dernier, du rapport sur la période dite de « Transmission des valeurs » et sur les manifestations étudiantes à l'ENSAM consécutif à la mission d'enquête réalisée par l'IGAENR. Notre surprise porte sur différents points que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Nous vous rappelons tout d'abord que le rapport a été examiné lors de la séance du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 28 janvier dernier en présence de Monsieur Bernard Bétant, Inspecteur en charge du pilotage de la mission. Au cours des discussions qui ont eu lieu à cette occasion, il a été souligné à plusieurs reprises que du fait de la possible identification de plusieurs personnes (membres du personnel comme étudiants), la diffusion du rapport in extenso n'était pas à retenir. De ce fait, la décision a été prise de ne pas communiquer le contenu du rapport en dehors des membres du Conseil d'Administration et de se limiter à la seule diffusion de la synthèse et des recommandations pour les personnels et étudiants de l'ENSAM. La publication de ce rapport sur le site internet du ministère, sans avertissement préalable, nous place de fait dans une situation difficile vis-à-vis des administrateurs et des collègues que les élus représentent.

Par ailleurs, nous constatons que le rapport publié diffère dans son contenu de la version qui a nous a été adressée et présentée à nos administrateurs, avec en particulier l'apparition d'une conclusion générale. La conclusion fait notamment état d'une « *impunité inadmissible* » de la part de l'établissement concernant les actes de bizutage. Il va de soi que si cette rédaction nous avait été soumise nous nous y serions fermement opposés. Ce courrier est l'occasion de confirmer notre opposition à cette affirmation qu'aucun fait ne vient étayer. Nous souhaitons à cette occasion rappeler que le rapport ne cite aucun cas de bizutage. Et nous rappelons d'autre part que, à chaque fois que l'Etablissement a été saisi d'un problème lié à la vie étudiante, il a agi, soit de manière collective (interdictions ou restrictions pour l'organisation de manifestations) soit de manière individuelle (conseil de discipline). Le rapport souligne d'ailleurs les efforts réels fournis par l'ENSAM en matière de prévention des risques et d'organisation des soirées étudiantes, point particulièrement salué par Monsieur Bétant lors de sa présentation devant le Conseil d'Administration de l'Etablissement.

La publication de ce rapport nous met aujourd'hui dans une situation complexe alors-même que la mise en œuvre des recommandations qui nous ont été adressées suppose transparence et confiance de l'ensemble des acteurs concernés, confiance sérieusement ébranlée aujourd'hui. Néanmoins, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre ces recommandations et, en dépit de cette situation, nous entendons respecter nos engagements.

Pour autant, et afin de garantir la sérénité nécessaire à la bonne conduite de cette réflexion, nous vous demandons expressément de bien vouloir veiller à ce que cette nouvelle réponse, fondée sur le rapport publié sur le site du ministère, soit jointe à ce dernier et donc mise en ligne. Ceci serait conforme à nos récents échanges et ne pourrait qu'honorer les valeurs républicaines que nous partageons.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Chef du service de l'IGAENR, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent Carraro



Directeur Général



Alain Charneau



Président du Conseil d'Administration

Annexes

Annexe 1 :	Lettre de saisine et lettre de désignation	75
Annexe 2 :	Liste des entretiens	78
Annexe 3 :	Calendrier de la « période de transmission des valeurs » centre de Lille	81
Annexe 4 :	Calendrier de la « période de transmission des valeurs » centre d'Angers	82
Annexe 5 :	Éditorial Arts & Métiers magazine. Octobre 2014	85
Annexe 6 :	Convention nationale École / Associations des élèves	86
Annexe 7 :	Décision du 16 décembre 2014 sur l'occupation des locaux.....	94

Lettre de saisine et lettre de désignation



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 20 OCT. 2014

Monsieur le Directeur de cabinet de la ministre de
l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Monsieur le Directeur de cabinet de la secrétaire
d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de
la recherche

à

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN
Chef du service de l'IGAENR

Objet : Mission IGAENR sur « l'usinage »
et la vie étudiante (manifestations, réunions) de l'ENSAM

Suite aux nombreux témoignages reçus sur les pratiques dites « d'usinage » et de « transmission des traditions » à l'ENSAM, et suite aux graves incidents des 31 mai 2013 et 8 juin 2014 qui se sont déroulés en marge d'évènements liés à la vie étudiante de cet établissement, nous souhaitons que l'IGAENR procède à une enquête minutieuse sur « l'usinage » et plus globalement sur la vie étudiante de l'ENSAM, notamment les manifestations festives et réunions étudiantes, incluant une visite de tous les sites de l'établissement et une rencontre de l'ensemble des acteurs. Cette mission doit être mise en place dans les meilleurs délais.

A partir du constat dressé dans le précédent rapport de l'IGAENR n° 99-0071 de juillet 1999, il convient d'analyser l'évolution de la situation.

Les points suivants devront être abordés :

- la situation actuelle sur chaque site : descriptif précis des pratiques de transmission des traditions, y compris durant la nuit et les week-ends ;
- la subsistance de contraintes exercées sur les élèves de première année, de pressions psychologiques, de conditionnement et d'actes de discrimination, d'intolérance et de sectarisme ;

- la situation des élèves qui refusent de participer à l'usinage : démissions en début d'année, déroulement de la scolarité, intégration et participation aux activités extra-scolaires, les moyens de les protéger ;
- les responsabilités respectives de chacun des acteurs, direction, associations d'élèves et d'anciens, enseignants, dans la persistance, l'institutionnalisation et le déroulement de « l'usinage » ;
- la politique en la matière menée par la direction nationale et les directions de sites : position adoptée et dispositions prises, volonté de faire évoluer la transmission des traditions, coopération avec les associations des élèves, le contenu du règlement intérieur et les sanctions disciplinaires prévues, ainsi que leur mise en œuvre ;
- les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de contrôle mis en place par l'ENSAM et les organisateurs pour l'ensemble des événements et manifestations étudiantes ;
- plus généralement, l'analyse de l'organisation quotidienne de la vie étudiante sur les campus, intégrant les questions de sécurité et de lutte contre les addictions.

La mission pourra se dérouler en deux temps :

- premier trimestre de l'année universitaire 2014-2015 : analyse de la situation actuelle en vue de produire des recommandations ;
- second trimestre de l'année universitaire 2014-2015 : analyse de la mise en œuvre des recommandations en vue de la rentrée 2015-2016.

L'objectif de cette mission, qui s'inscrit dans la politique du ministère de lutte contre le bizutage, est de mettre un terme à ces pratiques « d'usinage » et d'assurer la sécurité des événements liés à la vie étudiante dans cet établissement.

Les recommandations devront nous être transmises respectivement le 15 décembre 2014 pour le premier volet et le 27 mars 2015 pour le second.

Le Directeur de cabinet de la ministre de
l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche



Bertrand GAUME

Le Directeur de cabinet de la secrétaire
d'Etat chargée de l'enseignement supérieur
et de la recherche



Christophe STRASSEL



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 29 OCT. 2014

Inspection générale
de l'administration
de l'éducation
nationale
et de la recherche

Le chef du service

n° 14 - 265

Le chef du service de l'inspection générale
de l'administration de l'éducation
nationale et de la recherche

à

Monsieur le directeur du cabinet
de la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le directeur du cabinet
de la secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Affaire suivie par
Manuèle Richard
Téléphone
01 55 55 12 49
Fax
01 55 55 06 86
Mél.
manuele.richard
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : « Usinage » et vie étudiante de l'ENSAM.

Références : Votre note en date du 20 octobre 2014.

Par lettre visée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche effectue une enquête sur « l'usinage » et les événements liés à la vie étudiante de l'ENSAM.

J'ai l'honneur de vous faire connaître j'ai désigné M. Bernard Bétant, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, pour piloter cette mission.

Jean-Richard CYTERMANN

CPI : M. Perritaz, chef du groupe Nord-ouest
M. Bétant, groupe Nord-ouest

Liste des entretiens

La mission était composée de quatorze inspecteurs généraux. Elle a rencontré plus de 200 personnes : élèves, administratifs, techniciens, enseignants et associatifs. Les entretiens ont été conduits en face à face, à l'exception de quatre, indiqués par un astérisque (*) et réalisés par téléphone.

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme REYNIER*, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours et ancienne DG ENSAM
M. MAHIEU*, président de la commission des titres d'ingénieur (CTI)
Mme HENRY, présidente du comité national contre le bizutage (CNCB)

ASSOCIATIONS LIÉES A L'ENSAM

M. PACCARD, président de la Société des anciens élèves des Arts et Métiers
M. STANCHINA, président de la fondation Arts et Métiers
M. GAUTIER, président de l'union des élèves de l'ENSAM
M. RICHARD, membre du bureau de l'UE, « Major Traditions »
M. RIBLE, membre du bureau de l'UE, délégué à la formation et à la pédagogie

ENSAM, direction générale

M. CARRARO, directeur général
M. RIGAL, directeur de cabinet
Mme FOURNIER, chargée de mission à la vie étudiante

ENSAM, centre d'Aix

M. COLLOT, directeur
Mme OLIVE, responsable scolarité
Mme LIBEREAU, directrice de la résidence
Mme TRUBNER, responsable nationale Hygiène et sécurité
M. DESVIGNES, responsable de la formation initiale
M. LAGIER, enseignant
M. JIMENEZ, délégué des anciens élèves
ainsi que 10 élèves de 1^{ère} année et 12 élèves de 2^{ème} année

ENSAM, centre d'Angers

M. SIWAK, directeur
M. DAL SANTO, directeur-adjoint
Mme ROUTEAU, responsable administratif et financier
M. DELAUNAY, chef du service des formations
Mme ROBIN, responsable de la scolarité
M. BOUMARD, responsable du service général
M. COLLET, enseignant
Mme FROSTIN, enseignante
Mme BRADEL, enseignante
Mme DUHAMEL, assistante de direction

ainsi que 11 élèves de 1^{ère} année et 11 élèves de 2^{ème} année

ENSAM, centre de Bordeaux

M. VIOT, directeur

M. SCARAVETTI, directeur adjoint

M. BAQUET, conseiller de prévention, responsable hygiène et sécurité

M. SOORS, directeur des résidences du CROUS

M. EGURREGUT, responsable des formations

M. BORIE, enseignant

M. GRANET, délégué de la société des anciens élèves

ainsi que 15 élèves de 1^{ère} année et 22 élèves de 2^{ème} année

ENSAM, centre de Châlons-en-Champagne

M. RADILLA, directeur

Mme COUVREUR, adjointe au directeur

M. WOIRIN, responsable patrimoine et résidence

M. THURIN, conseiller de prévention

M. NOIROT, enseignant, responsable de la scolarité

M. ISSELIN, enseignant

M. GIRAUDEAU*, enseignant

M. VOISIN*, technicien

ainsi que 10 élèves de 1^{ère} année et 10 élèves de 2^{ème} année

ENSAM, centre de Cluny

M. ARNAUD, directeur

M. COULON, directeur-adjoint

Mme VILLENEUVE-BERTRU, responsable des services supports

M. BEY, responsable des équipes techniques et des locaux

M. PERRAUDIN, responsable de la résidence

M. POIDEVIN, conseiller prévention, hygiène et sécurité

Mme BOURG, enseignante responsable des formations

M. PAIRE, enseignant responsable des formations

M. BON, enseignant

M. MARCEL, enseignant

M. PRAT, enseignant-chercheur

ainsi que 9 élèves de 1^{ère} année et 11 élèves de 2^{ème} et 3^{ème} année

ENSAM, centre de Lille

M. DIAS, directeur

M. PORTELA, responsable des services

M. RICHART, responsable prévention

M. CHASSAGNAC, responsable de la résidence

Mme BLANLOT, enseignante coordinatrice

Mme GANDRIAUX, responsable administrative

M. KESTELYN, enseignant-chercheur

M. GAVOIS, enseignant
ainsi que 15 élèves de 1^{ère} année et 15 élèves de 2^{ème} année

ENSAM, centre de Metz

M. TAKADOUM, directeur
M. MATHEIS, directeur-adjoint
Mme ECCLI, responsable RH
Mme STEINMETZ, responsable formation initiale
Mme DZIADOSZ-MAGRON, responsable SAER
M. BECKER, régisseur de la résidence
Mme LAVAL, responsable de la bibliothèque
MM BAUDOIN, HEYER, SIADAT, BAVAY, enseignants
MM RUHLMAN, DEL AMO, anciens élèves
ainsi que 8 élèves de 1^{ère} année et 13 élèves de 2^{ème} année

Calendrier de la « période de transmission des valeurs » centre d'Angers



Calendrier des grandes manifestations de la Période de Transmission des Traditions

Angers, le 24 mai 2014

Ce planning a pour seule vocation de présenter les grandes dates des manifestations qui auront lieu pendant la Période de Transmission des Valeurs ou Traditions (PTV/PTT). Beaucoup de soirées "plus classiques" ne sont pas mentionnées dans ce planning. Un planning complet vous sera transmis le plus rapidement possible.

Ce calendrier ne présente pas une version effective et finale du calendrier de la Période de Transmission des Traditions 2014. Le Comité des Traditions se réserve le droit de modifier certains aspects de celui-ci en cas de force majeure et surtout en fonction des réactions et évolutions des futurs élèves de 1^{ère} année. L'administration sera bien entendu informée après tout changement de programme.

Nous rappelons que cette Période de Transmission des Traditions a pour but de former une nouvelle promotion rassemblée autour de valeurs chères aux Gadz'Arts telles que l'**entraide**, le **respect de l'autre** et la **Fraternité**.

Cordialement,

Le Comité des Traditions 213

Elien Ferré dit LaVoix 28 An 213

Jean Gilbert dit Soupaloñ 11 An 213

Florian Clavel dit Awkity XIV An 213

Wilfried Liegard dit Pe99y 99 An 213

Benoît Lecallard dit Vé[C] 93 An 213

septembre

2014

Période de transmission des valeurs

Comité des Traditions

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1 Rentrée des 1 ^{er} années	2	3	4	5	6	7
8 Début de la période de transmission des valeurs	9	10 Réflexion sur la mort des Traditions	11 Rallye dans la ville d'Angers	12	13	14
15 Rencontre entre les 1 ^{er} et 2 ^e année	16 Présentation des autres centres	17 Rencontre entre 1 ^{er} et 2 ^e année	18 Préparation des chars (I)	19	20	21
22 Rencontre entre les 1 ^{er} et 2 ^e année	23	24	25 Préparation des chars (II)	26 Bienvenue, attribution des familles	27 Défilé dans la ville Repas dans l'école	28 Journée laissée à l'initiative des familles
29 Semaine d'arrêt de la PTV	30 Semaine d'arrêt de la PTV					

octobre

2014

Période de transmission des valeurs

Comité des Traditions

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1 Projet 1 ^{er} année.	2 Projet 1 ^{er} année.	3 Présentation projet de 1 ^{er} année.	4 Rando raid ?	5
6 Reprise de la PTV Examens des traditions	7	8 Soirée Archi	9	10	11	12
13	14	15	16	17 Week end organisé par les jeunes promotions	18 Week end organisé par les jeunes promotions	19 Week end organisé par les jeunes promotions
20 Semaine CESAM ?	21	22	23 Présentation de la Ste Cé.	24	25 Vacances de la toussaint	26 Vacances de la toussaint
27 Vacances de la toussaint	28 Vacances de la toussaint	29 Vacances de la toussaint	30 Vacances de la toussaint	31 Vacances de la toussaint		

novembre

2014

Période de transmission des valeurs

Comité des Traditions

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
Rentrée 3	4	5	6	7	8	9
			Présentation des préparations de la Ste Cé	Nuit de la Confiance		
Préparation et organisation de la Ste Cé 10 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Cérémonie du 11 Novembre 11	Préparation et organisation de la Ste Cé 12 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 13 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	14	15	16
	Présentation de la revanche 17	Organisation 1ere année 18	Revanche 19	Dernière soirée de la PTV Salle J1 20	Fin de la PTV 21	22
Préparation et organisation de la Ste Cé 24 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 25 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 26 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 27 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	28	29	30

décembre

2014

Période de transmission des valeurs

Comité des Traditions

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
Préparation et organisation de la Ste Cé 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Préparation et organisation de la Ste Cé 1 ^{er} et 2 ^{ème} années	Sainte Cécile Baptême	Rangement Sainte Cécile
8	9	10	11	12	13	14
Rangement Sainte Cécile						
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Le mot du Président



Jacques
Paccard
(Ch. 64)

Le xx^e siècle a vu s'affronter des idéologies de conquête des esprits et des territoires qui ont culminé après la fin de la Seconde Guerre mondiale. La chute du mur de Berlin a marqué le début de la recherche d'un nouvel équilibre mondial. Hiroshima avait précédemment fait craindre que l'humanité puisse s'autodétruire et a confirmé que les civilisations sont mortelles. Le credo des ingénieurs et des savants doit s'inspirer plus que jamais de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » La culture occidentale largement répandue aujourd'hui est l'aboutissement de l'ensemble de ces facteurs historiques et des prises de conscience corrélatives. Elle ne fait plus débat,

ou écologique ? Paradoxalement, poursuit-il, la modernité peut être sauvée par le recours à la tradition, telle qu'il la définit comme un syncrétisme entre l'esprit des Lumières et le judéo-christianisme. Il en complète la définition comme n'étant pas uniquement la transmission du savoir, mais aussi celle du savoir-vivre. Là, nous y sommes, les Traditions participent à l'éducation. Les traditions de vie s'appuyant sur une culture profonde sont l'avenir, au contraire des traditions de survie qui ne répètent que des rites mal assimilés.

Enseignement «versus» éducation

Vieux débat. Étymologiquement, «éduquer» vient d'«ex-ducere», conduire en dehors, faire émerger ce qui se trouve dans la personne. En contraste, «enseigne» vient d'«in-signis», rendre remarquable, transmettre du savoir. Les deux se trouvent réunis au sein des Arts et Métiers. L'un et l'autre sous-entendent un effort, voire une contrainte : celle de l'excellence pour l'enseignement et celle de l'intégration au corps social pour l'éducation. Quel meilleur objectif pour nos Traditions que de faire éclore la personnalité de nos jeunes dans un cadre fraternel et bienveillant ? Non dénuées de contraintes, certes, mais bien codifiées, elles visent à donner à chaque futur *gadzarts* une capacité de comportement social d'abord au sein de son groupe, la promo, puis de la communauté *gadzarts*, laquelle contribue largement à l'intérêt général. Ils seront ainsi préparés à être des acteurs importants de la vie sociale et économique du pays. Ils seront aptes à ne pas donner prise aux effets de mode ou aux tendances excessives auxquels ils seront confrontés tout au long de leur parcours professionnel et familial. Ils participeront par leur esprit de progrès et d'entreprise au bien-être collectif. Une attitude aujourd'hui plus pertinente que moderne ou post-moderne ! ■

Crise de la modernité ?

mais se trouve confrontée à de nombreuses remises en cause : sociales, économiques, écologiques, religieuses. Certains, recherchant des modèles alternatifs, encouragent la montée des extrémismes.

Nous ne pouvons ambitionner à la seule force de notre communauté, aussi importante et unie soit elle, d'apporter des réponses à toutes ces menaces. Mais assurés de nos valeurs, nous pouvons être facteur de progrès et de modération.

Bien dans nos Traditions

Ces valeurs d'engagement, de respect, de solidarité et d'échange transmises par nos Traditions sont issues des idées du siècle des Lumières. Ont-elles vieilli en traversant les siècles ? Elles étaient modernes, comme l'avaient été le christianisme bien avant elles et, plus tard, le marxisme. Mais n'assiste-t-on pas justement à une crise de la modernité, comme le prétend le philosophe Fabrice Hadjadj⁽¹⁾, avec le risque de tomber dans le «post-moderne» et ses extrémismes technocratique, théocratique

⁽¹⁾ Dans « Puisque tout est en voie de destruction : Réflexions sur la fin de la culture et de la modernité », Le Passeur Ed., 13 avril 2014, 192 p.

Convention nationale École / Associations des élèves

Convention d'utilisation des locaux Campus de xxx

Entre,

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, située 151 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, représentée par son directeur général, Monsieur Laurent CARRARO, Ci-après désignée ENSAM,

Avec le contreseing du centre d'enseignement et de recherche de xxx de l'école nationale supérieure d'arts et métiers, sans personnalité morale, composante de l'établissement ci-dessus, situé xxxxx, représenté par son directeur, Monsieur xxx, Ci-après désigné Campus de

D'une part,

Et

L'Association des Elèves d'Arts et Métiers ParisTech de xxx, située xxxxx, association régie par la loi de 1901, représentée par son président, Monsieur xxx Ci-après désignée l'AE xxx,

Et

L'Union des Elèves de l'École Nationale d'Arts et Métiers, association régie par la loi de 1901, située 1 avenue Pierre Massé 75690 Paris CEDEX 14 représentée par son président, Monsieur Charles GAUTIER, Ci-après désignée l'UE,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'article L811.1 du code de l'éducation prévoit les dispositions suivantes :

« Les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

Ils disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public.

Des locaux sont mis à leur disposition. Les conditions d'utilisation de ces locaux sont définies, après consultation du conseil académique en formation plénière, par le président ou le directeur de l'établissement, et contrôlées par lui. »

Ces dispositions ont, par ailleurs, été rappelées dans l'audit réalisé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche –IGAENR- en juillet 2013¹, et destiné à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elles font l'objet de la préconisation numéro 2 de ce rapport, qui est ainsi rédigée :

« Conformément à l'article L811.1 du code de l'éducation, l'ENSAM doit saisir le conseil des études et de la vie à l'école (CEVE) des conditions d'occupation de ses locaux par les étudiants, qu'elles soient temporaires (i.e. soirées), ou permanentes (i.e. locaux syndicaux). »

D'autre part, à l'occasion de ce même rapport, l'IGAENR émet la préconisation suivante (préconisation n°3) :

« L'ENSAM doit mettre en place une convention type entre la direction et l'association des élèves afin d'encadrer juridiquement les soirées étudiantes »

L'inspection générale signale notamment : *« L'ENSAM aurait intérêt à formaliser un certain nombre d'exigences avant de mettre à disposition ses locaux, partiellement ouverts à des personnes extérieures à l'établissement. »*

¹ L'IGAENR à l'occasion d'un deuxième rapport rendu le 21 août dernier demande dans sa conclusion à l'ENSAM de poursuivre ses efforts dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des risques.

En application des dispositions et des préconisations ci-dessus, le conseil d'administration dans sa séance du 19 décembre 2013 a pris la délibération suivante :

« Sur rapport du Directeur Général, le Conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, autorise le Directeur général de l'ENSAM :

- *à finaliser, signer et adapter au cas spécifique de chaque centre d'enseignement et de recherche le projet de convention d'utilisation des locaux ci-joint,*
- *à modifier l'annexe de cette convention par simple décision aux fins d'ajouter, retirer ou modifier, les locaux qui y sont désignés ».*

De même, dans une récente circulaire, en date du 19 septembre 2014, la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, et la Secrétaire d'état chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche demandent aux établissements d'enseignement supérieur d'engager, en concertation avec les organisateurs d'évènements étudiants, des actions d'accompagnement et de prévention.

Enfin, par décision n° 2014-119 en date du 16 octobre 2014, le directeur général de l'ENSAM a fixé, pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre au sein des différents sites de l'établissement, les plages horaires d'ouverture des locaux dédiés à la vie étudiante.

1- Objet de la convention :

1.1 En application de l'article L811.1 du code de l'éducation et dans le cadre des préconisations faites par l'IGAENR, rappelées dans le préambule ci-dessus, l'ENSAM met à disposition des associations étudiantes qui en font la demande, et ce, à titre gracieux, des locaux aux fins d'organiser, sous leur propre responsabilité, des activités étudiantes, à caractère festif ou non, s'exerçant dans le cadre de leur liberté d'information et d'expression.

1.2 Malgré cette mise à disposition, l'ENSAM demeure l'affectataire exclusif des locaux ainsi désignés vis-à-vis des autorités de l'état, et reste responsable des dommages aux murs, ainsi que de l'entretien courant ou spécifique des locaux mis à disposition dans le cadre des présentes.

1.3 Par ailleurs, cette mise à disposition se fait sous condition expresse du respect des présentes.

Elle n'exonère en rien l'AE XXX de son obligation de respecter :

- le règlement intérieur de l'école, ainsi que l'annexe spécifique au campus dès lors qu'elle sera mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité,
- ses obligations légales et réglementaires, notamment pour ce qui concerne les assurances ou les déclarations à faire auprès des autorités municipales,

- les éventuelles dispositions particulières, prises par la direction générale de l'ENSAM, ou par le directeur du Campus de xxx dans le cadre de ses pouvoirs de police, liées à la sécurité et/ou aux contrôles d'accès lors des périodes de fermeture du campus, ou, par exemple, dans le cadre de l'application du Plan Vigipirate.

1.4 Par décision pour ce qui concerne son campus, le directeur du campus peut déroger à la décision n° 2014 – 119 en date du 16 octobre 2014, citée au préambule des présentes, après dépôt d'une demande écrite et motivée dans les deux cas suivants :

- au cas par cas, et à titre exceptionnel, notamment pour permettre les manifestations étudiantes pour lesquelles un protocole particulier est appliqué,
- pour l'utilisation des locaux réservés à des travaux associatifs qui se déroulent en l'absence stricte de toute consommation d'alcool.

Par ailleurs, en cas d'urgence avérée, due notamment à un incident nécessitant que les associations signataires puissent être en mesure de se réunir dans un local dédié, les parties signataires conviennent d'un commun accord que le local xxx, situé xxxx, peut être accessible en dehors des horaires de fermeture ci-dessus, et sans qu'il soit besoin de faire une demande d'autorisation préalable. L'accès à ce local est limité à 8 personnes.

La procédure prévue en cas d'urgence n'est en aucun cas possible dans le cadre d'une activité récurrente et normale de la vie étudiante. Le campus doit être prévenu sans délai de l'incident. Un rapport sera remis dans les 48 heures suivant l'incident par l'association signataire utilisatrice, indiquant notamment les circonstances dans lesquelles ce local aura été utilisé.

Une annexe spécifique précisant les règles de fonctionnement par local et par activité sera jointe aux présentes au plus tard trois mois à compter de la date de signature de la convention dont elle fera partie intégrante.

2- Modalités des mises à disposition des locaux auprès de l'AE Xxx et de l'UAI Xxx

2.1 Les locaux de l'ENSAM mis à disposition de l'AE xxx, à titre temporaire ou à titre permanent, en application de l'article 1.1 ci-dessus, sont ceux dont la liste est jointe en annexe 1 des présentes.

2.2 En ce qui concerne les locaux mis à disposition de l'AE xxx à titre temporaire, ils font l'objet d'une demande faite au cas par cas, par l'AE xxx auprès du directeur du Campus de xxx.

2.3 Cette demande doit être faite en respectant les modalités suivantes :

- a) La demande écrite doit être déposée au secrétariat de la direction du Campus de xxx, et respecter le mode opératoire simplifié joint en annexe 2 des présentes.

Cette annexe 2 est mise à jour en tant que de besoin, la dernière version en vigueur étant annexée à la présente convention dont elle est partie intégrante.

b) La demande doit être adressée à la direction du Campus de xxx en respectant le délai d'un mois avant le début de la manifestation, sauf :

- dans le cas où des contraintes extérieures liées à la réglementation exigent des délais différents. Dans ce cas ce sont ces délais qui s'appliquent,
- dans le cas de manifestations ne regroupant que des élèves des l'école pour lesquelles un délai d'une semaine est demandé.

2.4 La demande comprend les éléments suivants :

- Numéro ou nom du ou des local/locaux
- Situation géographique du local ou des locaux
- Equipement éventuel du ou des locaux.
- Nombre et qualité des participants

Elle comporte également les dates des mises à dispositions ainsi que leur durée et le type d'activité prévu.

2.4 Dans le respect des décisions relatives aux délégations de signature au sein de l'ENSAM, et sous réserve de leur mise en œuvre, cette demande est autorisée :

- par le directeur du Campus de xxx, dès lors que l'occupation prévue des locaux est inférieure à 7 jours,
- par le directeur général de l'ENSAM à partir de sept jours d'occupation et au-delà.

Cette disposition pouvant être modifiée par simple décision du directeur général de l'ENSAM relative aux délégations de signature, l'ENSAM s'engage, lorsque cela est le cas, à tenir informée l'AE xxx sans délai, par toutes voies et moyens, de ces modifications.

3- Engagement réciproque entre l'ENSAM et l'AE xxx

3.1 L'ENSAM s'engage à mettre à disposition de l'AE xxx à titre gracieux les locaux dont la liste est jointe en annexe 1. Cette mise à disposition comprend l'équipement éventuel des locaux. Pendant toute la durée de l'utilisation, l'ENSAM assure la fourniture d'eau et d'énergie des locaux, ainsi que leur entretien et tout équipement nécessaire à leur fonctionnement, notamment les équipements obligatoires liés à la sécurité et à l'évacuation en urgence des lieux.

L'ENSAM s'engage à informer sans délai l'AE xxx, par toutes voies et moyens, de toute difficulté qui pourrait survenir à l'occasion ou du fait de cette mise à disposition.

En outre, toute proposition de modification de l'annexe 1 relative aux locaux ne pourra être faite qu'après concertation et en plein accord avec les associations signataires.

Enfin, dans le cas d'une indisponibilité prolongée de l'un ou l'autre des locaux figurant à l'annexe 1 des présentes, le Campus de xxx s'engage à faire ses meilleurs efforts pour procurer, à celle des Associations Etudiantes de xxx qui subirait cette indisponibilité, un(des) local(aux) de remplacement.

3.2 De son côté, l'AE xxx s'engage, pendant toute la durée de l'utilisation des locaux ainsi mis à disposition en application de l'article 2 des présentes, à respecter et à faire ses meilleurs efforts pour faire respecter par les personnes appartenant à l'école et/ou extérieures à l'école, les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, y compris celles de l'annexe spécifique au campus dès lors qu'elle sera mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Elle s'engage notamment à assurer le nettoyage courant des locaux mis à disposition ainsi que des locaux environnant, y compris extérieurs, qui auraient subi les conséquences de cette manifestation.

L'association des élèves s'engage également :

- à occuper ces locaux conformément aux dispositions de l'article 1 des présentes,
- à ne procéder ni au prêt, ni à une sous-location, sous quelque forme que ce soit, de ces locaux,
- à laisser à tout moment la direction du Campus d'xxx accéder aux locaux mis à sa disposition, notamment pour des raisons de sécurité.

3.3 L'AE xxx n'est pas autorisée à effectuer des travaux ni, a fortiori, à dégrader ou détériorer, d'une quelconque façon, le bâti et les installations fixes liées au bâti et nécessaires à son fonctionnement.

Dans le cas où l'AE xxx souhaiterait procéder à une quelconque installation à l'intérieur des locaux concernés par les présentes, elle s'engage à en faire la demande auprès du Campus d'xxx.

De même, toute introduction de matériel ou d'équipement ou toute modification par ajout ou retrait du parc mobilier du Campus est soumise à demande écrite préalable faite par l'AE xxx auprès de la direction du Campus.

Par ailleurs, l'AE xxx s'engage à accepter que l'ENSAM effectue ou fasse effectuer les réparations jugées nécessaires par cette dernière et qui concernent les locaux mis à sa disposition.

4- Assurances

Pour ses propres biens, l'AE xxx s'engage à contracter une assurance contre l'incendie, le vol, et plus généralement tous dommages et risques liés à l'occupation des locaux concernés par les présentes.

Elle s'engage également à contracter une assurance en responsabilité civile adaptée à la nature des activités prévues ainsi qu'à la destination qu'elle donne aux locaux mis à disposition en application des présentes.

Responsable des dommages aux murs, l'ENSAM déclare renoncer à tout recours contre l'association des élèves et ses assureurs pour ce type de dommages, sauf en cas de faute dolosive avérée, intentionnelle ou lourde, commise lors des activités prévues aux articles 1.1, et 2 des présentes, organisées par l'AE xxx et sous sa responsabilité.

A titre de réciprocité, l'AE xxx déclare renoncer à tout recours contre l'ENSAM et ses éventuels assureurs en cas de sinistre. Cet abandon de recours est sans effet si le responsable des dommages a commis une faute dolosive, intentionnelle ou lourde.

Une copie de l'attestation d'assurance sera remise par les responsables de l'AE Xxx au directeur du Campus d'xxx avant le 15 novembre de l'année en cours.

5- Durée

La présente convention entre en vigueur à la date de signature des présentes, et pour une durée de un an.

Elle est renouvelable par reconduction expresse, pour des périodes d'un an.

6- Litiges

En cas de litige et/ou de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, les parties signataires feront leurs meilleurs efforts pour résoudre le différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis au tribunal administratif compétent.

7- Modification de la convention

Toute modification des conditions et modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit défini en commun accord entre les parties signataires des présentes.

Toutefois, en application de la délibération du conseil d'administration de l'ENSAM en date du 19 décembre 2013, telle que rappelée en préambule, la liste des locaux mis à disposition pourra être modifiée par simple décision du directeur général de l'ENSAM, la dernière version en vigueur étant réputée annexée à la présente convention et en faire partie intégrante.

Pour l'application de la disposition ci-dessus, il est bien entendu entre les parties signataires que toute proposition de modification de l'annexe 1 relative aux locaux ne pourra être faite qu'après concertation, et en plein accord avec les associations signataires.

8- Résiliation de la convention

En outre, la présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie signataire, en cas de non-respect par l'autre partie signataire d'une des obligations substantielles de cette convention, et mise en demeure de s'y conformer.

Fait à xxx , en x exemplaires originaux, le 2014,

Pour l'ENSAM

Pour l'AE xxx

Laurent CARRARO
Directeur Général

Président

Pour l'UE

Pour le Campus d'xxx

Charles GAUTIER
Président

Directeur

Décision du 16 décembre 2014 sur l'occupation des locaux



DECISION

Paris, le 16 Octobre 2014

Décision n°2014-119

Le Directeur Général

En application des articles R712-1 à R712-8 du code de l'éducation,

Vu le décret en date du 27 février 2012 portant nomination de Monsieur Laurent CARRARO, en qualité de directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

Vu décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole nationale d'arts et métiers, et notamment ses articles 6 et 14,

Vu le règlement intérieur provisoire de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, et notamment son titre IV relatif aux règles de sécurité,

Décide

Article 1

Pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre au sein des huit Centres d'Enseignement et de Recherche (Campus) de l'ENSAM, l'ouverture des locaux mis à disposition des associations étudiantes en application de l'article L811-1 du code de l'éducation, et ce quel que soit le local, ou l'activité pratiquée dans ce local, conformément au tableau ci-dessous, est autorisée de six heures trente du matin à deux heures du matin au plus tard le lendemain les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et ce, quel que soit le local ou l'activité pratiquée. Les vendredis ainsi que les veilles de jours fériés, les locaux sont ouverts de six heures trente du matin à cinq heures du matin le lendemain. Les samedis, les locaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du lendemain matin. Les dimanches, les locaux sont ouverts de neuf heures du matin à deux heures du lendemain matin.

Jour	Heure d'ouverture (matin)	Heure de fermeture (lendemain matin)
Lundi	6h30	2h
Mardi	6h30	2h
Mercredi	6h30	2h
Jeudi	6h30	2h
Vendredi et veille de jours fériés	6h30	5h
Samedi	9h	5h
Dimanche	9h	2h

Sont concernés par cette décision les campus situés à : Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille, Metz, Paris.

Sont également concernés par cette décision tous les locaux situés dans l'enceinte de ces centres, y compris les instituts, Résidences, foyers et, plus généralement, tous locaux susceptibles d'être utilisés par les élèves dans le cadre de l'établissement.

Article 2

Les conventions d'utilisation des locaux par les associations étudiantes, prises en application de l'article L811-1 ci-dessus cité, peuvent déroger aux dispositions de l'article 1 ci-dessus, sur demande écrite et motivée des associations signataires, dans les cas suivants :

- au cas par cas, et à titre exceptionnel, notamment pour permettre les manifestations étudiantes pour lesquelles un protocole particulier est appliqué,
- pour l'utilisation des locaux réservés à des travaux associatifs qui se déroulent en l'absence stricte de toute consommation d'alcool,
- pour permettre l'accès à un local dédié en cas d'urgence avérée.

Article 3

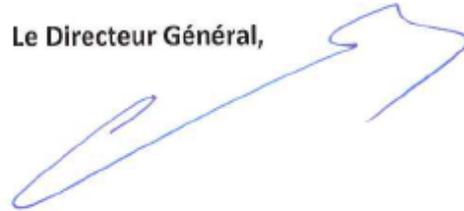
Les directeurs des campus sont chargés de prendre toutes mesures assurant la mise en œuvre de cette décision, notamment par la mise en œuvre des conventions ci-dessus mentionnées, chacun dans son campus respectif, et sont responsables de sa stricte application.

Dans le cadre de leur pouvoir de police, ils peuvent, en cas de non-respect avéré de la présente décision prendre toute mesure jugée nécessaire.

Les usagers qui enfreindraient les termes de cette décision –de même que les termes du règlement intérieur de l'établissement-, ou qui feraient obstacle à son application, sont susceptibles de comparution en conseil de discipline, sans préjudice d'éventuelles poursuites sur un plan judiciaire.

La présente décision est applicable à compter du jour de sa diffusion au sein de l'établissement.

Le Directeur Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a final upward curve.

Laurent CARRARO

La publication de ce rapport nous met aujourd'hui dans une situation complexe alors-même que la mise en œuvre des recommandations qui nous ont été adressées suppose transparence et confiance de l'ensemble des acteurs concernés, confiance sérieusement ébranlée aujourd'hui. Néanmoins, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre ces recommandations et, en dépit de cette situation, nous entendons respecter nos engagements.

Pour autant, et afin de garantir la sérénité nécessaire à la bonne conduite de cette réflexion, nous vous demandons expressément de bien vouloir veiller à ce que cette nouvelle réponse, fondée sur le rapport publié sur le site du ministère, soit jointe à ce dernier et donc mise en ligne. Ceci serait conforme à nos récents échanges et ne pourrait qu'honorer les valeurs républicaines que nous partageons.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Chef du service de l'IGAENR, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent Carraro



Directeur Général



Alain Charneau



Président du Conseil d'Administration